

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Lundi 15 juin 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pyrale du buis en Wallonie ».....	1
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la triste saga du manque d'équipement des services du Département de la nature et des forêts (DNF) » ;	
Question orale de M. Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le déclassement des armes de service des agents du Département de la nature et des forêts (DNF) » ;	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le déclassement des armes des agents du Département de la nature et des forêts (DNF) et la suspension de missions ».....	2
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Wahl – M. Patrick Spies – Mme Mélissa Hanus – M. François Huberty – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet d'hôpital pour la faune sauvage du CREAVES de Namur ».....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
PROJETS ET PROPOSITIONS	7
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;	
Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Agriculture et de la Ruralité (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9bis) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9 et 9bis) ;	
Budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i>) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i>).....	7
Désignation d'un rapporteur.....	8
Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – Mme Mélissa Hanus.	
Exposé de Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.....	8
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Discussion générale.....	9
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Eddy Fontaine – M. Patrick Spies – Mme Véronique Durenne – M. Arnaud Dewez – M. Nicolas Janssen – Mme Alice Bernard – M. Loïc Jacob – M. Freddy Mockel.	
REPRISE DE LA SÉANCE	21

PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)	21
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;	
Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Agriculture et de la Ruralité (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9bis) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9 et 9bis) ;	
Budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i>) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i>).....	21
Discussion générale (Suite).....	21
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre – Mme Mélissa Hanus – M. Eddy Fontaine – Mme Véronique Durenne – M. Arnaud Dewez – M. Nicolas Janssen – Mme Alice Bernard – M. Loïc Jacob – M. Freddy Mockel – M. Patrick Spies.	
Vote.....	40
Confiance au président et au rapporteur.....	40
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)	41
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact pour le secteur agricole wallon de la présence de cadmium dans les sols agricoles ».....	41
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le recul de la production biologique en Wallonie pour la troisième année consécutive ».....	42
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences des orages de la fin du mois de mai 2026 et l'accélération de la mise en œuvre de la BCAE5 ».....	43
Intervenants : Mme la Présidente – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la filière viandeuse et l'avenir de l'abattoir public de Virton ».....	44
Intervenants : Mme la Présidente – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	45
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	45
Interpellations et questions orales retirées.....	45
LISTE DES INTERVENANTS	46
ABRÉVIATIONS COURANTES	47

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Comme vous le savez, nous ne pourrons commencer l'examen de l'ajustement qu'à la fin de la présentation de l'exposé de la Cour des comptes en Commission du budget. Je pense qu'ils sont en cours depuis quelques minutes déjà. En conséquence, je vous propose, si cela convient à tout le monde, de passer aux questions et interpellations.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Loïc Jacob

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la pyrale du buis en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pyrale du buis en Wallonie ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, pour débiter notre après-midi en douceur, une petite question animalière, mais un problème à prendre à bras-le-corps puisque la pyrale du buis est un papillon bien connu de tous les jardiniers, professionnels comme amateurs, pour les dégâts qu'il cause. D'ailleurs, le Centre d'essais horticoles de Wallonie nous rappelle que la reprise précoce de l'activité des chenilles dès le mois

de mars de cette année a déjà entraîné des dégâts conséquents.

Face à ce ravageur, l'efficacité de la lutte repose sur une intervention qui doit être coordonnée et adaptée aux différents stades de développement de l'insecte. Le Centre d'essais horticoles de Wallonie joue un rôle remarquable de suivi de terrain, d'observation et de diffusion de conseils techniques actualisés chaque semaine à destination tant des particuliers que des professionnels.

Dans ce contexte, où l'information doit être diffusée à tous, au bon moment et de manière actualisée, a-t-on déjà une idée de la situation de la pyrale du buis en Wallonie pour ce début de saison 2026 ? Comment la Wallonie soutient-elle actuellement le Centre d'essais horticoles de Wallonie, notamment dans son travail de surveillance et de diffusion d'informations relatives à la pyrale du buis ? Des besoins complémentaires au travail du Centre d'essais horticoles de Wallonie, pouvant mener à d'autres actions de soutien en Wallonie, ont-ils été identifiés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la pyrale du buis est un papillon de nuit originaire d'Asie orientale apparu en Wallonie en 2015, d'abord dans la province de Liège puis dans toutes les autres provinces. Cette situation se rencontre également dans de nombreux autres pays d'Europe où elle s'est installée. La pyrale colonise tous les milieux, qu'ils soient naturels ou situés dans les jardins ou parcs privés ou publics. Actuellement, elle est présente sur l'ensemble du territoire dans les parcs et jardins et colonise nos espaces naturels. La question de sa gestion revient régulièrement à la belle saison.

Étant donné que notre Région comporte très peu de sites forestiers où le buis est abondant, la pyrale du buis touche avant tout les parcs et jardins. La progression de cet insecte peut difficilement être évitée du fait de sa large répartition tant sur notre territoire que dans la majorité des pays européens.

La propagation de cet insecte peut difficilement être enrayée. Les moyens de lutte ne sont applicables que sur de petites surfaces. De nombreuses études ont été menées en Europe sur le sujet. Les conclusions

semblent assez unanimes. Les moyens de luttés sont variés, mais ils restent globalement chronophages et coûteux, ce qui en limite l'usage. Nous pouvons citer, par exemple, l'extraction manuelle, l'utilisation de pièges phéromonaux, les pesticides ou encore la taille des buis. Le citoyen peut aisément retrouver des informations sur ce sujet sur le site du Centre d'essais horticoles de Wallonie ou de l'ASBL Adalia ainsi que sur de nombreux autres sites consacrés à cette thématique.

Le Centre d'essais horticoles bénéficie d'un soutien régional en tant que centre pilote. Il est soutenu afin d'assurer la communication et les avertissements sur ce sujet, mais il ne fait pas de recherche spécifique sur la pyrale.

Les moyens de lutte contre la pyrale sont, comme expliqué, très complexes. Le plus efficace reste les pièges à phéromones et ils doivent être placés au bon moment.

La surveillance effectuée dans les références que vous présentez est utile, mais elle ne résoudra malheureusement pas le problème auquel nous sommes confrontés. Il semble illusoire d'éliminer totalement la pyrale de nos régions, mais plutôt de travailler avec des espèces qui ne la craignent pas.

À la vue de ces éléments, l'investissement dans des moyens de recherche supplémentaires ou dans une communication spécifique ne semble pas pertinent. Toutefois, l'Observatoire wallon de la santé des forêts, hébergé au sein de mon administration, émet régulièrement des informations sur ce sujet et collabore avec le Centre d'essais horticoles de Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Ce n'est pas rassurant puisqu'il n'y a pas d'éradication possible et que les moyens de gestion sont limités. Il y a plutôt une nécessité de résilience et d'adaptation, un peu comme avec le frelon asiatique, dans une moindre mesure.

N'y aurait-il pas, là, nécessité d'informer plus largement les citoyens sur la pyrale du buis pour en faire une cause de travail collectif et voir comment, de manière générale, être plus résilient, notamment dans nos espaces privés ?

Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la triste saga du manque d'équipement des
services du Département de la nature et des
forêts (DNF) »

Question orale
de M. Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le déclassement des armes de service des
agents du Département de la nature et des
forêts (DNF) »

Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le déclassement des armes des agents du
Département de la nature et des forêts (DNF) et
la suspension de missions »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Hanus, sur « la triste saga du manque d'équipement des services du Département de la nature et des forêts (DNF) » ;
- M. Huberty, sur « le déclassement des armes de service des agents du Département de la nature et des forêts (DNF) » ;
- M. Mockel, sur « le déclassement des armes des agents du Département de la nature et des forêts (DNF) et la suspension de missions ».

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Monsieur le Président, j'ai une question concernant l'ordre de nos travaux.

Ces quatre questions groupées relatives au DNF ont manifestement trait au budget : on parle de sous-financement, de manque de moyens. Il me semblerait plus logique que ces questions soient jointes, comme il se doit, au débat budgétaire. Sinon, on va se répéter.

M. le Président. – Je l'entends, mais apparemment la Conférence des présidents a abordé le sujet et a décidé de maintenir les questions.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Ne disposons-nous pas de l'autonomie en la matière ?

M. le Président. – Je vous propose de continuer comme cela, Monsieur Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – C'est un peu particulier parce que je pense, Monsieur le Président,

qu'il vous revient de faire savoir à la Conférence des présidents que l'un des membres de votre Commission s'en est étonné. On va faire des répétitions. C'est d'un usage constant que, dès qu'une question a trait au budget ou, en l'espèce, à l'ajustement budgétaire, elle s'inscrive dans le débat. C'est logique.

M. le Président. – Certaines questions me concernent aussi et elles n'ont pas toutes trait aux aspects budgétaires. Je propose de continuer de la sorte. S'il le faut, Mme la Ministre reviendra sur ces éléments pendant le budget.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je suppose que ma remarque pourra être actée au rapport. Je vous en remercie.

(Réactions dans l'assemblée)

Je ne m'énerve pas, mais je n'ai pas obtenu gain de cause.

(Rires)

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, en séance plénière, le 7 janvier 2026, je vous interrogeais sur la situation des équipements des agents du DNF.

À cette occasion, vous indiquiez que plusieurs marchés publics étaient en cours afin de répondre aux besoins en matériel chaussant et en masse d'habillement, que des moyens avaient été mobilisés à cette fin, et qu'un arbitrage budgétaire devait encore intervenir, en vue de permettre la mise à disposition des équipements nécessaires aux agents concernés.

Où en est aujourd'hui l'état d'avancement de ces marchés publics et de cette saga ? Ont-ils été attribués ou sont-ils toujours en cours de procédure ? Quel calendrier est actuellement envisagé pour la fourniture effective des équipements aux agents du DNF ? Des solutions transitoires ont-elles été mises en place pour faire face à l'urgence ?

Par ailleurs, après le manque d'équipement, après la sonnette d'alarme tirée par les chefs de cantonnement relativement au sous-effectif, après la suspension de missions importantes, ce sont aujourd'hui les armes de service qui posent problème. Les calibres 20 seraient déclassés. Qu'en est-il, Madame la Ministre ? Pouvez-vous clarifier ce dossier ? Comment vont-ils être remplacés, quand et pour quel budget ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, selon un article de presse paru le 28 mai dernier, l'ensemble des fusils des agents du DNF auraient été déclarés inaptes à l'usage à la suite de contrôles réalisés sur banc d'essai. Les armes concernées auraient dès lors été retirées du service, privant les agents de cet équipement dans l'exercice de certaines – je dis bien certaines – de leurs missions. Cette situation suscite de nombreuses interrogations quant à la continuité des missions de police forestière, mais également de contrôle, de lutte contre le braconnage ainsi que des interventions nécessitant un armement réglementaire.

Confirmez-vous que l'ensemble des armes des agents du DNF ont été déclassées ? Quelles sont les raisons techniques exactes ayant conduit à leur retrait de service ? Quelles mesures transitoires ont été mises en place afin de garantir la sécurité des agents, mais aussi la continuité des missions de terrain ? Un marché public ou une procédure d'acquisition de nouvelles armes ont-ils été lancés ? Dans l'affirmative, quel est le calendrier ? Cette situation a-t-elle un impact sur certaines missions de contrôle, de surveillance ou d'intervention du DNF ?

Enfin, au-delà de ce dossier spécifique, on en a déjà parlé à de multiples reprises dans cette commission, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement du renouvellement des équipements individuels des agents du DNF, ainsi que sur les éventuelles difficultés d'approvisionnement ou de passation de marchés rencontrés dans ce dossier ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, nous avons évoqué à plusieurs reprises ces derniers mois votre choix de définancer le DNF et les missions des agents qui sont désormais prioritaires, comme vous le dites.

La presse révélait, fin mai, que les armes longues des agents du DNF ont toutes été déclassées après le contrôle technique. Plusieurs témoignages révèlent dans un article de *L'Avenir* des pratiques « avec les moyens du bord » pour pouvoir achever le gibier blessé, par exemple. Il s'agit de pratiques qui ne permettent pas de les achever dignement. Les armes longues retirées du service seront-elles remplacées ? Dans l'affirmative, selon quel calendrier, avec quel budget ? Quelles mesures transitoires ont été mises en place afin de permettre aux agents du DNF de continuer à assurer les missions nécessitant habituellement l'usage de ces armes ? Dans l'instruction des missions comportant les mesures conservatoires vu la situation actuelle du DNF, on peut lire notamment, je cite : « la suspension par les agents de l'achèvement des animaux accidentés et que les demandes seraient renvoyées à l'autorité compétente ».

Les demandes de prise en charge et de transport d'animaux blessés seraient renvoyées vers les CREAVES les plus proches ou vers les ambulances prévues à cet effet.

Quelle autorité ou quels services sont désormais chargés d'assurer l'achèvement des animaux sauvages accidentés lorsque l'intervention des agents de DNF n'est plus possible ? Des consignes ont-elles été transmises aux zones de police, aux communes ou aux CREAVES concernant cette réorganisation ? Cette suspension constitue-t-elle une mesure provisoire liée à l'indisponibilité des armes de service ou traduit-elle une réorientation durable des missions du DNF ? Une évaluation a-t-elle été réalisée quant aux délais d'intervention induits par cette nouvelle organisation et à ses conséquences potentielles sur le bien-être animal ? Combien d'interventions d'achèvement d'animaux sauvages accidentés ont été réalisées annuellement par le DNF au cours de ces trois dernières années ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, je souhaite tout d'abord apporter quelques précisions factuelles. Les épreuves de contrôle des armes longues du Département de la nature et des forêts n'ont pas été réalisées par la FN Herstal, mais par le banc d'épreuve des armes de feu de Liège, organisme indépendant placé sous la tutelle du SPF Économie. Par ailleurs, contrairement à certaines informations relayées, aucun canon n'a explosé lors des essais réalisés. Une crosse s'est toutefois rompue au cours des tests. Selon les conclusions du banc d'épreuve, cette défaillance résulterait vraisemblablement d'un défaut du bois mis en évidence lors des essais effectués avec des munitions surchargées, conformément aux procédures de contrôle. Les fusils de calibre 20 ont effectivement été déclassés, ayant échoué au banc d'essai. Dans ces conditions, les achèvements d'animaux sauvages sont provisoirement suspendus.

Rappelons que l'achèvement n'est pas une mission du DNF. Il s'agissait davantage d'un service rendu par les agents. D'ailleurs, certaines directions ne le réalisent pas. Ceci ne justifie pas les faits qui ont été rapportés dans la presse d'un agent qui aurait achevé un animal à coups de bâton télescopique. Si les agents ont à cœur d'assumer cette responsabilité pour ne pas laisser cette situation sans réponse, cette pratique inacceptable et que je ne cautionne pas, ne respecte ni le Code du bien-être animal, ni la réglementation et les dispositions en matière d'achèvement. D'autres alternatives auraient dû être envisagées : requérir l'aide d'un collègue ou, en période de chasse, solliciter le chasseur local ou, enfin, faire appel à un vétérinaire.

En matière de bien-être animal, il faut rappeler que le Code wallon du bien-être des animaux ne prévoit pas

de soutien ou d'intervention particulière dans le cas présent. Il s'applique à travers son article 3, qui régit le comportement humain à l'égard des animaux, et de son article 57, qui encadre les cas et la méthode liés à la mise à mort d'un animal.

Les armes peuvent être utilisées par le personnel du DNF qui en dispose pour la mise à mort d'animaux sauvages, indigènes ou non, gibiers ou non, protégés ou non. La mise à mort d'un animal est plus couramment nommée « achèvement » d'un animal. Cette mise à mort peut intervenir sous couvert de :

- l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 octobre 2002, permettant la destruction de certaines espèces de gibiers et l'autorisation qui en découlerait ;
- l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 juillet 2006 modifié et prolongé par l'AGW du 13 septembre 2012 et sa circulaire 2693 « Tir sanitaire » du 5 juin 2007, hors cas où c'est aux chasseurs ou à leurs accompagnateurs qu'il appartient d'achever tout animal dont l'affaiblissement résulte manifestement d'une blessure – tir, combat, voire collision avec un véhicule ;
- la circulaire 2688 relative à la régulation des espèces animales non indigènes du 23 janvier 2007 ;
- la dérogation à la loi sur la conservation de la nature, article 5, paragraphe 1^{er}.

Mais, dans la plupart des cas, que ce soit sur réquisition ou non, ce sera sous couvert de la seule notion d'urgence ou d'absolue nécessité, conformément à la jurisprudence en la matière.

Avant toute chose, il faut s'assurer que l'état de l'animal ne pourrait pas bénéficier de la prise en charge par un CREAVES. Ensuite, plusieurs conditions spécifiques doivent être rencontrées pour pouvoir effectuer un tel acte. D'abord, il convient de s'assurer que l'environnement est sécurisé et sécuritaire pour l'agent ou des tiers éventuellement présents. Enfin, l'agent doit disposer des moyens adéquats et effectuer l'achèvement dans le respect du bien-être animal. Si une de ces conditions n'est pas rencontrée, l'agent ne doit pas prendre de risque ou ne procède pas à l'achèvement.

Concrètement, voici le nombre de munitions tirées de 2023 à aujourd'hui avec les armes de service pour des achèvements d'animaux blessés :

- en 2023, au total, 363 – 104 par fusil, 259 par pistolet ;
- en 2024, 261 – 139 par fusil, 123 par pistolet ;
- en 2025, 408 – 72 par fusil, 336 par pistolet ;
- en 2026, 75, uniquement par pistolet.

Concernant l'état de l'armement du DNF, je ne peux que constater, comme vous, que la situation héritée est malheureusement catastrophique. Les armes auraient dû faire l'objet de contrôles périodiques réguliers,

notamment tous les 15 ans pour les armes longues. Ces vérifications n'ayant pas été réalisées dans le passé, l'administration a décidé, par mesure de précaution, de suspendre l'utilisation des armes concernées à la suite des résultats des essais effectués. Je tiens néanmoins à souligner que cette problématique est aujourd'hui prise en charge de manière prioritaire par l'administration. Les missions de police exercées par les agents du DNF constituent en effet des missions régaliennes essentielles qui doivent pouvoir être assurées dans des conditions de sécurité optimales.

Concernant les armes de poing, dont certaines présentent également des signes d'obsolescence, l'administration a procédé à une analyse détaillée des besoins et à la préparation des marchés publics nécessaires à leur renouvellement. Un premier marché a été lancé fin 2025, sur la base d'un budget destiné à amorcer le remplacement progressif du parc existant. Celui-ci a toutefois dû être annulé en raison de l'absence d'offres régulières. Une nouvelle procédure sera prochainement relancée.

Pour les armes longues, un groupe de travail a été constitué afin d'identifier précisément les besoins opérationnels des agents, en tenant compte de la diversité des missions exercées et des calibres requis. Le cahier des charges est actuellement en voie de finalisation et permettra de déterminer les volumes ainsi que les moyens budgétaires nécessaires au renouvellement du matériel. À ce stade, les budgets définitifs pour 2026 et 2027 dépendront des résultats de ces procédures et des besoins qui seront confirmés dans le cadre des marchés publics en cours de préparation.

S'agissant des uniformes et des chaussures, plusieurs démarches ont également été engagées afin de résorber les difficultés d'approvisionnement rencontrées ces dernières années. Concernant les chaussures, le marché est en cours d'exécution. Une première partie des fournitures a déjà été livrée à la centrale logistique, et les livraisons complémentaires sont annoncées pour le mois d'août, sous réserve des délais du fournisseur. Pour l'habillement, l'administration a réceptionné des offres pour l'ensemble des lots prévus. Celles-ci sont en cours d'analyse en vue de l'attribution du marché. L'objectif est que les agents puissent progressivement être rééquipés en chaussures et en uniformes dès que les marchés seront attribués et exécutés.

Je regrette que la situation actuelle soit le fruit d'un manque de suivi régulier : les calibres 20 étaient en service depuis le milieu du siècle dernier et les demandes relatives à la masse d'habillement sont connues depuis près de 10 ans maintenant. Des solutions budgétaires concrètes seront apportées incessamment afin de répondre, comme je l'ai déjà répété et comme je m'y suis engagée, concrètement aux besoins des agents. Je vous les détaillerai dans le cadre des discussions budgétaires.

Sous réserve du respect des délais par les adjudicataires, l'administration estime aujourd'hui que l'ensemble des équipements pourrait être mis à disposition des agents d'ici la fin de l'année 2026. En ce qui concerne les équipements de sécurité, les agents ont accès à un listing d'équipement fourni par la DFA. Cette liste est régulièrement mise à jour en fonction des quantités disponibles.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, j'ai bien pris note de l'ensemble des éléments que vous avez mentionnés. Toutefois, sur le terrain, les retours actuels que l'on obtient dans les différents cantonnements concernés révèlent malheureusement que les agents ne peuvent effectuer leur mission de terrain de manière correcte. Ainsi, des triages sont en difficulté et manquent toujours d'effectifs. On ne l'a pas suffisamment souligné aujourd'hui : ce sont les décisions que vous avez prises, avec ce Gouvernement, de geler en partie le renouvellement des effectifs avec seulement une partie du remplacement des départs, ce qui fait que, au sein du DNF, la situation est dramatique, peu importe les cantonnements concernés. On rappellera que certaines sections ont même dû fermer, faute d'effectifs.

Vous avez amené des éléments de réponse sur une partie des équipements. Je n'ai a priori rien entendu non plus sur la question des véhicules, qui sont, pour certains, en panne au mieux, voire totalement absents, pour les agents. On connaît certains agents qui doivent malheureusement effectuer leurs missions avec leur véhicule personnel. Ce genre de situation, Madame la Ministre, est à corriger de manière urgente.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les différents éléments que vous avez partagés. Je pense notamment à votre fermeté par rapport aux achèvements, aux différentes mises à mort et au respect du Code du bien-être animal. La situation est héritée du passé. Vous l'avez notamment dit concernant l'état de l'armement et autres.

Concernant les délais de fournitures et d'équipements, c'est un peu rassurant. Nos agents doivent bénéficier de matériel adéquat pour remplir l'ensemble des missions qui leur sont attribuées. Si, en effet, il est jugé pertinent qu'ils puissent disposer de certains moyens de dissuasion, notamment face à des braconniers, il convient de s'assurer que des moyens appropriés soient disponibles sur le terrain, ce que vous faites.

Nous savons que vous avez déjà agi par le passé afin de pallier les manquements historiques en matière d'équipement du DNF. J'ai dès lors toute confiance en vous pour agir à nouveau avec pragmatisme et raison sur ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre. Une fois de plus, on ne peut pas parler ici de fatalité budgétaire si l'on est devant cette situation. Ce Gouvernement a trouvé 100 millions d'euros pour capitaliser la FN, mais il n'a pas trouvé, à ce jour, d'argent pour payer les armes de service à ses agents.

Si vous affirmez que la mise à mort d'animaux blessés ne fait pas partie des missions, vu les possibilités, la pratique et comment cela se présente sur le terrain, le bien-être animal va au-delà de cette définition administrative. De toute façon, par la suite, vous affirmez que, pour les missions régaliennes essentielles, il faut bien avoir des armes de service. Il fallait donc bien y remédier.

Si j'ai bien compris, vous avez dû relancer un marché, mais vous n'avez pas encore obtenu les moyens budgétaires pour 2027 ou le deuxième ajustement 2026. On verra bien. En tout cas, la situation actuelle, qui va au-delà de la question des armes de service au DNF, est inadmissible.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Je souhaite juste vous dire que j'ai dit que j'allais exposer cela lors des discussions budgétaires.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Vous n'avez pas encore les moyens ; vous ne les avez pas encore obtenus, si je comprends bien.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le projet d'hôpital pour la faune sauvage
du CREAVES de Namur »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet d'hôpital pour la faune sauvage du CREAVES de Namur ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, le CREAVES de Namur porte actuellement un projet d'hôpital faune sauvage Namur, destiné à renforcer les

capacités d'accueil, de soins, de réhabilitation et de suivi sanitaire de la faune sauvage pour l'ensemble de la Wallonie. Une demande de soutien financier a été introduite à la fin de l'année 2025. Le coût total du projet s'élèverait à 880 279 euros, pour une intervention régionale sollicitée à hauteur de 433 000 euros.

Plus de cinq mois après le dépôt du dossier, malgré plusieurs courriers de rappel, les porteurs du projet sont toujours sans nouvelle de vos services. Ils vous auraient sollicitée pour une rencontre, sans plus de succès.

Plusieurs CREAVES ont récemment fait état de situations de saturation, de fermetures temporaires aux admissions, de difficultés financières. Ces constats soulèvent la question de la capacité du réseau à faire face durablement à l'augmentation constante du nombre d'animaux sauvages nécessitant des soins, tant au niveau des infrastructures, des ressources humaines, de la formation des équipes que des moyens financiers disponibles.

Pour quelles raisons aucune rencontre n'a-t-elle encore été organisée avec les responsables du CREAVES de Namur, notamment à la suite des actes de vandalisme dont le centre a été victime ?

Comment le Gouvernement veille-t-il à entendre les CREAVES qui ne siègent pas au sein de la fédération ou qui expriment des positions différentes de celles portées par celle-ci, alors que, lors de nos précédents échanges en commission, vous indiquiez souhaiter favoriser la participation de l'ensemble des centres aux réflexions relatives à l'avenir du secteur ?

À quel stade de l'instruction se trouve actuellement la demande de soutien relative au projet d'hôpital faune sauvage Namur ? À quel horizon une décision pourrait-elle raisonnablement être communiquée aux porteurs du projet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, je partage le constat selon lequel les CREAVES sont confrontés, depuis plusieurs années, à une augmentation continue du nombre d'animaux sauvages recueillis. Cette évolution s'explique probablement par plusieurs facteurs conjoints : d'une part, une hausse du nombre d'animaux blessés ou en détresse, notamment en raison de conditions climatiques particulières et de causes d'origine anthropique ; d'autre part, une sensibilisation croissante du public à la nécessité de prendre en charge la faune sauvage en difficulté.

La visibilité accrue des CREAVES, favorisée notamment par la création récente de la Fédération des CREAVES ainsi que par une communication plus active auprès du grand public, contribue également à l'augmentation des admissions.

Afin de répondre à cette évolution, plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années. Deux nouveaux CREAVES ont ainsi été agréés en 2024 et un troisième en 2025. Plusieurs demandes d'agrément supplémentaires sont actuellement à l'examen. Malgré ces avancées, la capacité d'accueil demeure sous tension durant la période de nidification.

Concernant l'hôpital faune sauvage de Namur, la demande de modification de l'agrément a été envoyée le 13 octobre 2025, réceptionnée par l'administration le 13 novembre 2025. La demande de subvention a quant à elle été envoyée le 31 décembre 2025 et réceptionnée le 22 janvier 2026. Elle a ensuite dû être complétée par les gestionnaires en date du 23 mars 2026. Une visite des installations a été effectuée en date du 27 février 2026 et l'ensemble des demandes ainsi que le rapport d'évaluation du projet m'a été transmis le 22 mai dernier.

À la lecture du dossier, j'ai sollicité un complément d'information auprès de l'administration, qui doit me revenir très prochainement. Les délais sont effectivement longs et cela ne concerne pas particulièrement le cas de l'hôpital de la faune sauvage de Namur. Ce projet est de grande envergure. En effet, comme vous le signalez, un montant de 433 337,06 euros est sollicité.

Ayant prochainement toutes les informations en ma possession, j'irai à la rencontre du CREAVES de Namur.

Je vous confirme effectivement que je souhaite favoriser la participation de l'ensemble des centres aux réflexions relatives à l'avenir du secteur. En ce sens, l'administration travaille activement sur l'AGW de 2023, qui montre actuellement ses limites et causes des difficultés de gestion pour le centre. Celui-ci impactant directement les centres, tous les centres et la fédération seront invités autour de la table dans les prochaines semaines pour discuter et être force de proposition. J'effectuerai ensuite un arbitrage en fonction notamment des objectifs de la DPR, des objectifs prioritaires des CREAVES et des disponibilités budgétaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je voudrais remercier Mme la Ministre, en ce sens qu'elle exprime qu'elle ira à la rencontre du CREAVES de Namur. C'est une excellente nouvelle. Il n'y a pas de difficulté particulière par rapport à l'implantation namuroise qui a connu, il est vrai, des actes de vandalisme pour lesquels elle aurait peut-être attendu quelques messages. Je ferme la parenthèse. Si vous allez dans ce sens vers le CREAVES, on peut imaginer que ce dossier sera exprimé entre vous.

Sur les compléments d'information que vous sollicitez, je ne doute pas qu'il faut instruire un dossier

correctement et en connaissance de cause. La question qui reste : auriez-vous un horizon plus précis quant à la décision ? Pourra-t-elle voir le jour ? J'imagine que les porteurs de projet, eux, avancent, avec un démenagement qui va voir le jour assez rapidement.

Des moyens financiers sont attendus, et il y a une grosse inquiétude par rapport à cela. Si vous pouviez les rassurer. S'ils ont besoin d'informations complémentaires, il convient de leur en faire part rapidement, de manière à ce qu'ils puissent nourrir l'administration pour compléter le dossier et rendre les choses plus lisibles et transparentes pour tout le monde.

On parle ici d'un centre agréé. Vous avez parlé de nouveaux agréments, mais là, il existe.

M. le Président. – Je vais vous demander de clôturer.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Il est un des plus actifs de Wallonie. Je vous demanderai de prendre en compte ce projet structurant pour l'ensemble de la Wallonie.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1)

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Agriculture et de la Ruralité (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9bis) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9 et 9bis)

Budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Agriculture et de la Ruralité (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9 et 9bis) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9 et 9bis) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je propose M. Janssen comme rapporteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je propose M. Fontaine comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, MM. Janssen et Fontaine sont désignés en qualité de rapporteurs.

Exposé de Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs, un ajustement budgétaire n'est pas un budget complet. Il ne reprend pas l'ensemble des crédits de mes compétences. Il porte uniquement sur les mouvements nouveaux, les corrections et les besoins qui n'étaient pas couverts à l'initial 2026. C'est dans ce cadre limité, mais concret que s'inscrit ce que je vous présente aujourd'hui.

Il y a quatre axes en tout. Le premier concerne les aides agroenvironnementales. Une sous-budgétisation initiale a été identifiée. Le Gouvernement a pris ses responsabilités et corrigé le tir. Un ajustement de près de 2,9 millions d'euros permet de garantir le paiement des engagements pris envers les agriculteurs. Ce n'est pas un luxe ; c'est une question de confiance et de parole tenue.

Le deuxième axe porte sur la certification des comptes agricoles. La mission est internalisée depuis la mi-avril 2026 et reprise par la CAIF, avec les moyens humains et de fonctionnement nécessaires. 886 000 euros sont mobilisés à cet effet, financés sur le budget de l'Organisme payeur de Wallonie. Ceux-ci ont été préfinancés sur la dotation de l'OPW ; le Gouvernement a remis les moyens nécessaires à l'ajustement pour assurer le financement de l'OPW. Je me permets de rappeler, à ce titre, que les excédents de subventions de l'année N de l'OPW sont remboursés en année N+1 à la Région wallonne, en vertu du décret constitutif de l'OPW. Il n'y a pas de risque de surfinancement structurel du SACA. C'est une réorganisation structurelle menée dans la clarté et dans les délais.

Le troisième axe concerne la formation agricole, qui conditionne l'accès aux aides PAC et est obligatoire pour obtenir le statut d'agriculteur actif. Sans elle, les jeunes agriculteurs ne peuvent ni s'installer ni bénéficier des soutiens européens. Je tiens à rappeler ici la priorité particulière que j'accorde à la formation des agricultrices et des agriculteurs. Un appel à projets sera lancé fin juin 2026 pour couvrir la période 2027-2028. C'est un maillon essentiel du renouvellement des générations et c'est un investissement dans l'avenir de notre agriculture.

Le quatrième axe touche trois points d'intervention rapide. D'abord, les infrastructures du CRA-W sont dans un État qui nécessite des travaux. La situation doit être gérée. 1 million d'euros sont donc mobilisés pour sécuriser les conditions de travail et maintenir la continuité des missions de recherche, dans l'attente d'une stratégie globale qui sera présentée lors du budget initial 2027. Le CRA-W travaille actuellement dessus.

Ensuite, pour la DCENN, qui gère nos cours d'eau non navigables 4,2 millions d'euros complémentaires sont mobilisés afin de concrétiser des marchés de travaux complémentaires identifiés par la Direction des cours d'eau non navigables. En 2025, j'ai obtenu des moyens équivalents à l'ajustement. La DCENN a consommé près de 99 % de ces crédits. Les besoins sont réels et bien identifiés par l'administration. Ce travail d'entretien est une obligation légale ; c'est surtout une responsabilité directe de la Région face aux risques d'inondation.

Pour ce qui relève du DNF, la situation évolue favorablement. Il convient néanmoins de distinguer deux problématiques distinctes – je réponds donc ici aux questions budgétaires liées au DNF et à son équipement. Le chaussant, où un premier marché de 410 000 euros a été engagé par la ministre Galant, a permis de fournir des bottines d'été à tous, avec une distribution aux agents en août. Les bottes d'hiver et d'été ont été réceptionnées ; elles permettent de couvrir deux tiers des besoins des agents pour les bottes d'hiver et la totalité des besoins pour les bottes d'été. La seconde partie du marché doit encore être engagée pour un montant de 352 000 euros permettant de fournir des bottines moyennes et basses tiges. Un transfert de crédit a été organisé ce jour pour fournir le montant sur le domaine fonctionnel des marchés publics de la Direction de la gestion mobilière, chez la ministre Galant.

L'autre partie de l'équation réside dans la masse d'habillement. À ce titre, le marché a été lancé, les offres réceptionnées, et j'attends encore les décisions motivées d'attribution du SPW ARNE pour engager le montant. Ces moyens seront engagés sur mes crédits pour un peu plus de 850 000 euros. Le chiffre définitif sera connu à la réception des DMA. C'est une mesure que je prends, comme je m'y suis engagée lors des vœux du SPW ARNE et comme je l'ai dit lors de la

présentation du budget 2026. Si aucune solution ne peut être trouvée, j'en trouverai une. Je soutiendrai mes agents. C'est ce que je fais.

Pour terminer sur les variations compensées, le tableau de compensation ne présente pas de mouvement significatif. Je vais passer en revue et expliciter tous les mouvements que vous avez pu observer. Ceux-ci sont davantage techniques, mais, comme cela, vous avez la réponse à vos questions. Au niveau du DF 001.116, 72 000 euros viennent du DF 060.004 pour l'achat de smartphones dans le cadre du permis de chasse et des frais de téléphonie. C'est pour mettre en application l'AGW « Permis de chasse électronique » et cela a été mis sur le 001 parce qu'il s'agit de marchés publics qui y sont centralisés. Au niveau du DF 056.001, 393 000 euros viennent du DF 056.106 – vous voyez les correspondances avec les couleurs. C'est le bon de commande de la Foire agricole de Libramont. Il s'agit d'un marché public englobé dans la subvention convention-cadre, qui nous permet d'obtenir les stands nécessaires pour la mise en valeur du SPW ARNE et également de ma présence et de celle de certains de mes conseillers. Il s'agissait d'un marché public, raison pour laquelle cela a dû être déplacé.

Au niveau du DF 056.082, 194 000 euros proviennent du 056.106. Là, c'est un crédit de liquidation prévu pour le solde de la subvention de la Foire de Libramont 2025. Il y a toujours une partie qui est payée l'année d'après. En fait, il n'y avait plus l'argent nécessaire sur le DF. Il y a dès lors eu une réallocation.

Dans les 056.080, il y a un départ. Pour le 056.085, il s'agit là de régler un encours d'appel à projets FEAMPA. Encore une fois, c'est parce que le destinataire nécessitait que l'on bouge la somme de DF.

Pour le 056.106, vous voyez deux montants partir, mais je vous ai expliqué pourquoi.

Pour le 057.007, il y a un départ de 1 025 000 euros qui va vers le 057.035. Premièrement, les 29 000 euros, c'est parce que c'est de l'investissement et pas du fonctionnement. Cela devait également changer de DF. C'est pour de l'investissement au niveau des centres d'essais horticoles de Wallonie, une subvention à PreventAgri. Deuxièmement, cela va vers le 057.039 ; 1 million d'euros. C'est le montant alloué à des travaux pour le CRA-W ; c'est le montant dont je vous parlais il y a quelques dias.

Au niveau du 057.027, il y a aussi un départ de 35 000 euros. Pour le 057.081, c'est pour la subvention « Arbres de chez nous » qui va bientôt être relancée en faveur du CRA-W. On passe aussi d'un fonctionnement à un investissement.

Les 060.004, le 72 000 euros qui quittait ce DF pour le 001.116, je vous ai expliqué pourquoi.

Chaque transfert mérite d'être signalé. Pour le CRA-W, on vient d'en parler. Le domaine fonctionnel – d'où vient l'argent ? – concerné présentait un déséquilibre entre crédits d'engagement et crédits de liquidations, les premiers étant supérieurs aux seconds. Pour ne pas alourdir inutilement l'encours, il a été décidé de transférer 1 million – plus 29 000 euros – depuis le domaine « Autres subventions d'exploitation en matière de vulgarisation, d'encadrement et de promotion de l'agriculture » vers le CRA-W. C'est un mouvement de rééquilibrage interne sans impact sur les politiques de fond.

Mesdames et Messieurs les Députés, cet ajustement est sérieux, documenté, nécessaire. Il honore les engagements pris, il sécurise les outils essentiels, les missions essentielles.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je vais prendre la parole ainsi que mes collègues Eddy Fontaine et Patrick Spies, qui me compléteront.

Avant de commencer directement dans la discussion générale, je souhaitais mettre en évidence une pratique du Gouvernement qui nuit, voire empêche un contrôle parlementaire efficace. En effet, à la page 16 de l'exposé particulier de Mme la Ministre, dans le tableau récapitulatif des dépenses, on retrouve le programme 10.122 relatif au PRW. À l'instar de ce qui a déjà été fait en 2025, les crédits sont mis à zéro à l'initial et ajustés au départ de la provision du ministre-président en cours d'année.

Toutefois, ici, en réalité, c'est le flou total. En effet, on constate un mouvement de plus de 9 909 000 euros en moyens d'action et plus de 41 millions d'euros en moyens de paiement, mais sans aucune explication. Cette pratique n'est ni admissible ni correcte. Dès lors, nous souhaitons disposer de l'ensemble des mouvements budgétaires concernés par ce programme, avec un état des lieux précis pour chaque fiche PRW des engagements budgétaires et des réalisations concrètes. Voici, Monsieur le Président, Madame la Ministre, pour commencer la discussion.

Je poursuis ensuite sur la question de la reconstruction des berges, qui est le principal élément de ce programme. À la faveur de nos échanges lors de l'initial 2026, vous nous indiquez, Madame la Ministre : « Sur le plan financier, les chiffres sont clairs : 147 millions d'euros ont été dégagés depuis 2021, 121 millions d'euros ont déjà été liquidés pour les études et les travaux. Donc, nous avançons conformément à la maquette budgétaire validée par le Gouvernement, et nous envisageons une prolongation

de l'éligibilité des dépenses jusqu'en 2030 afin de mener à bien l'ensemble des chantiers programmés. » Confirmez-vous vos intentions annoncées à l'initial 2026, à savoir que la période d'éligibilité pour les travaux sur les berges a bien été prolongée jusqu'en 2030 ?

Par ailleurs, vous aviez fourni à la Commission un planning des travaux à réaliser. Pour les communes de Verviers, Trooz et Eupen, le calendrier des travaux devait être finalisé. L'a-t-il été ? Le cas échéant, pouvez-vous nous le transmettre ? Les travaux prévus au premier semestre 2026 ont-ils pu commencer ? Au-delà de ces aspects précis, pouvez-vous faire le point sur la collaboration avec la SPI pour la mise en œuvre ? Avancez-vous toujours selon la maquette budgétaire validée par le Gouvernement ? Quels montants ont été engagés et liquidés sur cette fiche ?

S'il est question d'une prolongation du délai d'éligibilité pour la reconstruction des berges tel que je viens de vous en parler, qu'en est-il des parcs nationaux ? Quel engagement avez-vous pris envers ces structures quant à un financement au-delà de 2026 ? Des besoins spécifiques ont-ils été identifiés ? Comment ont-ils été calculés ? Le cas échéant, comment les financerez-vous ? D'un point de vue pragmatique, les parcs nationaux ont-ils répondu aux objectifs de valorisation territoriale, de protection de la nature et d'emplois directs et indirects ?

Je reviens sur la situation du DNF. Comme je vous l'ai dit dans ma question tout à l'heure, j'avais déjà commencé en 2025 par des questions sur le sous-équipement de ce service – de police, en réalité – et j'ai poursuivi en 2026 avec des questions relatives au sous-effectif. Aujourd'hui, vous nous avez donné une série de réponses sur certains éléments, mais nous espérons que l'appel du terrain pour renforcer les effectifs serait entendu. Il n'en sera rien. Vous achetez des bottines pour des agents qui sont sur les genoux, Madame la Ministre.

Je ne pourrais intervenir sur votre budget sans faire le point sur la politique de soutien aux communes rurales. Je vous interroge régulièrement sur les PCDR et sur les structures d'accompagnement des communes en matière de développement rural. En décembre, vous nous avez renvoyés à 2027 ; 2027, c'est demain. Les plus expérimentés d'entre nous savent que, en réalité, en 2027, une grande partie de la législature sera entamée et derrière nous. Dans quelques semaines, l'administration devra déjà vous remettre les projections budgétaires pour 2027. Fin septembre ou début octobre, vous serez en conclave. D'ici là, il vous est matériellement impossible de faire, vous en conviendrez, adopter un nouveau décret. Cela signifie qu'au mieux, vous ne pourrez traduire vos ambitions pour la ruralité qu'à l'ajustement 2027, à savoir dans un an, alors que nous aurons dépassé le cap de la mi-législature. Il y a quelques mois, je disais qu'en termes de développement

rural, les années 2025 et 2026 étaient des années perdues. Vais-je devoir, Madame la Ministre, ajouter 2027 au chapitre de ces années perdues ? Nous sommes en juin 2026. Vous êtes en charge de la matière depuis près de deux ans, mais nous n'avons toujours aucune idée de votre vision sur le développement rural. Pas de plan clair sur l'accès aux services dans les territoires ruraux, pas de vision sur la transition écologique en milieu rural, pas de réponse aux enjeux de mobilité, d'inclusion sociale, de changement climatique ou de participation citoyenne.

Finalement, en tant que ministre de la Ruralité, votre bilan après deux ans, c'est un affaiblissement des structures d'accompagnement des communes et quelques ajustements techniques au décret de 2014 à travers un décret-programme. C'est peu, bien trop peu, Madame la Ministre !

Malheureusement pour les communes rurales et les habitantes et les habitants de ces communes, cet ajustement n'enraye en rien votre immobilisme. J'en termine ainsi et je cède la parole à mon collègue Eddy Fontaine sur l'analyse de votre politique agricole.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, aujourd'hui, je suis au regret de dire que, malheureusement pour le monde agricole wallon, les constats posés par ma collègue sur le développement rural, nous pouvons également les appliquer en agriculture.

On a parfois coutume de comparer une législature à un marathon – on l'a déjà entendu, même sous l'ancienne législature. Pour ma part, je dirais que c'est plutôt une course de demi-fond, comme un 3 000 mètres *steple*. Une course longue, une course rapide, technique et avec de nombreux obstacles.

Dans ce type de courses, si tu pars trop vite, tu t'essouffles, mais si tu pars trop lentement, tu perds le contact.

Madame la Ministre, concernant la politique agricole, cet ajustement n'est plus un long fleuve tranquille. Je le comparerais plutôt à un ruisseau qui est à sec. Il n'y a rien dans cet ajustement hormis – et cela, il faut le souligner –, une mise en conformité des bâtiments du CRA-W et quelques milliers d'euros pour que l'OPW poursuive ses missions. Cela signifie que les gros dossiers sont toujours, au mieux, encommissionnés dans des groupes de travail.

Concernant la politique foncière, vous avez déposé une note d'orientation visant à la définir, puis le travail a été confié à des groupes qui, selon votre réponse à une de mes questions, ont commencé à se réunir en début d'année. Pourtant l'enjeu est fondamental : permettre aux agriculteurs et aux agricultrices de garder leur outil de travail face à un marché complètement dérégulé, où

les plus forts mangent les plus faibles. Les plus faibles, évidemment, ce sont souvent les agriculteurs et les agricultrices. Or, pour répondre à cet enjeu, il n'y a que deux leviers d'action la mise en place d'une véritable régulation des marchés et une réelle politique foncière publique qui permet de donner un véritable accès à la terre.

Concernant la mise en place d'un mécanisme assurantiel face aux aléas du changement climatique, vous avez décidé de faire table rase du travail réalisé par votre prédécesseur. C'est un choix. Cela fait deux ans maintenant que vous étudiez le dossier. Aujourd'hui, nous ne savons rien du calendrier que vous proposez ni des orientations que prendra ce mécanisme. Pendant ce temps, on vit toujours sous un régime de réparations inadaptées aux nouvelles réalités climatiques et agricoles.

Avec l'agriculture biologique, je crois que l'on touche vraiment le fond et que vous allez au-devant d'une fronde dont vous n'avez pas idée. Il a fallu des mois pour avoir l'évaluation du plan Bio. Lors de notre dernier échange, le 18 mai, vous m'avez renvoyé à un plan 2027-2030 et pourtant cela fait des années que toutes les analyses convergent. La Wallonie a mis la charrue avant les bœufs en stimulant la production sans structurer la filière – ce n'est pas de votre faute, je tiens à le préciser. Pour nous, il ne sert à rien de produire si l'on ne dispose pas ni des transformateurs ni des vendeurs. De plus, les conditions de production sont contraignantes, une période de transition difficile à passer, des prix pas toujours rémunérateurs et de réelles contraintes de production, avec évidemment de nombreux contrôles en plus du coût de la certification. Aujourd'hui, Madame la Ministre, les producteurs et productrices sont à bout.

Concernant la politique de promotion, vous avez annoncé en 2025 la création d'une marque unique, un repère fort. Je vous ai interrogé plusieurs fois, il y a quelques semaines, et les réflexions se poursuivent.

Concernant l'agriculture sociale, les opérateurs ont reçu un accueil poli, mais aucune traduction budgétaire de nouveaux engagements, que ce soit chez vous ou chez le ministre Coppieters.

Madame la Ministre, je viens de lister cinq chantiers sur lesquels vous avez la main et auxquels votre ajustement n'apporte a priori – sauf si vous nous répondez autrement – aucune réponse. Vous renvoyez au mieux à 2027. Or, vous savez mieux que quiconque qu'un autre chantier d'une ampleur encore plus grande vous attend : la future programmation PAC ou, à tout le moins, ce qu'il en restera. Comment parviendrez-vous à mener de front tous ces travaux ?

Avant de terminer mon intervention, je voudrais évoquer deux autres thématiques : la santé mentale des agriculteurs et la simplification administrative.

Concernant la santé mentale des agriculteurs et des agricultrices, une thématique que j'aborde régulièrement, il y a quelques mois, grâce au travail d'une étudiante, nous avons pu objectiver une réalité : 77 % des agriculteurs et agricultrices de Wallonie sont en détresse psychologique, un sur deux est en dépression et un sur cinq a déjà eu des pensées suicidaires. Ces chiffres, aussi dramatiques qu'alarmants, montrent que derrière les chiffres économiques, les politiques agricoles et les dynamiques de marché, il y a des femmes et des hommes qui s'effondrent dans le silence. Le mal est bien installé, le mal est structurel. Certes, vous avez augmenté le soutien agricole, et l'on vous en remercie, mais c'est d'un bouleversement systémique dont le monde agricole a besoin.

Enfin, concernant la simplification administrative réclamée depuis des années par le monde agricole, je ne peux que constater que, depuis 2024, vous avez la main sur le département et que, en dépit des promesses, nous attendons toujours ce choc de simplification administrative.

Madame la Ministre, je vous l'ai dit en début d'intervention, une législation, c'est une course rapide et remplie d'obstacles. Nous espérons sincèrement que vous ne passiez pas les trois dernières années à courir après le temps perdu. Mon collègue, Patrick Spies, va quant à lui faire le point sur la conservation de la nature.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, à l'instar de mes deux collègues, je suis au regret de constater que cet ajustement ne nous apporte rien de nouveau. Or, en termes de conservation de la nature, le compte à rebours est lancé et il nous reste à peine quelques semaines pour remettre à la Commission européenne notre plan de restauration de la nature. En mars dernier, une série d'ONG se sont mobilisées pour dénoncer les retards wallons en la matière.

En commission, vous nous indiquiez : « Tout est mis en œuvre afin que la Région wallonne puisse fournir un livrable pour le plan belge de restauration dans les délais prévus, tout en veillant à concilier trois exigences essentielles : le respect du calendrier européen, la qualité scientifique du travail réalisé et la participation effective des parties prenantes. »

Aujourd'hui, tout indique que nous ne serons pas en mesure de remettre la partie wallonne dans le temps. De plus, nous ne trouverons pas dans votre ajustement de budget spécifique pour mettre en œuvre ce plan de restauration de la nature ni pour atteindre les objectifs fixés. Pouvez-vous faire le point sur le sujet ?

Par ailleurs, vous savez que nous sommes très attentifs à la question de la lutte contre le frelon asiatique. Pour rappel, à l'initial, vous aviez inscrit un montant de 360 000 euros. À la faveur de la

présentation de votre stratégie régionale, vous avez indiqué mobiliser un montant d'un million d'euros. Où se trouvent, dans votre ajustement, les 640 000 euros complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de votre stratégie ?

Un autre élément que je n'ai pas retrouvé dans votre exposé particulier, c'est la traduction budgétaire du nouveau plan Loup. Tout d'abord, il y a une question de calendrier. À la faveur de votre exposé particulier de l'initial 2026, vous annonciez un nouveau plan pour le début de l'année. Nous sommes six mois plus tard et nous n'avons toujours pas vu ce nouveau plan Loup. Qu'en est-il ? Où en êtes-vous ? Par ailleurs, un budget de 150 000 euros est prévu pour indemniser les éleveurs. Vu qu'il n'y a aucun mouvement à l'ajustement, cela signifie-t-il que votre nouveau plan Loup sera mis en œuvre à moyens constants ?

De plus, votre ajustement confirme que le Gouvernement n'entend pas soutenir le monde agricole pour faire face à la hausse des produits pétroliers engendrée par la guerre en Iran.

Enfin, j'ai quelques questions d'ordre macroéconomique.

L'inflation a presque doublé en 2026 par rapport aux prévisions du budget initial 2026, ce qui fait que les mesures de non-indexation décidées par le Gouvernement génèrent mécaniquement des économies supérieures aux prévisions initiales. Pouvez-vous nous fournir la réestimation de ces économies supplémentaires non prévues en 2026 pour le CRA-W, l'APAQ-W et l'Organisme payeur de Wallonie ?

Les prévisions d'indexation ont été revues à la hausse en ce début de mois et prévoient désormais un dépassement de l'indice pivot en juin, soit un mois plus tôt qu'anticipé par le Gouvernement lors de son conclave. Le budget ajusté intègre-t-il les nouvelles prévisions d'indexation de juin sur la base des derniers paramètres disponibles ? Quel impact cela a-t-il dans vos compétences ?

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour la présentation de cet ajustement. Le budget ajusté de 2026, d'un point de vue un peu plus macro, s'inscrit dans la trajectoire d'assainissement voulue par l'accord de gouvernement, ce qui permettra de maintenir l'objectif de parvenir à l'équilibre SEC en fin de législature.

L'ajusté porte bien son nom puisqu'il permet des ajustements aux grandes orientations budgétaires et politiques qui ont été prises lors de l'adoption du budget pour l'année concernée. Vous nous proposez, dans le budget, Madame la Ministre, des ajustements, mais également des renforcements des politiques que vous portez. Cette discussion générale nous permettra de

vous questionner de façon plus générale et avec un peu plus de recul sur les sujets qui concernent vos compétences. Je serai accompagnée par mes deux collègues, MM. Janssen et Dewez, avec qui nous nous répartissons les matières.

En ce qui concerne l'agriculture, le premier dossier sur lequel j'ai envie de vous entendre aujourd'hui – mon collègue, Eddy Fontaine, en a parlé ; j'ai bien entendu que vous avez la main sur cinq chantiers importants à mettre en œuvre – porte sur le foncier agricole. Nous savons tous que c'est un sujet éminemment sensible puisqu'il s'agit de l'outil de travail essentiel de l'agriculteur lui permettant de maintenir l'activité agricole sur notre territoire. Il est important de protéger cette ressource essentielle et d'en faciliter l'accès, aussi bien en faire-valoir direct qu'en faire-valoir indirect. Cet objectif participera automatiquement au renouvellement des générations. C'est un véritable défi au sein de notre agriculture wallonne au vu de la pyramide des âges, ce qu'il est important d'avoir à l'esprit.

Comme vous l'avez déjà indiqué en commission et comme vient de le rappeler mon collègue, Eddy Fontaine, des groupes de travail ont été mis en place pour parvenir à renforcer cette accessibilité. Cela prend du temps, mais c'est une méthode de bon sens. Il faut aller dans l'ordre, avec beaucoup de méthode. Tout cela prend du temps, mais c'est important de travailler avec ces différents groupes. Les travaux visent à évaluer notamment les besoins du secteur et, également, les leviers susceptibles de consolider un accompagnement efficace dans les transmissions et dans les installations de nouvelles générations agricoles. Depuis votre dernière réponse à une question parlementaire sur le sujet, il y a plus ou moins un mois, avez-vous de nouvelles informations à nous donner aujourd'hui ? Où en sommes-nous au niveau des réunions de ces groupes de travail ? Avez-vous toujours cette volonté d'engager les mesures liées au foncier agricole en 2027 ? J'aimerais vous entendre là-dessus.

Plus précisément, un de ces groupes de travail se consacre à l'établissement d'une définition de l'agriculteur actif, ce qui n'est pas simple. Vous avez d'ailleurs intégré cette question de l'agriculteur actif dans votre note d'orientation sur la stratégie foncière validée par le Gouvernement. Il y a deux mois, vous indiquiez que le groupe de travail dédié à l'agriculteur actif s'était déjà réuni à plusieurs reprises et que les discussions avançaient bien pour atteindre les objectifs, notamment en ce qui concerne l'exclusion des sociétés de gestion des aides PAC. Y a-t-il encore eu des avancées sur le sujet par rapport à il y a deux mois ? Avez-vous donné une date limite d'atterrissage à ce groupe de travail ?

Un autre sujet d'importance et d'actualité – je ne peux ne pas en parler aujourd'hui –, ce sont les États généraux de protection des cultures et la décision du Gouvernement prise pour la réduction de l'utilisation

des pesticides, notamment dans les zones de captage. J'étais ravie d'assister à cette séance de restitution des résultats à l'espace Senghor à Gembloux, il y a quelques semaines. Je profite, aujourd'hui, de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter une nouvelle fois le CRA-W pour l'énorme travail de synthèse qu'il a réalisé avec ces 50 réunions organisées et 130 parties prenantes dans les neuf groupes de travail. Toutes les personnes présentes à cet événement – c'était au mois de mai – ont pu se rendre compte du travail intense qui a été réalisé. Je tiens à féliciter tous les acteurs présents.

Il en découle une première version du vade-mecum de 70 pages, qui est le fruit d'un travail qui n'avait jamais été réalisé jusqu'à maintenant. Il sera vraiment très utile dans votre objectif de réduire l'utilisation des pesticides. Un véritable défi se profile maintenant, c'est l'application de ces alternatives sur le terrain, mais aussi leur acceptation par les agriculteurs. Je vous sais particulièrement attentive face à ce challenge, ce défi. Les États généraux de protection des cultures me permettent de faire le lien avec deux modifications majeures ; vous en avez parlé dans la présentation de votre ajustement budgétaire.

La première, c'est le million d'euros apporté au CRA-W, pour répondre aux urgences de mise en conformité de toute une série d'équipements techniques. Je sais que, pour certains de mes collègues, ce n'est pas suffisant, mais c'était indispensable. Nous devons le souligner aujourd'hui, c'est un signal fort de soutien donné au CRA-W par le Gouvernement pour pérenniser ses missions et l'accompagner dans ce rôle essentiel en matière de recherche agricole. Notre Commission a d'ailleurs pu, il y a quelques semaines, se rendre compte, lors d'une mission sur place, du travail énorme qui est réalisé.

La deuxième, c'est l'allocation de 2,663 millions d'euros à la formation agricole, sujet qui a également été abordé par mon collègue, Eddy Fontaine. Madame la Ministre, allez-vous demander que le contenu du vade-mecum des États généraux de la protection des cultures soit abordé lors de ces formations agricoles A et B ? En effet, cette « porte d'entrée » me semble intéressante pour que les alternatives identifiées puissent percoler jusqu'aux agriculteurs repreneurs, en vue d'une réelle implication sur le terrain. D'autant plus que le prochain appel à projets pour les activités de formation de 2027-2028 sera lancé cette année. L'incorporation de ces besoins dans l'offre de formations m'apparaît donc tout à fait pertinente.

Enfin, concernant toujours les États généraux de la protection des cultures et le récent accord qui est intervenu au niveau du Gouvernement pour la réduction de l'utilisation des pesticides en zone de captage, je vais être rapide pour rester, Madame la Ministre, dans vos compétences, dans votre rayon d'action. Cette volonté d'agir dans ces zones sensibles est positive. Vous aviez d'ailleurs même appelé, Madame la Ministre, à une

action concertée avec le ministre Coppieters pour agir sur les zones, et ce, en concertation étroite et nécessaire avec le secteur agricole. On peut, encore une fois, souligner positivement aujourd'hui cette volonté d'agir. J'appelle de mes vœux que cette mise en application soit largement concertée avec les représentants du secteur et que des mesures de compensation, comme les MECAP, soient soigneusement étudiées et réfléchies pour une mise en application la plus simple possible et pour une pérennité assurée.

J'aimerais également parler de la PAC. Une évaluation de la programmation actuelle est prévue et doit être finalisée pour le 31 décembre 2026. Cette évaluation va clairement influencer la prochaine programmation, qui doit commencer en 2028. Là aussi, un groupe de travail « Analyse prospective » a été créé au sein de l'administration, et ce, pour identifier, évaluer les besoins relatifs à chaque thématique liée à la PAC. Là aussi, le CRA-W est notamment partie prenante dans le groupe de travail. Madame la Ministre, de premiers résultats émanent-ils déjà de ce groupe de travail ? Avez-vous prévu un calendrier ? Votre cabinet est-il, à ce stade, représenté dans le groupe de travail ?

L'OPW s'est vu allouer près de 3 millions d'euros supplémentaires pour – vous l'avez expliqué – garantir la continuité de ses missions dans le cadre de la PAC. La situation s'améliore-t-elle aujourd'hui, notamment au niveau des remarques qui avaient été formulées en son temps par la Cour des comptes ? Le dernier rapport de la Cour faisait état de nombreux commentaires et d'une opinion défavorable sur le compte 2023. On peut comprendre cette situation, due au récent passage de l'OPW en SACA en 2029, et à la temporalité spécifique liée à la gestion de fonds européens, mais un travail s'est-il enclenché au sein de l'OPW pour rejoindre un certain nombre de remarques qui avaient été formulées par la Cour des comptes ?

Monsieur Fontaine, j'ai les mêmes sujets que vous, mais je les aborde avec une tonalité différente. Je vois toujours le verre à moitié rempli ; tandis que vous le voyez à moitié vide. Il faut souligner le travail qui est mené par la ministre. J'aimerais revenir sur les missions d'Agricall – on en avait parlé, Monsieur Fontaine, suite à l'étude menée par deux chercheuses que l'on tenait à féliciter. Le renouvellement de la convention qui lie la Région à Agricall avait été effectué en ce début d'année. Vous avez également apporté une augmentation, Madame la Ministre, à la subvention annuelle, en lien avec un ambitieux plan d'action 2026-2027. L'augmentation des moyens a-t-elle permis d'intensifier l'accompagnement individuel des agriculteurs ? Quels sont les premiers retours du terrain liés à cette augmentation de la subvention ?

Agricall a-t-il été davantage saisi par les agriculteurs ces derniers mois, eu égard aux conséquences néfastes de la guerre au Moyen-Orient sur les coûts de production, donc sur les revenus ? Prévoyez-vous

toujours d'inscrire les missions d'Agricall dans le Code wallon de l'agriculture cette année ?

Je conclurai mes propos concernant ce volet agricole en revenant sur la marque forte ou le repère fort, destiné à la mise en valeur de notre savoir-faire. Aujourd'hui, on peut s'autoriser d'être chauvins et promouvoir la qualité de notre production agricole wallonne par rapport à des produits extérieurs.

Lors de la séance de restitution des résultats des États généraux de la protection des cultures, vous avez, Madame la Ministre, conclu vos propos en demandant aux consommateurs qu'ils mangent avec leur tête et avec leur cœur. Je tenais vraiment à vous remercier. Mon groupe est convaincu que ce repère fort, cette marque forte va contribuer à un réflexe d'achat qui sera responsable de la part des consommateurs et de notre part, et que cela va permettre de soutenir nos agriculteurs. Pouvez-vous également faire le point sur les avancées de ce dossier ? Un calendrier existe-t-il pour la mise en place de cette marque forte ? Comment se déroulent les discussions avec les différentes filières ?

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, en ce qui concerne le volet de la politique de la ruralité, il est affirmé – je m'en étonne un peu – sur les bancs du Parti socialiste que les années 2025 et 2026 seraient des années perdues, faute d'initiatives concrètes. Nous ne partageons pas cette analyse.

Tout d'abord, considérer qu'une phase de consultation des acteurs du développement rural constitue une perte de temps revient, à mon sens, à méconnaître la réalité du terrain. La réforme d'une politique aussi structurante que la ruralité ne peut se construire efficacement sans associer pleinement les communes et les acteurs de terrain. Cette démarche de concertation est, au contraire, une condition de réussite et de légitimité des réformes à venir.

Par ailleurs, il est également avancé que les structures d'accompagnement des PCDR auraient été affaiblies. Je souhaite rappeler que le décret-programme, adopté il y a quelques mois, visait précisément à simplifier, à clarifier et à formaliser les procédures d'élaboration et de mise en œuvre des programmes communaux de développement rural. Cette simplification ne constitue pas un affaiblissement, mais bien un renforcement de l'efficacité du dispositif, conformément, d'ailleurs, aux attentes exprimées de longue date par les acteurs de terrain. Dans ce contexte, l'année 2026 s'inscrit clairement dans une dynamique de réformes structurées et concertées plutôt que dans une logique d'immobilisme.

Dès lors, pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement de la consultation en cours ? A-t-elle déjà

été lancée ? Selon quelles modalités les acteurs sont-ils associés aux travaux ? Confirmez-vous le calendrier annoncé, qui vise une mise en œuvre de la réforme à l'horizon 2027, ou celui-ci a-t-il été adapté ?

À propos des cours d'eau, depuis plusieurs années, notre pays est frappé par des inondations à répétition un peu partout sur le territoire wallon. Dans la vallée de la Berwinne, où j'habite, trois inondations dites centennales ont frappé nos communes depuis 2018. Dans ce contexte, l'entretien des cours d'eau non navigables de première catégorie et des ouvrages de retenue est essentiel pour la sécurité de nos concitoyens.

À cet égard, le fait que le budget pour l'entretien des cours d'eau de première catégorie a doublé, passant de 4,1 millions à 8 321 000 euros en crédits d'engagement, est un signal fort. J'imagine que tous les groupes politiques présents aujourd'hui seront du même avis. Cela montre que la ministre Dalcq ne se contente pas de commenter l'actualité des inondations, mais qu'elle met les moyens là où ils ont des effets directs sur la prévention du risque. Je salue ce choix, qui va dans le sens de la responsabilisation et de l'anticipation.

Toutefois, notre groupe souhaite aussi de la lisibilité et de la planification. Au-delà de l'augmentation globale, de nouveaux travaux sont-ils prévus précisément grâce à ces renforcements budgétaires ? Pourriez-vous détailler les types d'interventions supplémentaires envisagées – curages, stabilisation de berges, réhabilitation, renforcement d'ouvrages de retenue ? Quels sont les critères de priorisation retenus dans un contexte où les épisodes d'inondations se multiplient ? Enfin, comment ce budget complémentaire sera-t-il distribué sur le territoire wallon ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Sur le volet de la nature et des forêts, notre groupe tient à souligner plusieurs choix positifs qui ont été opérés et que nous soutenons bien évidemment.

Tout d'abord, la DPR prévoit, pour rappel, que le Gouvernement poursuive ses efforts en matière de sensibilisation, d'éducation et de vulgarisation. Vous êtes au rendez-vous, Madame la Ministre, notamment avec la réallocation et le transfert d'un total de 336 000 euros vers le budget consacré aux subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation. Pour concrétiser nos objectifs de préservation de la biodiversité, il faut en effet de la connaissance, de la pédagogie et des outils de suivi fiables. En effet, des indicateurs précis de suivi de l'état des écosystèmes naturels sont essentiels pour mesurer l'évolution de la biodiversité, orienter les pratiques de terrain et agir plus en amont, notamment face aux espèces invasives ou émergentes, comme les moustiques exotiques, qui sont régulièrement évoqués ces temps-ci.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser où vous en êtes aujourd'hui dans la mise en place ou le renforcement de tels indicateurs ?

En outre, vous agissez sur le terrain économique avec une réallocation de 905 000 euros en faveur des subventions à l'investissement pour les entreprises privées actives dans les ressources forestières et dans la conservation de la nature. Nous soutenons cette approche qui vise à faire de la restauration de la nature un projet construit avec les acteurs privés, qui sont des partenaires indispensables en la matière.

Dans un contexte budgétaire contraint, ces réallocations ciblées permettent de poursuivre des objectifs concrets de protection de la biodiversité en soutenant les acteurs directement impliqués dans leur mise en œuvre. À cet égard, vous avez récemment rappelé les dispositifs existants de soutien à la plantation de haies en Wallonie. Ces outils vont dans le bon sens, mais leur mobilisation par les entreprises semble encore limitée, alors que celles-ci disposent d'un potentiel important, notamment à travers les zonings, les parcs d'activité économique et les abords d'entreprise.

Des actions spécifiques de sensibilisation ou d'accompagnement à destination du secteur privé sont-elles envisagées ? Cela pourrait se révéler utile.

Par ailleurs, à la lumière de l'actualité liée à la loi sur la restauration de la nature et des enjeux très concrets sur le terrain, qu'il s'agisse de la gestion des forêts face au changement climatique, de la restauration des habitats pour limiter certains risques naturels ou encore de la cohabitation avec le loup, j'aurais quelques précisions à vous demander. Tout d'abord, quels sont les projets ou types de projets, publics ou privés, qui bénéficieront concrètement de l'augmentation de budget en matière de recherche et de vulgarisation ? Je pense, par exemple, à la cartographie des habitats, au suivi scientifique, à la sensibilisation des citoyens ou aux indicateurs que j'ai évoqués il y a quelques instants.

Par ailleurs, comment ces moyens nouveaux s'intègrent-ils dans la trajectoire plus large de mise en œuvre de la Loi sur la restauration de la nature, notamment en ce qui concerne la déclinaison des objectifs européens, la planification des actions, le rôle du DNF comme levier principal de ces politiques ?

J'aimerais ajouter un mot également sur le plan Loup, qui illustre bien la nécessité d'un équilibre entre protection de la biodiversité et respect des réalités rurales. La cohabitation entre grands prédateurs et éleveurs se construit, et vous confirmiez encore récemment que les échanges se déroulent dans un climat constructif. Les choix budgétaires que vous portez doivent permettre à la fois de protéger les espèces et de garantir des indemnités et des mesures de prévention crédibles pour les agriculteurs et l'ensemble des acteurs. Notre groupe sera attentif à ce que ces

différents axes – restauration de la nature, gestion des forêts, gestion du loup – restent cohérents entre eux et avec les moyens inscrits au budget.

Pour terminer, je souhaiterais aborder le sujet du DNF, qui est débattu à juste titre régulièrement dans cette commission et encore aujourd'hui à travers les questions orales qui ont été posées et auxquelles vous avez répondu en début de commission. Le DNF est au cœur de la mise en œuvre de nos politiques de nature, de forêt ou de prévention des inondations, par exemple. Vous connaissez particulièrement bien les réalités auxquelles sont confrontés les agents. En faisant le choix de dégager au sein de votre propre budget des moyens supplémentaires pour l'acquisition de nouveaux équipements, vous envoyez un signal très clair ; vous avez entendu les remontées des agents, vous leur donnez des outils concrets. Investir dans les équipements, c'est investir directement dans la capacité de votre administration à être présente sur le terrain, à contrôler, gérer et accompagner les communes et les citoyens. Au total, c'est plus de 1 million d'euros qui seront réaffectés dans ce cadre.

Pour nous, ce que nous voyons de votre manière d'agir, de procéder, d'écouter les besoins, de tenir compte des réalités de terrain, d'y répondre de manière ciblée en renforçant l'efficacité de l'action publique, c'est aussi une manière très pragmatique d'assumer la fonction ministérielle. Chacun le sait : cette réaffectation constitue une étape et non un aboutissement. Il faudra donc poursuivre les discussions avec les agents et l'ensemble des acteurs concernés, afin d'avancer vers une réforme plus complète du DNF, à la hauteur des missions essentielles qui lui sont confiées.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, pour commencer, je vais faire la même remarque que les collègues du Parti socialiste au début de leur intervention. J'ai la même question par rapport au document que nous avons reçu sur votre exposé particulier, il est fait mention de la division organique 10, programme 122, d'un montant de 40 millions d'euros et quelque, qui vient du PRR, mais nous n'avons pas plus d'informations. Nous savons juste que ce montant arrive dans les recettes. À quoi sert-il ? D'où vient-il ? Ce n'est pas facile de lire la suite de votre document avec cette seule information. Mentionnons par exemple dans les nombreux tableaux le nombre incalculable de réallocations, de transferts, et cetera, sans plus de précisions. Vous avez présenté quelques tableaux de variation compensée et je vous en remercie, mais il y en a beaucoup plus que cela. Ce serait important que vous puissiez mettre à notre disposition l'ensemble des détails de l'affectation de ces montants qui viennent du PRR, en expliquant quelle ventilation exacte a été effectuée.

Je commencerai par quelques réflexions et questions sur l'agriculture. Cela a été mentionné ; certaines aides à l'agriculture augmentent. Vous avez évoqué 2,6 millions d'euros pour la formation agricole, 1 million d'euros pour le CRA-W, 2,9 millions d'euros supplémentaires pour la continuité des missions et la mise en œuvre de la PAC pour l'OPW. J'aurais voulu savoir, dans toutes ces augmentations, quelle part va directement aux exploitants, à l'installation, aux revenus, mais aussi à la recherche.

On a parlé des travaux des États généraux de la protection des cultures. Y a-t-il des suites à ces travaux, des budgets qui seraient dégagés parmi ce que vous avez mentionné au niveau des augmentations ? Quelle part sert surtout au fonctionnement institutionnel ? Vous avez répondu qu'il s'agissait, pour le CRA-W, surtout d'une mise en conformité de toute une série d'installations. Cela suffira-t-il pour répondre à tous les défis qui se posent, notamment en matière de protection des cultures ?

Par rapport à l'OPW, je ne comprends pas bien. D'un côté, vous expliquez que l'on donne 2,9 millions d'euros supplémentaires, mais, en même temps, on voit dans les recettes 11,856 millions d'euros qui proviennent de l'OPW et qui sont – c'est ce qui est en tout cas indiqué dans les commentaires – un « retour de trésorerie vers la grande caisse dans le cadre des efforts budgétaires décidés par le Gouvernement ». Comment peut-on comprendre cette opération ? D'un côté, on dit que l'OPW a besoin de moyens supplémentaires, et, en même temps, on récupère 12 millions d'euros dans sa trésorerie. Pourquoi n'a-t-on pas fait le calcul autrement ? J'aurais aimé connaître l'origine exacte de ce trop-perçu. Quels sont les crédits concernés ? Quels programmes n'ont pas été exécutés ? Est-ce une sous-consommation ponctuelle ou un phénomène structurel ? Quelles sont les conséquences pour les agriculteurs – les conséquences concrètes, puisque l'OPW est chargé du paiement des aides européennes et régionales ? Les agriculteurs sont confrontés à de grandes difficultés, des charges croissantes, des difficultés de trésorerie. Peut-on garantir que cette récupération de 11,856 millions d'euros n'aura pas d'impact sur la vie concrète et quotidienne des agriculteurs ? La question de fond est : est-ce vraiment une opération exceptionnelle ou bien doit-on s'attendre à ce que l'OPW serve de variable d'ajustement budgétaire pour permettre au Gouvernement de boucler ses comptes ? Voilà pour l'agriculture.

J'avais quelques questions sur votre présentation. Vous avez écrit dans votre document que la nature serait au cœur de votre action, et vous évoquez la restauration écologique, la biodiversité, la prévention des inondations, et cetera. Mais quand on regarde les chiffres, on constate que, globalement, le principal programme budgétaire qui finance les politiques de nature, forêts, chasse, pêche, est en diminution. Il passe de 38,4 millions à 34,9 millions d'euros en moyens

d'engagement, soit une baisse de plus de 3 millions et demi. Les moyens de paiement diminuent également de près de 2,7 millions. Madame la Ministre, pouvez-vous nous expliquer ces diminutions ? Comment pouvez-vous affirmer que la nature constitue une priorité politique, alors que le principal programme du Département de la nature et des forêts est l'un de ceux qui reculent le plus dans votre ajustement ? Quels sont précisément les postes concernés par cette diminution ? S'agit-il de moyens retirés à la gestion forestière, aux réserves naturelles, à la restauration des habitats, à la police forestière ? On en a déjà parlé aux équipes du Département de la nature et des forêts. Cela a été évoqué tout à l'heure, et vous avez évoqué les initiatives que vous avez prises pour l'équipement des agents, mais d'autres problèmes se posent au Département de la nature et des forêts, notamment le cadre qui était toujours incomplet il y a encore un mois. A-t-on prévu d'augmenter les budgets pour engager du personnel et compléter le cadre ? On aimerait avoir une ventilation précise de toutes les économies réalisées dans ce département.

J'en viens aux cours d'eau. Vous parlez de 4,2 millions d'euros supplémentaires pour les cours d'eau non navigables et la prévention des inondations. Personne ne va contester l'importance de ces investissements après les catastrophes que la Région a connues. Cependant, j'aimerais savoir si ces nouveaux moyens constituent réellement un effort supplémentaire ou s'ils sont financés par des réductions opérées ailleurs dans les politiques environnementales, puisque c'est vraiment compliqué de se retrouver avec tous les transferts et les réallocations. Autrement dit, renforce-t-on réellement la politique de la nature ou bien déshabille-t-on certaines missions pour en financer d'autres ?

Le fonds budgétaire de protection de la biodiversité a pour l'objet de financer la conservation, la restauration, l'amélioration des habitats naturels. Or, ce fonds reste à 0 euro en recettes, 0 euro en dépenses. Pouvez-vous nous donner plus d'explication sur la raison pour laquelle ce fonds reste vide alors que vous présentez la restauration écologique comme une priorité gouvernementale ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vais essayer d'être complémentaire par rapport aux nombreuses questions qui ont déjà été soulevées par les collègues et pour lesquelles je partage aussi à un certain niveau une attention.

Dans le volet « agriculture et ruralité », le maître-mot est la stabilité. Il n'y a pas d'inflexion majeure dans le budget et les politiques menées au travers de cet ajustement budgétaire, puisque c'est bien de cela qu'on parle aujourd'hui. Mon propos sera concis et plutôt sur des considérations générales. Beaucoup d'enjeux ont

déjà été évoqués, mais l'un d'eux dépasse nos frontières, c'est évidemment celui de la prochaine PAC. C'est là que l'on va déterminer les moyens qui donneront la capacité à notre agriculture de pouvoir réussir sa transition, renforcer sa résilience et continuer à garantir une alimentation de qualité avec des standards élevés qu'il faut conserver. Tout cela, en conservant une rentabilité financière décente pour les agriculteurs. C'est un fameux défi. On n'a pas totalement la main sur ces négociations, même si je sais que vous allez essayer de peser de tout votre poids en la matière dans les bons endroits.

Le secteur agricole, comme d'autres secteurs économiques, est évidemment influencé par les conséquences du contexte international qui évolue de jour en jour. À côté de cela, il y a aussi un grand défi, plus structurel à nos yeux – et je pense qu'on le partage tous : celui de l'adaptation de nos modes de production aux changements environnementaux. Ce n'est plus une option, c'est une nécessité. Tout le monde est bien au fait de cela et il faut pouvoir avancer tout en garantissant que ce soit économiquement soutenable. On a parlé des états généraux – j'avais une question également que je vous poserai tout à l'heure – qui constituent une première étape importante avec une volonté d'avancer de manière pragmatique, c'est-à-dire accompagner le changement sans opposer écologie et rentabilité.

Si ce n'était que moi, on irait plus loin et plus vite. Cependant, je ne suis pas au Gouvernement et donc je vous fais confiance en la matière. Je sais qu'il faudra accompagner ce travail par un soutien des pouvoirs publics pour l'application de tout le travail réalisé par les acteurs du secteur. Pour ma part, cela peut passer par le développement d'un Conseil agricole indépendant. C'est un sujet dont on ne va pas débattre aujourd'hui, mais je tenais à le mettre sur la table. Par ailleurs, j'avais les mêmes questions que Mme Durenne, à savoir comment vous allez pouvoir diffuser le vade-mecum. Est-ce que cela passera par des formations, des séances d'information ? Je voudrais plus d'informations sur le sujet.

Comme pour les zones de captage, on a tout intérêt à développer une vision wallonne commune et que vous puissiez avancer main dans la main avec votre collègue en charge de l'Environnement. Nous avons besoin d'une Wallonie qui se positionne à l'avant-garde de cette transition agricole. Pour nous, c'est une vraie opportunité : faire de l'innovation, de la durabilité et de la qualité de nos produits un avantage compétitif sur les marchés. Pour y arriver, on doit collectivement réussir le tournant.

J'en finis déjà avec ce premier chapitre, Madame la Ministre. Vous avez vu, j'ai été concis et j'ai essayé de ne pas répéter ce que les collègues ont déjà amené.

Pour le volet « nature et forêt », on est évidemment toujours satisfaits de pouvoir vous entendre et lire dans l'exposé des motifs que la nature demeure au centre de l'attention et de l'action gouvernementale. C'est une bonne chose.

En termes de méthodologie, vous avez agi comme pour le budget initial, en essayant de concilier une gestion budgétaire maîtrisée et l'absolue nécessité de renforcer la préservation de notre capital naturel. Vous répétez à qui veut bien l'entendre – et vous avez raison – qu'il est indispensable de maintenir et d'intensifier les efforts de restauration écologique engagés jusque-là. Sur tous ces éléments, on se rejoint à 100 %.

Je vais évoquer quelques dossiers ici à l'occasion de cet ajusté. On sait que l'on a une première *deadline* majeure à respecter à la rentrée, celle de septembre, à savoir la remise de la partie wallonne au Plan national de restauration. Vous voyez ma question arriver, Madame la Ministre : pourriez-vous nous dire où en sont les travaux en la matière ? Comment évoluent les différents groupes de travail ? La *deadline* sera-t-elle bien respectée ? Si ce n'est pas le cas, jusqu'où pouvons-nous aller ? Je sais que c'est un chantier colossal, donc ce n'est pas une critique. C'est une vraie question pour savoir comment on avance. Je souligne aussi de manière extrêmement positive le fait que vous avanciez encore une fois main dans la main avec l'ensemble des acteurs du secteur. Je pense que l'on pourrait s'en inspirer bien au-delà de la Région wallonne.

Ceci étant dit, un autre sujet également essentiel est le renforcement du réseau d'aires protégées. On connaît les objectifs qui se trouvent dans la Déclaration de politique régionale. Madame la Ministre, vu les difficultés du DNF que l'on a déjà évoquées, quelle est la situation quant à l'augmentation du réseau d'aires protégées ? Le portail de la biodiversité en Wallonie mentionnait récemment la reconnaissance de 760 hectares supplémentaires, dont les AGW ont été signés en décembre 2025. Où en sommes-nous en 2020 ? J'ai cru entendre une communication hier matin : peut-être aurions-nous des chiffres en la matière ? Ce n'était pas une communication de votre part, mais du secteur associatif.

Toujours sur le même sujet, on évoque souvent, dans le cadre de cette Commission, le fait que vous souhaitez développer des solutions alternatives à la politique d'acquisition. Je vous soutiens à 110 %. À l'occasion de nos échanges ici, j'aimerais savoir comment vous avancez en la matière, puisque vous aviez dressé pas mal de lignes à creuser pour ce faire.

Un autre point, que mes collègues ont déjà abordé, est celui de la gestion des cours d'eau et des 4,2 millions supplémentaires pour la prévention des inondations sur les cours d'eau non navigables. C'est une excellente nouvelle. Personnellement, j'habite dans la vallée de

l'Ourthe. Je peux donc saluer des deux mains cette décision.

J'avais la même question que M. Dewez. J'ai entendu que cela venait aussi de la demande de l'administration par rapport à des besoins qu'il faut rencontrer. Si vous disposiez d'un cadastre, ou des grandes lignes des besoins qui seront rencontrés avec ces 4 millions supplémentaires, cela nous permettrait de voir comment les travaux seront réalisés et, peut-être, de nous projeter sur nos territoires plus locaux.

J'aurais voulu savoir aussi si vous avanciez de concert avec votre collègue en charge des voies navigables, puisqu'on sait que, outre le schéma Vesdre – on en a parlé –, on travaille sur le schéma Ourthe. Il y a une complémentarité, évidemment, entre les travaux que l'on mène sur les voies non navigables et sur les voies navigables. Comment avancez-vous en la matière ? Des concertations sont-elles menées ? Pouvez-vous aussi faire le point sur les perspectives et le développement des ZIT – les zones d'immersion temporaire ? On sait que le LIFE Belini va se terminer cette année. Avez-vous des lignes directrices en la matière ?

Autre sujet : la lutte contre le frelon asiatique. La plateforme FixMyStreet est dorénavant disponible pour les citoyens, si je ne dis pas de bêtises. C'est une bonne chose. Vous savez que j'aurais aimé qu'elle soit interoperable avec d'autres applications, mais c'est déjà une bonne chose.

Le plan annonçait 300 000 euros dédiés à ce travail, si je ne me trompe pas. Je sais aussi que la Région wallonne va financer 50 % du coût moyen des interventions, avec une limite de 30 euros par dossier. Madame la Ministre, pourriez-vous, en l'état, nous faire le point sur le plan de lutte, notamment sur la saison du piégeage des reines ? On entend le chiffre de 40 000 reines piégées. Avez-vous les mêmes chiffres ? Qu'en est-il de ces 300 000 euros qui étaient dédiés à l'application FixMyStreet ? Cela se trouve-t-il dans le budget ajusté, et si oui, à quel endroit ?

Enfin, je pense que j'avais les mêmes interrogations, peut-être avec un autre ton, que Mme Hanus sur le PRW. On voit là qu'il y a de gros mouvements budgétaires, à 10 millions et 41 millions. Pourriez-vous à tout le moins faire le point sur l'affectation de ces mouvements ? Cela nous permettrait peut-être d'y voir plus clair.

J'avais aussi une question sur la fiche 319, qui concerne les reconstructions des berges de la Vesdre, puisque, en réponse à une question de mon excellent collègue Jean-Paul Bastin début juin, vous aviez fait le point et indiqué que des chantiers étaient prévus pour un montant de 4,7 millions d'euros et qu'ils venaient d'être validés. Pourriez-vous faire le point sur la consommation de l'enveloppe et des moyens encore disponibles en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, de manière générale, j'aimerais d'abord retenir que cet ajustement baigne dans un certain chaos budgétaire. D'un côté, le déficit wallon pour l'année 2025 est de presque 600 millions d'euros. Il est encore plus élevé que prévu et constitue un dérapage historique. En chiffres SEC, cela compte tout de même pour l'Europe.

D'un autre côté, le ministre-président appelle à changer de chemin. Il est difficile de savoir quelle est encore la valeur de cet ajustement et la partie du budget ajusté qui relève de vos compétences est celle qui manque le plus d'explications.

De manière générale, il faut constater que les coupes budgétaires, les carences et les faiblesses discutées au budget initial, pour l'essentiel, sont toujours là. En particulier, la transition écologique reste périphérique dans les choix du Gouvernement wallon, malgré la crise des prix du pétrole et malgré les récentes inondations qui rappellent la nécessité d'investir davantage de manière structurelle et continue dans l'infrastructure écologique. De même, les coupes faites contre les jeunes et contre l'emploi, contre les communes et contre les associations demeurent.

Tout cela est garni par un discours de fatalité qui a quelque chose d'indécemment, car ce Gouvernement a de l'argent quand il le veut bien, par exemple pour augmenter les salaires des *top managers*, pour désigner un sixième directeur à Wallonie Entreprendre, ou encore a fortiori pour une réforme fiscale mal calibrée et injuste.

Madame la Ministre, le budget relevant de vos attributions, en décembre, était un véritable trou noir. Plus qu'un jeu de piste, c'est un labyrinthe qui rendait vos lignes budgétaires incompréhensibles ; à croire que c'était fait exprès. Cette fois, ce n'est pas une impression de jeu de piste, mais toujours une même impression de rétention d'information. Il existe une expression qui dit : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». Chez vous, il y a plusieurs meutes, je crois. Vous avez déjà fait le coup en décembre, en ne justifiant quasiment aucun choix budgétaire. Ici, les domaines fonctionnels ajustés ne sont même pas commentés. Nous n'avons donc ni la ventilation sur la durée, ni même le détail du libellé du domaine fonctionnel et encore moins une justification. Vous effectuez des ajustements de parfois plusieurs millions d'euros sans même en donner le détail. C'est totalement inacceptable et cela ne semble pas très professionnel. Je crois que, dans votre cabinet ou vos administrations, des moyens humains existent pour agir autrement.

Quelle considération avez-vous donc pour le travail législatif, si vous nous fournissez des documents aussi lacunaires ? Cela devient de l'obstruction au contrôle parlementaire. Le pire, c'est qu'aujourd'hui vous venez

avec un *slide* que vous commentez de manière orale avant de le transférer, à l'instant et tel quel, par mail aux groupes, alors que vous disposez des chiffres et des argumentations associées à ces chiffres.

Pour nous, il est toujours important de respecter le règlement des parlements, que ce soit au Parlement de la Communauté française – à la Fédération Wallonie-Bruxelles – ou au Parlement wallon. Je vais me donner la peine de lire à tout le monde l'article 43 de notre règlement : « Sauf dans les cas d'urgence dûment motivée, les propositions de décret et les propositions de résolution sont expédiées aux députés au plus tard sept jours calendrier avant la première réunion de commission au cours de laquelle ils seront examinés. Ce délai est porté à 10 jours pour les projets de décret et les exposés justificatifs en matière budgétaire ». Quand on rend une coquille vide, je considère que cet article 43 n'est pas rempli.

Venons-en néanmoins aux différents chapitres qui vous concernent.

Pour les cours d'eau non navigables et l'adaptation postinondations, vous engagez une nouvelle dépense de 4 millions d'euros ventilés sur quatre ans jusqu'à la fin de la législature. Les inondations de 2021 ont laissé des traces, notamment dans ma région, et on sait que notre territoire doit se montrer plus résilient face aux aléas climatiques qui nous attendent. Les inondations du mois dernier nous l'ont encore montré. A priori, cette augmentation, je la trouve positive, mais je voudrais vous entendre davantage sur ce point, Madame la Ministre, car, justement, il y a très peu de détails.

En matière d'Agriculture, votre ajustement budgétaire prévoit une grosse augmentation pour l'augmentation pour l'agriculture : quasiment 3 millions d'euros pour la PAC et plus de 2,5 millions d'euros pour la formation agricole. La préservation du modèle agricole familial et le soutien aux nouveaux agriculteurs nous tiennent très à cœur chez Ecolo et je pense que vous partagez cette préoccupation. Nous le savons tous, en 30 ans, la taille moyenne des exploitations wallonne a doublé, avec une concentration croissante des terres chez de grands propriétaires ou sociétés, rendant la transmission très difficile pour les nouveaux entrants. Cette disparition progressive des petites exploitations est, malheureusement, la conséquence directe du modèle agroindustriel dominant. L'explosion du prix foncier agricole est le résultat de la spéculation, qui ne fait qu'augmenter autour des terres, au contraire de les considérer comme un bien commun à préserver pour nourrir chacune et chacun. L'enjeu de la transmission de la préservation d'un modèle agricole à taille humaine est énorme et je n'identifie pas dans votre ajustement budgétaire ce qui va permettre de mettre en place de vrais leviers en la matière. Peut-être pourrez-vous me rassurer à ce sujet, mais, étant donné qu'il n'y a aucun détail ni aucune justification à ce stade, c'est l'inconnu.

Le bio est de nouveau le grand absent de votre document budgétaire. On y reviendra, mais en tant que ministre de l'Agriculture, vous ne pouvez pas faire sans le bio. Le pourcentage de production bio en Wallonie a encore diminué, malheureusement, cette année et l'évaluation du plan Bio a identifié des leviers et des recommandations. Votre budget ne traduit pas ces recommandations et ne montre aucune ambition en la matière.

Je profite de parler du bio pour évoquer votre ambition en termes de lutte contre les pesticides. Il y a un mois avait lieu la présentation des résultats des États généraux pour la protection des cultures. Lors de cette présentation, vous avez fait passer un message teinté de beaucoup d'autosatisfaction, mais elle n'a pas du tout reflété ce que vous aviez pourtant promis, à savoir la transversalité. On a surtout vu des résultats de travail en silos extrêmement cadrés à travers un mode post-it. Or, ce n'est certainement pas à vous que je vais expliquer qu'une pratique culturelle alternative ou innovante ne tient pas en un post-it. Dès lors, ces 40 réunions pour ne retenir que ce qui rentrait dans ces fameux post-it sont une belle occasion manquée, car je crains que le reste ne passe aux oubliettes. Sans compter que, comme cela a été répété de nombreuses fois à Gembloux le 22 mai dernier, l'objectif était de repartir d'une page blanche en ce qui concerne la culture sans pesticides. Je pose donc une question toute simple : pourquoi cette volonté d'ignorer toutes les connaissances et les pratiques de nombreux producteurs et productrices qui le font déjà ?

En matière de nature, je dirais que la nature est la plus grande victime de votre ajustement budgétaire. Pourtant, quand on lit l'introduction de votre budget « Nature », on peut lire ceci : « La nature demeure au centre de l'action gouvernementale. Il est indispensable de maintenir et intensifier les efforts de restauration écologique engagés. L'ensemble de ces ajustements participent à la construction d'un territoire plus résilient, où la nature est reconnue comme une alliée essentielle face aux défis contemporains ». Si je ne l'avais pas vu de mes propres yeux, je ne pourrais pas croire à ce que je viens de vous lire ! Il s'agit bel et bien de l'introduction d'un budget où vous diminuez de 2 millions d'euros les crédits de liquidation par rapport à l'initiale 2026, qui était déjà bien trop faible vu les enjeux. On est maintenant à 12 millions d'euros de moins qu'en 2024.

C'est terriblement inquiétant de constater le peu d'importance que vous accordez à la nature et à la biodiversité. Que la ministre en charge de la Nature et la Biodiversité fasse si peu de cas de la nature, alors que nous sommes en pleine crise de la biodiversité, reste véritablement inquiétant. Vous vous attaquez principalement aux associations qui œuvrent en la matière et au Département de la nature et des forêts. Que cherchez-vous ? De quelle Wallonie rêvez-vous ?

Passons de ces constats aux questions. En matière d'agriculture, comme déjà mentionné concernant le foncier agricole, l'accès à la terre est un frein majeur pour l'installation des agriculteurs et des agricultrices. Vous avez lancé des groupes de travail sur le foncier agricole depuis plusieurs mois. Pouvez-vous faire état de l'avancée de ces groupes de travail ? Quels sont les premiers résultats ? Les ajustements budgétaires en matière d'agriculture sont-ils réfléchis suite à ces observations réalisées dans ce cadre ?

Dans la promotion du bio, on ne voit apparaître nulle part dans vos documents budgétaires la mention du bio. Par contre, selon les documents transmis lors de l'initial 2026 concernant les dépenses dédiées au bio, on retrouve deux DF particulièrement réduits dans votre ajustement : 2 millions d'euros d'un côté et quasiment 1 million d'euros de l'autre, les DF 57.007 et 57.003.

Dans ce qui a été déposé au Parlement, il n'y a aucun commentaire de vos articles dans les documents budgétaires. C'est tout à fait opaque, et nous n'avons aucun détail sur ces économies. Pouvez-vous dès lors justifier, en plus des quelques bribes qu'on vient d'avoir, cette diminution de plus de 3 millions d'euros et préciser de quoi il s'agit exactement ? Quel budget reste-t-il dans votre portefeuille pour le soutien au bio, le développement de la filière, et cetera ?

J'en profite pour vous interroger sur le prochain plan bio 2027-2030. Pouvez-vous déjà donner un aperçu de vos objectifs et orientations ? Vous avez eu la présentation de l'évaluation du plan bio 2030 il y a quelques mois, et en mettant en avance de nombreuses recommandations.

Je voudrais par ailleurs savoir ce que vous avez finalement fait du projet TerrAé, mis sur pied par Céline Tellier sous la précédente législature, en soutien à l'agroécologie. Vous déclariez en décembre dernier que vous étiez sur le point de commencer à discuter du maintien d'une subvention d'environ 35 000 euros pour Fourrages Mieux et Greenotec, dans le but de soutenir les pratiques culturelles et l'agroécologie.

Vous déclariez par ailleurs qu'une analyse était en cours avec votre administration, afin de déterminer le montant nécessaire pour maintenir les groupements d'agriculteurs en agroécologie, les GAA. Six mois plus tard, pouvez-vous nous indiquer le budget prévu pour ces structures ? Dans quel DF se trouve-t-il ? Qu'est-il ressorti de vos discussions ? Pouvez-vous préciser les missions fixées ?

J'aimerais également vous entendre sur l'APAQ-W. Vous débloquez un budget de 3 millions d'euros pour l'organisme payeur wallon pour assurer la continuité de ses missions. J'aimerais que vous donniez davantage de détails sur les raisons de ce budget et les besoins identifiés.

Enfin, vous augmentez de 1 million d'euros le budget total du CRA-W qui s'élevait à l'initial à quasiment 55 millions d'euros. Je repose la même question que ma collègue, Céline Tellier, en décembre. L'adaptation de votre agriculture aux impacts du dérèglement climatique est indispensable pour protéger notre climat et notre environnement. Il est également nécessaire d'agir en amont, en privilégiant une agriculture vivante, respectueuse des sols, de l'eau et des animaux. Dès lors, avez-vous augmenté la proportion des recherches actuellement menées au CRA-W qui contribuent de manière effective à la connaissance et à l'évolution des pratiques vers la culture qui œuvre en synergie et dans le respect des écosystèmes ?

L'adaptation de notre agriculture aux impacts du dérèglement climatique est indispensable pour protéger notre climat et notre environnement. J'ajouterai : pour protéger nos agriculteurs. Il est également nécessaire d'agir en amont, en privilégiant une agriculture vivante, respectueuse des sols, de l'eau, des animaux.

Sur les presque 56 millions d'euros de budget du CRA-W, quels moyens précis sont alloués aux recherches pour une agriculture plus durable ? Quels moyens sont alloués pour réaliser des recherches sur les alternatives aux pesticides ? Quels liens y a-t-il avec les États généraux de la protection des cultures ?

En matière de nature, je crois que l'on peut aisément dire que c'est le budget consacré à la nature qui subit encore les saignées les plus importantes dans votre ajustement budgétaire. Vous déclarez que votre budget contribue à la construction d'un territoire plus résilient, où la nature est reconnue comme une alliée essentielle face aux défis contemporains. Cependant, quand on lit ce budget, il est difficile d'y croire.

Pour commencer, j'aimerais que vous donniez une vision claire sur le budget réservé à l'opération Yes We Plant. Je constate que vous augmentez de 905 000 euros les subventions aux entreprises privées en matière de ressources forestières, de nature et d'espaces verts publics, mais que vous diminuez de quasiment 500 000 euros les subventions aux ASBL, ce qui me laisse au minimum dubitatif. Apparemment, il n'y a pas que moi puisque M. Janssen a donné un écho semblable au mien aujourd'hui.

Vous avez récemment déclaré dans la presse que le projet Yes We Plant était un beau succès pour la biodiversité en Wallonie. Dès lors, quel budget y consacrez-vous ? Quelle est sa répartition entre les différents acteurs, c'est-à-dire les particuliers, les associations, les pouvoirs locaux et les entreprises privées ?

En conclusion de mon intervention, Madame la Ministre, deux victimes ont été identifiées dans votre budget relatif à la nature.

La première victime identifiée, ce sont les associations qui œuvrent en matière de sensibilisation et de vulgarisation, et qui sont un acteur central pour la protection de la nature et de la biodiversité. J'en arrive à plus de 1 million d'euros d'économie sur le dos des acteurs de terrain qui participent au quotidien à la préservation et à la restauration de la nature en Wallonie. C'est incompréhensible, même si cela semble devenir une habitude pour ce Gouvernement de s'attaquer au secteur associatif.

J'aimerais avoir des détails sur ces économies. Pouvez-vous lister les acteurs concernés ? Pour quelles raisons ? Qu'est-ce qui justifie ces choix ? Les ASBL visées sont-elles prévenues ou concertées ? Il est important et nécessaire que nous ayons cette liste d'ici jeudi pour clôturer les débats budgétaires dans les règles.

La deuxième victime identifiée, c'est votre bras armé – encore que – en la matière, à savoir le Département de la nature et des forêts. Depuis 2024, le DNF a perdu 25 % de son budget, soit 10 millions d'euros. Incroyable, mais vrai : vous décidez d'aggraver la situation critique dans laquelle les agents du DNF se trouvent puisque vous réalisez, à l'article 60.004, une nouvelle saignée de 1 million d'euros.

À part le budget prévu pour les bâtiments du DNF, je n'ai pas identifié de budget supplémentaire pour ce département. Pouvez-vous dès lors détailler le budget et les ajustements prévus pour le DNF ainsi que les motivations qui vous ont poussée à faire ces choix ?

Ensuite, en matière de lutte contre les feux de forêt, ma collègue vous avait déjà interrogée en décembre, mais n'avait pas obtenu de réponse. Aucun budget spécifique n'est dédié à la lutte contre les feux de forêt, à la prévention et à la communication. Pourquoi aucun budget n'est-il dégagé à cet égard, alors que la forêt wallonne est de plus en plus vulnérable aux incendies ? Les financements sont-ils incorporés au sein du budget du DNF ? Pouvez-vous en donner le détail ?

Enfin, en matière de chasse, pouvez-vous nous faire état de vos orientations prioritaires pour cette année 2026 ? Est-il prévu de légiférer sur les lâchers de petit gibier d'élevage afin de mettre fin à cette aberration de chasse récréative ?

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 10 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 25 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1)

**Exposé particulier afférent aux compétences de
la ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9bis) et
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 9 et 9bis)**

**Budget des unités d'administration publique
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 partim)
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 –
Annexe 10 partim)**

Discussion générale (Suite)

M. le Président. – Je vous propose de poursuivre la discussion générale et cède la parole à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Tout d'abord, des réflexions plus générales. On peut vous fournir une liste de l'ensemble des AR et AT réalisés.

Par rapport au PRW et à l'ensemble des mouvements budgétaires de ce programme, on peut également vous fournir un tableau avec les détails des différentes fiches concernées. Pour tout vous dire, je m'attendais un peu à la question, mais vous remarquerez quand même, Madame la Députée, que la provision PRW existait déjà lors de la précédente législature et que le ministre-président Di Rupo avait la même logique dans l'utilisation de la provision. Cela ne posait pas de problème de gouvernance à l'époque, et c'était il n'y a pas si longtemps.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Il y avait une justification qui l'accompagnait, c'est ce que l'on demande.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Pour entrer dans les différents dossiers, je commence avec la politique foncière. La question de la hausse des prix va faire l'objet d'un groupe de travail spécifique. Cela fait partie des cinq groupes de travail qui vont être réalisés ou qui sont en cours. Des analyses sont en cours parce qu'il est important d'avoir un mécanisme qui corresponde à notre réalité régionale wallonne. La démarche vise à garantir des mesures opérationnelles étayées, plutôt que des annonces prématurées. Le groupe de travail spécifique sera le premier saisi des pistes concrètes une fois le diagnostic consolidé. La régulation du marché foncier agricole et les mesures liées au marché foncier

agricole exigent une approche rigoureuse, cohérente, qui ne se prête pas à des réponses simplifiées.

Une politique foncière agricole ambitieuse et efficace doit reposer sur plusieurs axes complémentaires. Cela ne requiert pas nécessairement des moyens financiers supplémentaires, mais surtout des réformes structurelles permettant d'assurer la transparence, la justice et la durabilité dans la gestion du foncier. Je vous confirme, pour faire un état des lieux au niveau des groupes de travail, qu'ils se sont déjà réunis une dizaine de fois. Actuellement, ces groupes portent sur le bail à ferme, la mise en location des biens publics et le cahier des charges qui y est lié et la définition de l'agriculteur actif.

Concernant la définition de l'agriculteur actif, les travaux du groupe de travail dédié à la PAC ont été intégrés au projet de modification du plan stratégique PAC, approuvé récemment par le Gouvernement. L'objectif est de renforcer les conditions d'accès aux aides pour pouvoir exclure les sociétés de gestion et répondre aux engagements pris par la Wallonie vis-à-vis de la Commission européenne.

Concernant les agriculteurs pensionnés, les propositions visent à exclure les sociétés de gestion non éligibles. Il y a exclusion du pensionné s'il n'y a pas de reprise d'exploitation. S'il y a une reprise d'exploitation endéans une période transitoire, les aides sont gardées par les agriculteurs pensionnés. C'est faire des aides PAC une politique de renouvellement des générations et pas de payer des agriculteurs pensionnés, qui, s'ils ne sont pas en train de remettre leur exploitation, ne sont plus considérés comme des agriculteurs actifs. Ma volonté est et reste d'aboutir à ces mesures en 2027.

On m'a beaucoup dit que cela n'allait pas assez vite. On voit le verre à moitié vide. Je peux vous dire que les syndicats me disent souvent : « Avec vous, on a du travail, on est très souvent invités à des réunions pour avancer ». C'est mon objectif : avoir les mesures les plus liées au terrain et qui vont ainsi fonctionner au mieux. C'est quand on a tous les retours de terrain que l'on peut avoir les modalités les plus fines, les plus précises et les plus justes pour que la mesure fonctionne. Tout cela est bien en route et il est très important pour moi de réaliser de la concertation pour que les mesures soient solides. Nous avançons, nous allons aboutir, mais nous prenons encore le temps aujourd'hui de construire des mesures solides.

Concernant le mécanisme assurantiel, quid du calendrier des orientations ? Je tiens d'abord à préciser quelque chose. Je ne sais pas où vous avez entendu que j'avais mis à la poubelle le travail réalisé par mon prédécesseur. Non, le travail parlementaire réalisé lors de la dernière législature, le travail réalisé par mon prédécesseur, je les ai bien en main et cela nourrit la réflexion et le travail que nous faisons aujourd'hui. Il est également important, dans la création de ce mécanisme,

d'être vigilant à une éventuelle hausse des primes des assurances en cas de succession d'événements climatiques exceptionnels, qui sont de plus en plus fréquents. Il faut analyser, comme je le disais, l'évolution des systèmes de nos pays voisins ou des régions voisines, notamment en Flandre, en France et au Grand-Duché de Luxembourg.

En Flandre et en France, par exemple, le dispositif ne rencontre pas le succès attendu. On observe même une diminution du nombre d'agriculteurs qui s'inscrivent dans ces systèmes. Pour ma part, je veux mettre en place un système qui sera directement bien utilisé par les agriculteurs et qui rencontrera le succès. Comme je l'ai déjà évoqué, ce dossier est bien suivi par mon cabinet. Je ne peux pas vous fournir de calendrier à ce stade, parce que de nombreuses discussions doivent encore avoir lieu. Ma volonté est bien d'aboutir de manière pragmatique.

L'objectif n'est pas de remplacer le Fonds des calamités – j'ai entendu que, pour le moment, on en était juste à payer des calamités. Non : le Fonds des calamités agricoles sera maintenu. Il est par ailleurs en cours de réforme avec le Fonds des calamités naturelles. On va néanmoins rajouter – cela devra se coordonner – un système assurantiel complémentaire utile, soutenable budgétairement et réellement bénéfique pour les agriculteurs wallons.

En ce qui concerne la santé mentale des agriculteurs, vous me demandez si Agricall a connu une augmentation de ses activités et si ses missions seront bien reprises dans le Code wallon de l'agriculture. Le Gouvernement wallon et moi-même faisons du bien-être des agriculteurs une priorité. Cela passe par un renforcement de l'accompagnement de proximité, la prévention de l'isolement et du mal-être, le soutien à la viabilité des exploitations, ainsi que le développement de médiations en cas de difficultés. Dans cette perspective, Agricall a vu ses moyens renforcés.

L'organisme finalise actuellement un baromètre de la santé mentale des agriculteurs qui permettra de mieux objectiver les réalités de terrain et d'orienter plus efficacement les actions de prévention et d'accompagnement. Agricall poursuit pleinement ses missions d'accompagnement grâce au soutien financier qui lui est accordé. À ce stade, aucune augmentation substantielle des demandes n'est constatée, mais l'ASBL reste particulièrement attentive à l'évolution de la situation et en assure le suivi régulier. Enfin, l'adaptation du décret visant à consacrer les missions d'Agricall est actuellement en finalisation et sera prochainement soumise au Gouvernement wallon.

Vous me demandez également quand arrivera la grande réforme de mon mandat relative à la simplification administrative. Le choc de simplification porté par la ministre Galant comporte de nombreuses mesures de simplification qui dépendent également de

mes compétences, parce que je m'inscris tout à fait dans cette volonté de simplifier – dans toutes mes compétences, notamment l'agriculture – la charge administrative qui pèse sur nos agriculteurs et nos éleveurs. Ceux-ci se sont suffisamment exprimés en ce sens durant et après les manifestations. Je travaille notamment sur la simplification des contrôles, afin de les optimiser, et sur le projet MyAgri. Celui-ci en est à la finalisation de sa phase de cadrage, qui déterminera à quoi il va ressembler, ainsi que ses différents objectifs et sa finalité. L'objectif est de disposer d'une version opérationnelle pour entamer une phase pilote de test auprès des agriculteurs pour la fin de cette année.

Au sujet des États généraux de la protection des cultures, vous me demandez si le vade-mecum sera abordé lors des séances de formation agricole A et B. La formation agricole est encadrée par un décret qui définit précisément le contenu et les objectifs des formations A et B. Ce cadre garantit une formation de base cohérente et de qualité pour les agriculteurs. Par ailleurs, les formations de perfectionnement – les cours C – offrent davantage de souplesse afin d'aborder des thématiques spécifiques et d'actualité. Elles permettent notamment d'intégrer pleinement les enjeux liés à la réduction de l'usage des pesticides, à l'évolution des pratiques économiques et aux attentes sociétales. Le prochain appel à projets contiendra bien toutes ces thématiques.

Les résultats des discussions des États généraux de la protection des cultures sont disponibles pour la mise en place des politiques de réduction des produits phytos en Wallonie. Cela pourra alimenter les réflexions sur la réduction de l'usage, mais également être utile dans les projets d'accompagnement des agriculteurs tels que le Blue Deal agricole.

Les EGPC n'ont nullement ignoré les alternatives déjà existantes, bien au contraire, puisque l'un de leurs objectifs premiers était précisément de mettre en lumière ce qui était déjà disponible et directement applicable. Il convient de rappeler que ce type de démarche rassemblant l'ensemble des acteurs des filières a été mis en place pour la première fois en Wallonie. Ces échanges sont indispensables.

Par ailleurs, la séance du 22 mai ne constituait pas la clôture du projet, la dimension transversale y a bien été abordée, le travail se poursuit actuellement et il s'agissait bien d'une séance de restitution. Nous allons continuer l'analyse économique des différentes pratiques et alternatives disponibles. Il a toujours été question d'avoir une vision transversale. Je vous invite, si vous ne l'avez pas encore fait, à consulter le vade-mecum et voir le niveau de précision des différentes pratiques. Cet outil est voué à être prêt à utiliser par l'agriculteur pour chercher l'information et avoir tout à disposition pour avancer. S'il a envie, dans telle filière, de ne plus devoir utiliser autant de produits phytos et de combattre une telle maladie plus présente dans sa campagne, il peut consulter les différents outils, leurs

explications, en consultant les liens vers les différents sites internet et centres pilotes. J'espère que vous avez consulté ce document sinon faites-le, vous comprendrez à quel point il était de grande importance pour moi que ce soit un outil utilisable par l'agriculteur. C'était la mission que j'avais donnée au CRA-W : créer un outil utilisable pour les agriculteurs afin qu'ils puissent agir concrètement dans leur travail.

Au niveau de l'OPW, on me demandait s'il y avait eu une amélioration par rapport aux remarques de la Cour des comptes et le récent passage en SACA. Les recommandations formulées par la Cour font l'objet d'un suivi attentif. L'OPW poursuit un travail d'amélioration continue de ses outils de gestion et de ses applications comptables, tout en renforçant ses procédures internes et ses méthodes de fonctionnement. L'objectif est d'accroître encore la qualité de la gestion, la fiabilité des contrôles et l'efficacité du traitement des dossiers au bénéfice des agriculteurs et de la bonne utilisation des fonds publics. À titre d'exemple, les responsabilités liées aux différentes étapes de procédures financières ont été formalisées et clairement réparties afin de garantir une séparation adéquate des fonctions entre l'engagement, le contrôle et la liquidation des dépenses. Cette clarification renforce la traçabilité des opérations et la sécurité des processus.

Mme Bernard me questionne sur les parts qui vont à l'investissement et au fonctionnement dans le budget de l'OPW. Pour ce qui est du retour de trésorerie de l'OPW de 11,856 millions, dont vous m'avez fait écho, je vous renvoie au décret constitutif de l'OPW. Il y est prévu que les sous-consommés de l'année N soient remboursés à l'année N+1, comme cela a été expliqué dans ma présentation. Cette opération sera récurrente si d'aventure il y a des sous-consommés. L'objectif principal est d'éviter de thésauriser de la trésorerie à l'OPW sans pouvoir l'utiliser vu l'impact SEC de l'utilisation de réserve. Le Gouvernement a acté la recette au regard du décret et pris ses responsabilités en matière de dépenses avec les besoins de 2 millions d'euros pour les MAEC. C'est vous dire à quel point les recettes et les dépenses sont analysées au plus juste dans le cadre de la SACA. Pour le reste, l'autre mouvement concerne une dotation pour l'internalisation des missions assurées par la CAIF, dorénavant. Il n'y a pas d'économie au sein du budget de l'OPW, bien au contraire, car le retour de trésorerie a été acté en diminution de son impact SEC afin de neutraliser l'opération.

Une autre de mes grandes réformes est la marque forte. Vous me demandez de faire le point sur ce dossier et de connaître l'existence d'un éventuel planning. Deux volets avancent en parallèle dans ce dossier.

Premièrement, il y a le volet « Filières ». Toutes les filières vont mieux se structurer et se créer grâce à la marque forte. Les consultations avec les filières avancent bien, en ce moment. Mes équipes rencontrent

des acteurs et échangent avec eux sur les bases du projet. Les discussions se passent bien et devraient se terminer d'ici la fin du mois de juin. Nous devons, ensuite, réunir l'ensemble des retours pour examiner la façon dont nous allons construire la marque forte avec les filières. Il y a les orientations que j'ai données, mais je tenais beaucoup à ce que ce soit construit avec les filières, sur la manière avec laquelle ils voudraient travailler avec cette marque forte.

Deuxièmement, c'est le volet « Créatif ». L'APAQ-W va bientôt procéder à la notification de la décision de sélection du prestataire externe pour la création du repère, son univers, ainsi que la façon dont il faudra travailler pour son activation. L'objectif est que les consommateurs soient suffisamment au contact de ce repère fort pour que cela devienne un réflexe et que la demande pour avoir accès à ces produits soit forte. C'est tout simplement avoir un panier de courses suffisamment important dès le départ.

Au niveau du calendrier, j'ai déjà évoqué le courant de l'année 2027 pour la mise en œuvre complète. Bien entendu, ce calendrier dépendra aussi des négociations et de la construction de la marque forte et de tout son cahier des charges.

À propos de la suite de TerrAé et de mes précédentes déclarations à ce sujet, je pense qu'il est important de rappeler une fois encore un élément de contexte. Les moyens qui ont permis la mise en œuvre du plan TerrAé sous la précédente législature provenaient, essentiellement, du Plan de relance, soit une enveloppe exceptionnelle d'environ 7 millions d'euros. Il s'agissait d'un financement ponctuel et non d'un financement structurel appelé à être reconduit indéfiniment.

Pour autant, nous n'avons pas abandonné les objectifs poursuivis par TerrAé, bien au contraire. Ainsi, j'ai décidé de maintenir un soutien aux acteurs de terrain qui portent concrètement l'agroécologie : Greenotec et l'ASBL « Fourrages mieux » bénéficieront ainsi de moyens complémentaires pour poursuivre leur mission dans ce domaine. Nous avons également décidé de préserver le site internet de TerrAé qui reste un outil important de diffusion des connaissances et des bonnes pratiques accumulées durant toute la durée du projet sous le PRW.

Par ailleurs, le Gouvernement a dégagé de nouveaux moyens dans le cadre du Blue Deal. Des synergies seront développées entre ces dispositifs et les groupements d'agriculteurs en agroécologie issus de TerrAé afin de poursuivre la dynamique engagée. La différence est simple : là où certains ont bénéficié d'une enveloppe exceptionnelle et temporaire, nous construisons aujourd'hui un soutien durable intégré aux politiques agricoles et environnementales de la Wallonie.

En ce qui concerne le bio, la construction du nouveau plan opérationnel 2027-2030 est en cours de rédaction par l'administration, à la suite des groupes de travail organisés avec les acteurs, sur base des résultats de l'évaluation externe. Ces groupes de travail portaient sur des thématiques telles que la recherche, le développement des filières ou encore la promotion.

Les moyens consacrés au secteur biologique sont bien réels et n'ont pas été diminués depuis l'initial 2026. Le budget alloué au bio est repris dans de multiples DF. Il n'y a pas de DF particulièrement et précisément dédié au bio. Ainsi, en 2026, nous maintenons près de 1,8 million d'euros pour Biowallonie afin d'accompagner les producteurs. Nous consacrons plus d'un million d'euros au bio au sein du CRA-W, dont 30 % du domaine agricole est aujourd'hui converti à l'agriculture biologique. Nous finançons également la promotion du bio via l'APAQ-W et ce financement n'a jamais été diminué au cours des années, alors que d'autres l'ont été. Nous soutenons aussi l'encadrement via le Collège des producteurs, les centres pilotes ainsi que plusieurs projets de recherche et d'innovation spécifiques dédiés au bio via le PRW. Au total, ce sont plusieurs millions d'euros qui sont mobilisés chaque année pour accompagner le développement de l'agriculture biologique en Wallonie et les aides PAC pour le plan Bio ont été augmentées également en 2025 : Majoration de l'aide à la conversion portée à 200 euros au lieu de 150 euros parce que ce sont les premières années que les agriculteurs bio ont le plus de difficultés, parce qu'ils n'ont pas encore une plus-value pour leur production, ils ont déjà des risques.

Pour répondre à votre remarque sur le retard occasionné, sachez que tout se fait en concertation avec le secteur bio. Ils m'ont demandé une évaluation externe. C'est quelque chose qui avait d'ailleurs été discuté lors de la dernière législature. Je me suis engagée à répondre à cette volonté. Ils ont eu droit à une évaluation par des prestataires externes du plan Bio. Nous avons eu le retour en début d'année. Il y a eu toute une concertation entre l'administration, le prestataire externe et les différents acteurs du bio pour rédiger des propositions, et cela va me revenir. Nous avons surtout fait preuve de beaucoup de sérieux et de cohérence avec les demandes du bio pour relancer un plan qui fonctionne. Il ne s'agit pas de délai honteusement long qui porterait préjudice au secteur bio. Vous parlez d'ailleurs d'une diminution de 3 millions d'euros au niveau du bio. Sur ce point, je me pose vraiment la question : où avez-vous observé cela ?

Au niveau de la PAC post-2027, parce que c'est en effet un grand chantier qui est déjà présent au niveau des négociations du budget, mais qui se discute au niveau des chefs d'État actuellement, mais pour lequel je porte une voix forte au niveau de la Région wallonne, et la Région wallonne la porte, au niveau des autres niveaux de pouvoir, pour maintenir un budget fort pour la PAC.

La proposition présentée par la Commission européenne au niveau de la politique agricole commune constitue sans doute la réforme la plus importante de la PAC depuis sa création. Si les objectifs de simplification peuvent être entendus, on ne peut pas accepter que cela se traduise par un affaiblissement de la Politique agricole commune ou par une mise en concurrence de l'agriculture avec d'autres priorités budgétaires européennes. Nous sommes dans un contexte géopolitique, climatique et économique particulièrement instable. La Belgique et la Wallonie défendent une PAC forte, identifiable et dotée de moyens à la hauteur des enjeux. Nous resterons particulièrement vigilants au maintien d'un soutien direct aux agriculteurs, au renouvellement des générations, à la rentabilité des exploitations et à la préservation d'enveloppes agricoles sécurisées et suffisantes. Les négociations ne font que commencer, elles seront longues, mais une chose est claire : l'autonomie alimentaire européenne ne peut pas être une variable d'ajustement du futur budget européen.

Quelle est ma vision du développement rural ? Puisque vous semblez mettre en doute le fait que j'en ai une ; j'en ai bien une, ne vous inquiétez pas. Comme je l'ai indiqué par le passé, ma politique de développement rural se fait de manière réfléchie, pas dans l'empressement. Avec mon administration, j'ai déjà pu établir de premières propositions de modifications de fond dans cette politique. Comme je vous l'ai déjà signalé en réponse à une précédente question de votre part, il y a eu une période consacrée à l'étude de cette politique, avec les études HOMEOS et du CREAT. Cette année est consacrée à la consultation des acteurs de terrain, les communes et les organismes d'accompagnement, sur ces propositions de modification. Les organismes d'accompagnement seront consultés dans le courant des prochaines semaines et, à la suite de ce premier retour, les communes seront consultées à la rentrée. Ces retours pris en compte, l'année 2027 sera consacrée à la transposition des propositions de modification dans les textes de loi. Ce cheminement permettra d'atteindre l'objectif souhaité d'une politique plus accessible, plus rapide, durable, au bénéfice de toute la population et des générations futures.

En attendant, la politique de développement rural se poursuit. Tous les projets de qualité qui arrivent au niveau de mon cabinet, de l'administration et de ma signature sont approuvés si le projet est de qualité et répond à des besoins et à la qualité de vie des citoyens.

Préciser l'état d'avancement de ces consultations, telle était la question de M. le Député Dewez. Comme indiqué en réponse à l'interpellation de Mme la Députée Hanus, des propositions de modification de fond ont été élaborées en collaboration avec mon administration. Elles seront soumises aux organismes d'accompagnement dans les prochaines semaines, puis à l'ensemble des communes wallonnes à la rentrée, en vue d'adapter les textes législatifs en 2027.

Concernant les thématiques de la chasse et de la pêche, quid de la chasse récréative ? Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises en commission, dont la dernière, il me paraît essentiel que toute opération de lâcher de petit gibier ou de gibier d'eau s'accompagne d'une amélioration des habitats naturels susceptibles de les accueillir. Ces actions doivent également tenir compte des enjeux sanitaires et génétiques, afin de garantir un impact réellement bénéfique et durable sur la petite faune, en particulier sur les espèces caractéristiques de nos plaines. Je concerte également dans ce dossier.

Au niveau des compétences nature et forêts, quels sont les engagements pour les parcs nationaux ? Quel en est le financement au-delà de 2026 ? Ont-ils répondu aux objectifs ? Pour l'année 2026, outre les financements du Plan de relance européen, une enveloppe de 500 000 euros – deux fois 250 000 euros – a été prévue afin d'assurer le fonctionnement des deux parcs au second semestre à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2026. Cette dotation vise à garantir la continuité des actions à l'issue des financements européens, principalement orientés vers l'investissement, et à prévenir toute rupture dans la mise en œuvre des projets engagés. Le montant doit permettre de clôturer le plan opérationnel 1, de préparer et démarrer le plan opérationnel 2, et d'assurer une transition efficace et structurée entre les deux plans vers l'autonomie financière, ainsi que décrit dans l'accord de gouvernement.

La réallocation annoncée à l'initial 2026 vers le DF 060.020 a bien été réalisée pour l'octroi de ces subventions, comme vous pouvez le constater dans le budget ajusté. Les demandes de subventions ont été introduites par les deux parcs et devraient m'être soumises sous peu par l'administration. Le démarrage du plan opérationnel 2 est fixé au 1^{er} janvier 2027. Je maintiendrai un soutien à sa mise en œuvre pour la concrétisation des objectifs et actions qui seront mis en œuvre en faveur de la nature et de la biodiversité.

Pour l'instant, la dépendance aux subsides publics est toujours marquée, mais la diversification se développe. Les deux parcs nationaux sont en effet bien conscients de l'importance de la diversification de leurs recettes et du développement nécessaire des partenariats public-privé qu'ils s'attachent à consolider, en capitalisant sur tous les investissements, toute la promotion et toute la communication qu'ils ont pu développer à l'occasion de leur création. Des échanges réguliers sont organisés entre les parcs et mon cabinet dans ce cadre.

Concernant l'atteinte des objectifs fixés, je vous confirme que de manière générale, les objectifs ont bien été atteints et participent, tel que souhaité, à la préservation et au développement des écosystèmes et de la biodiversité grâce à une mobilisation collective portée par les deux parcs nationaux.

Au sujet du DNF, en termes de RH notamment, je viens de faire le point sur la question des budgets mobilisés dans ma présentation concernant les besoins en équipements des agents du DNF. Concernant les besoins en ressources humaines du département, j'ai déjà indiqué et je rappelle encore mon soutien à la procédure pour l'ouverture de 29 postes d'encadrement C1 par avancement de grade. Le remplacement des agents suite à la promotion d'agents au poste de C1 pour le DNF constitue un levier pour renforcer à la fois l'encadrement et les effectifs de terrain. Je tiens également à vous rappeler dans quel contexte nous sommes. Au niveau du SPW ARNE, il y a bien eu une augmentation de 10 % des effectifs sur les dernières années, mais pas au niveau du DNF. Cette augmentation s'est faite dans d'autres départements du SPW ARNE. Aujourd'hui, nous héritons d'une situation où le cadre est incomplet, mais cela date de plusieurs années, et le directeur général du SPW ARNE a bien le plan du personnel dans ses mains et a bien cette priorité à donner au DNF pour permettre une gestion forestière de qualité.

J'en viens à la question portant sur la lutte contre le frelon asiatique et l'argent nécessaire pour atteindre les objectifs. Je vais rebrosser les différentes parties du budget. Les moyens mobilisés pour la concrétisation du Plan d'action et de coordination 2026 sont répartis comme suit :

- 180 000 euros sont issus du Plan de relance et consacrés au soutien aux sections apicoles, essentiellement dans le cadre du Plan de lutte relatif à la protection des ruchers. Celui-ci s'occupe de la neutralisation des nids à moins d'un kilomètre d'un rucher enregistré à l'AFSCA ;
- 265 900 euros proviennent du CRA-W. Il s'agit des DF 057.027 et DF 057.081 visant le renforcement du piégeage printanier, le signalement et la neutralisation des nids, le développement de l'outil de centralisation des signalements et de traitement qui vient d'être mis en ligne, ainsi que la recherche destinée à identifier les moyens alternatifs pour neutraliser les nids en minimisant l'impact sur la biodiversité ;
- 250 000 euros proviennent du DF 060.033 pour le soutien aux provinces afin d'accompagner les communes dans le cadre du Plan de lutte 2026. Il s'agit de bien informer et de donner l'accompagnement nécessaire pour mettre en place toutes les mesures. Issus du même DF, 300 000 euros sont consacrés aux subventions aux communes pour le soutien à la neutralisation des nids.

On m'a demandé de faire le point sur le piégeage des reines et sur le budget supplémentaire de 300 000 euros. Concernant le relevé des données de piégeage du printemps 2026, je confirme tout d'abord l'évaluation de plus de 40 000 reines fondatrices

piégées. Ce sont les chercheurs du CRA-W en charge de cette matière qui nous l'ont expliqué la semaine dernière. Pour rappel, cette action était principalement encadrée par les provinces, en collaboration avec leurs communes. La Province du Brabant wallon a mis à disposition un outil de *reporting* en complément de celui de la Région. Ces données sont transmises au SPW ARNE et au CRA-W pour assurer le suivi scientifique des actions et juger de leur efficacité. Cette transmission avait d'ailleurs fait l'objet de concertations en amont.

Au niveau des résultats déjà transmis, plus de 14 000 fondatrices ont été renseignées pour l'ensemble de la Wallonie via le formulaire de suivi mis en place par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement sur la plateforme biodiversité.wallonie.be/frelons. La Province du Brabant Wallon a développé un formulaire spécifique de collecte dans le cadre de sa distribution de pièges. Les données provisoires issues de ce dispositif font état de la capture de 13 323 fondatrices supplémentaires, et de 626 ouvrières. S'y ajoutent les signalements des communes et groupements de communes, estimés à environ 10 724 fondatrices, ainsi que les données issues du maillage du Centre wallon de recherches agronomiques, qui a permis la capture de 2 873 fondatrices supplémentaires. Enfin, diverses captures ont également été encodées sur d'autres plateformes de suivi qui n'ont pas encore été centralisées à ce stade. Au total, les résultats provisoires font bien état de plus de 40 000 fondatrices de frelons à pattes jaunes capturées dans le cadre de la campagne.

Concernant le budget, les 300 000 euros ne sont pas dévolus au développement de l'outil de centralisation et de coordination des traitements des nids de frelons FixMyStreet. Le budget pour les adaptations de l'application est repris dans la subvention au CRA-W, dans le programme 57. Les 300 000 euros évoqués dans le plan concernent le soutien aux communes pour la neutralisation des nids de frelons à pattes jaunes, selon les modalités que vous avez évoquées, à savoir une intervention par nid plafonnée à 30 euros et maximum 50 % du coût réel de la neutralisation.

Sur le plan Loup, où en est-on ? La première version du plan Loup étant arrivée à échéance à la fin de l'année dernière, l'administration prépare actuellement la seconde mouture de ce plan en concertation avec le secteur et sur la base des orientations que j'ai déjà pu évoquer en commission. L'approche est basée sur l'anticipation et des perspectives à long terme. La situation a évolué en cinq ans. L'espèce est désormais implantée durablement en Wallonie et une croissance soutenue de la population est attendue. L'objectif n'est plus de garantir les conditions de retour du loup, mais bien de gérer sa cohabitation avec les activités humaines, principalement les activités d'élevage, condition essentielle à une coexistence apaisée. Il y a une pleine implication des éleveurs dans l'élaboration

du nouveau plan. Il y a une réflexion sur l'étendue des mesures de protection subventionnées telles que les chiens de protection ou l'entretien des clôtures, sur l'adaptation de la procédure d'indemnisation afin qu'elle soit plus réactive et sur la définition d'un cadre clair pour la gestion des situations problématiques, notamment en cas d'attaques répétées ou de risques pour la sécurité humaine.

Les concertations avec les éleveurs ont été initiées il y a plusieurs semaines. Après un travail préparatoire au sein de l'administration, deux réunions de consultation ont été organisées à Gembloux avec les syndicats agricoles et les représentants des filières concernées au niveau de l'AWÉ et du Collège des producteurs, l'objectif étant de pouvoir aboutir à l'adoption du nouveau plan après l'été. Pour rappel, j'ai donné cette mission à l'administration au milieu de l'année passée et j'ai bien précisé le planning avec l'administration pour aboutir après l'été. En ce qui concerne le budget alloué aux indemnisations, un budget est bien entendu présent et est largement suffisant.

Une question m'a également été posée sur la non-indexation des UAP. C'est une question qu'il faudrait davantage orienter vers le ministre du Budget, car c'est lui qui a fait le calcul. Je n'ai pas le détail, vu que le Gouvernement a décidé de ne pas indexer les dotations des UAP de tout le Gouvernement.

Au niveau de la loi sur la restauration de la nature, des questions légitimes ont été posées sur le respect des délais. La mise en œuvre du règlement sur la restauration de la nature consiste en l'élaboration par chaque État membre d'un plan national de restauration. La Belgique soumettra un plan unique, fruit de la mise en commun des contributions des trois Régions et de l'autorité fédérale. Par son ampleur et par le calendrier qu'il impose, tant pour l'élaboration des plans que pour l'atteinte des objectifs qu'il prévoit, la mise en œuvre du règlement sur la restauration de la nature est un chantier ambitieux.

Après plusieurs mois consacrés à s'approprier pleinement le contenu et les exigences du règlement ainsi que ses interprétations, à déterminer les outils et dispositifs existants ou faisant défaut, l'administration a engagé fin avril les premiers échanges directs avec les parties prenantes pour construire le plan. Ces derniers sont encadrés par un prestataire externe afin d'en assurer l'efficacité. La liste des parties prenantes participant à ces comités thématiques a été validée. L'objectif de ces travaux est d'aboutir à des mesures de restauration permettant de répondre aux différents objectifs du règlement. Les choix et orientations qui seront retenus seront soumis au Gouvernement afin d'être fusionnés avec les contributions des autres entités belges. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, et comme vous le rappelez à juste titre, l'objectif est à présent de concilier respect des délais et concertation effective des parties prenantes, et ce, avec qualité et

ambition des livrables. Nous gardons comme objectif les délais qui sont effectivement difficiles à tenir pour tous les acteurs européens concernés. Nous avançons en concertation avec les autres Régions et nous continuons de viser un livrable pour l'automne, qui sera voué à évoluer suite aux échanges avec la Commission européenne.

Peut-on faire le point sur la mise en place de différents indicateurs, ainsi que sur la gestion des forêts, les projets qui vont être soutenus, et cetera ? Les outils mis en place pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier le frelon à pattes jaunes, ont vocation à être développés et valorisés pour répondre aussi à d'autres enjeux liés à des espèces exotiques envahissantes, actuelles ou émergentes, telles que les moustiques exotiques. Un outil de suivi spécifique a également été mis en place pour le moustique tigre dans le cadre d'un projet lancé par un consortium entre l'Institut de médecine tropicale d'Anvers et Sciensano.

Au-delà de la question du moustique tigre, le renforcement et le développement de nos capacités de suivi des indicateurs de biodiversité constituent de manière générale un enjeu essentiel, en particulier pour la mise en œuvre du règlement sur la restauration de la nature et parce qu'un monitoring continu est demandé par l'Union européenne, ce qui est déjà assuré aujourd'hui.

À cet égard, vous soulignez à juste titre deux dimensions particulièrement importantes : premièrement, l'existence d'outils permettant de cartographier les habitats, d'en suivre l'état de conservation, la restauration et les éventuelles détériorations ; deuxièmement, la disponibilité des dispositifs de suivi pertinents. Ces outils sont indispensables pour assurer la pertinence des mesures proposées qui pourraient également évaluer l'efficacité sur le terrain. Le règlement prévoit d'ailleurs des obligations importantes en matière de suivi et de rapportage, de non-détérioration des habitats et, dans certains cas, de compensation des impacts. La Wallonie dispose déjà de nombreux outils et dispositifs pertinents dans ces différents domaines. L'enjeu réside aujourd'hui davantage dans l'adaptation des méthodologies existantes aux nouvelles exigences du règlement, dans le renforcement des outils déjà en place lorsqu'ils s'avèrent insuffisants et dans le développement des capacités nécessaires pour répondre aux nouvelles obligations de suivi et de rapportage. Un énorme monitoring est déjà réalisé. À présent, il faut l'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles demandes.

Concernant l'aide à la plantation des haies pour les particuliers, le mécanisme de droit de tirage de 10 millions d'euros demeure pleinement accessible aux communes pour la réalisation de plantations de ligneux indigènes d'ici la fin de l'année 2027. Afin de lever les obstacles liés au manque d'expertise, les frais

d'accompagnement sont désormais éligibles à concurrence de 15 % du montant d'implantation. Une communication régulière est également assurée auprès des communes. Ce dispositif permet ainsi de soutenir financièrement les projets de plantation sur l'ensemble du territoire wallon.

En complément, la subvention à la plantation est maintenue. Elle a pour objectif d'encourager l'implantation de haies vives, d'alignement d'arbres, de tailles linéaires et de vergers. Accessible à un large éventail de bénéficiaires, elle contribue également à soutenir indirectement l'ensemble de la filière, y compris les petits producteurs. Il convient de souligner la structuration progressive d'une véritable filière wallonne de production des plants. J'ai d'ailleurs souhaité poursuivre le soutien apporté à la structure d'encadrement des pépinières forestières et des plants de haies de l'Union ardennaise des pépiniéristes, à travers d'une convention conclue pour une durée de cinq ans. Cette structure poursuit un objectif clair : couvrir à terme l'intégralité des besoins wallons en plants indigènes et renforcer la valorisation de la charte « Végétal d'ici ».

Venons-en à la question sur les budgets alloués à la nature. La nature est une priorité. Je vais répondre à la question sur la diminution des budgets que vous constatez, le DNF, les postes qui ont été diminués, et cetera. La diminution des crédits nature observée s'explique par une réallocation. Il n'y a pas de diminution, mais bien une réallocation opérée à partir du programme 0.60 « Nature » vers le programme 0.61 « Ruralité », car les deux départements au SPW ARNE travaillent de concert sur la matière des parcs naturels. Il y a 3,416 millions en crédits d'engagement et 2,734 millions en crédits de liquidation qui sont passés d'un programme à l'autre. Il ne s'agit pas d'une diminution de budget, mais bien d'un glissement de moyens. C'est vraiment le budget lié aux parcs naturels qui est passé de 0.60 à 0.61.

Concernant les engagements DNF, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à cette question. De toute façon, les budgets liés au personnel du DNF – je ne parle pas des chauffeurs, et cetera, mais du personnel du DNF – se retrouvent chez la ministre de la Fonction publique.

Vous me parliez également du Fonds de protection de la biodiversité, institué par l'article 58septies de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature. Il a notamment pour objet de percevoir les compensations financières accordées en complément ou en remplacement de compensations naturelles sur le terrain, dans le cadre de projets ayant un impact négatif sur la biodiversité. Les compensations financières ne sont pas systématiques. Le principe est de privilégier les mesures d'évitement, d'atténuation et, enfin, les mesures de compensation directement sur le terrain. À ce jour, la Wallonie privilégie les compensations en nature, les mises en œuvre sur le terrain plutôt que de

l'argent. Lorsque des compensations naturelles suffisantes sont mises en œuvre sur le terrain, une compensation financière n'est pas toujours requise.

Par nature, ces compensations financières sont peu prévisibles puisqu'elles dépendent de projets et de décisions intervenant au cours de l'exercice budgétaire. Si aucune dépense n'a été prévue sur ce fonds pour l'exercice concerné, cela ne signifie toutefois nullement une absence de moyens consacrés à la biodiversité.

Le Plan national climat a également été évoqué, mais il ne s'agit pas de mes compétences.

Par rapport au renforcement d'aires protégées, on me demande quelle est la situation suite à l'augmentation de ces dernières, quels sont les chiffres, où en est la politique d'acquisition. La fiche 97 du Plan de relance consacrée à l'augmentation de la surface d'aires protégées arrive à échéance. Ce sont les résultats obtenus dans ce cadre qui ont été récemment communiqués dans la presse. L'atteinte de l'objectif de 5 % est ambitieux – je n'ai jamais minimisé cet aspect – et cela nécessite la mobilisation de l'ensemble des contributions et des acteurs concernés. À cet égard, il convient tout d'abord de formaliser le cadastre des surfaces bénéficiant de facto d'un niveau élevé de protection, sans pour autant être formellement classées en réserve naturelle. Sont notamment concernées certaines zones au sein du réseau Natura 2000 et/ou des surfaces faisant déjà l'objet de mesures de gestion permettant de les assimiler à des surfaces bénéficiant d'un statut de protection fort, sans en avoir la reconnaissance formelle. Il conviendra également d'évaluer dans quelle mesure d'autres surfaces publiques peuvent être mobilisées, notamment en forêt publique, ainsi que sur des terrains relevant d'autres entités du SPW telles que l'AWaP, le SPW Mobilité et Infrastructures et le TLPE. Ce travail continu a déjà permis l'identification de surfaces dépendant du SPW MI et qui pourront faire l'objet d'une reconnaissance comme réserve naturelle. Enfin, je souhaite également souligner le soutien apporté à plusieurs projets LIFE, tels que le projet LIFE Eislek, qui prévoit la restauration d'environ 450 hectares de milieux naturels, ainsi que le projet en cours d'élaboration porté par la Société royale forestière de Belgique.

Je suis également en discussion avec les acteurs privés pour avancer sur des leviers en travaillant avec les propriétaires, mais pas en faisant des acquisitions.

Il a été question de l'état d'avancement des schémas stratégiques, dont celui relatif au bassin de l'Ourthe aval. Cette question relève des compétences du ministre Desquesnes puisque, comme l'était le schéma Vesdre, c'est intrinsèquement lié à la matière de l'aménagement du territoire. Effectivement, c'est en lien direct avec les cours d'eau navigables comme non navigables. Nous visons surtout à avoir les réponses correctes sur le

terrain. Je confirme sur ce point les concertations avec mon cabinet et mon administration. Le schéma stratégique du bassin versant de l'Ourthe est, en effet, basé sur une démarche collaborative qui associe les cabinets ministériels concernés et les administrations compétentes.

Bien qu'il se trouve encore à un stade d'analyse et de définition du cadre d'action, plusieurs orientations structurantes se dégagent d'ores et déjà. Lors de la dernière rencontre du comité d'accompagnement, le bureau d'études Sweco Belgium a présenté un rapport introductif de travail basé principalement sur les données régionales ouvertes et sur les premiers échanges avec les acteurs du territoire. Ce document n'est bien entendu pas encore finalisé, puisque le bureau d'étude et le comité sont en plein travail.

Il y avait également un ensemble de questions par rapport à différents montants. Comme j'ai déjà pu répondre à Mme Bernard, la variation du programme 060 s'élève à 3 528 000 euros en crédits d'engagement et à 2 672 000 euros en crédits de liquidation. Comme j'ai déjà pu l'expliquer, il y avait déjà un glissement de budget entre le 060 et le 061. Pour le surplus, les variations sont réalisées au sein du programme 060, principalement pour des raisons techniques déjà évoquées. Il est difficile de comprendre où vous imaginez une saignée, comme vous l'évoquez.

Par rapport aux structures subventionnées, la liste et les montants des subventions pluriannuelles ont déjà été transmis aux députés à l'initial 2026 et n'ont pas changé depuis.

Il y avait également la demande de faire le point sur Yes We Plant, faire la répartition sur les parts privées, communales et communales. Le programme Yes We Plant est considéré comme une réussite pour la structuration de la filière, pour 1 600 kilomètres de haies et 910 000 arbres plantés en Wallonie à la fin de l'année 2024. C'est pourquoi, même si les compteurs ne sont plus mis à jour depuis, plusieurs mesures se poursuivent afin de maintenir la dynamique engagée. Pour la suite, je vous confirme que des moyens financiers sont toujours prévus. Un nouveau dispositif de contrats de culture sera lancé avec une enveloppe de 300 000 euros pour les petits producteurs wallons. Les communes peuvent également continuer à bénéficier du droit de tirage de 10 millions d'euros, comme je l'ai expliqué au début. Les subventions à la plantation sont également maintenues. Cela s'accompagne d'un soutien renforcé à la filière wallonne de plants indigènes, via le soutien à la structure d'encadrement des pépinières forestières, ainsi que d'incitants financiers liés à la promotion de la charte « Végétal d'ici », avec la majoration de 500 euros accordée aux communes participantes dans le cadre de la Semaine de l'arbre lorsqu'elles prennent des plants « Végétal d'ici ».

Par rapport à la lutte contre les feux de forêt, quel est le budget prévu pour la gestion des incendies ? Comme je l'ai déjà indiqué dans mon exposé lors de l'initial 2026, des moyens sont prévus pour poursuivre le travail de cartographie et d'accessibilité des zones de secours et des massifs sensibles au risque d'incendie des milieux naturels sur le DF 060.068. En matière de formation, nos agents poursuivent la coopération avec l'Entente Valabre, centre de référence en France pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêt. Ces budgets sont imputés sur le DF 060.004. Cela représente un budget estimé de 250 000 euros en engagements et de 200 000 euros en liquidations, imputés sur le budget du DNF.

À cela s'ajoute la gestion de nos forêts, déjà mise en place par le Département de la nature et des forêts pour la gestion et la prévention des incendies. La Wallonie soutient aussi la mise en place du Belgian Wildfire Network, un réseau fédéral qui réunit l'Université de Gand, l'Université de Liège, le DNF et les services de secours. Ce réseau facilitera le partage de connaissances et de bonnes pratiques. La cellule de vigilance du DNF assure par ailleurs un suivi permanent du risque incendie et a démontré son efficacité au début du mois de mai, durant la période de sécheresse. Nous faisons également partie du réseau Forest Europe, où il y a un partage d'expériences sur la prévention des feux de forêt au sein de pays d'Europe. Cela dépasse l'Union européenne. J'ai pu me rendre il y a quelques semaines en Suède, et nous voyons à quel point l'échange d'informations entre pays permet d'être plus forts au niveau wallon pour développer toutes ces mesures de prévention des feux de forêt. Nous avons déjà pu le voir à la fin du mois d'avril ; tous les dispositifs mis en place fonctionnent. On avait prédit qu'à certains endroits, il pourrait y avoir des débuts de feux de forêt, et c'est là qu'il y en a eu. Ils ont pu être stoppés au plus vite.

Au niveau des cours d'eau et de la reconstruction des berges, confirme-t-on la période d'éligibilité prolongée jusqu'en 2030 ? Je confirme qu'elle a été bien prolongée jusqu'en 2030. À titre d'exemple, les subventions que j'ai octroyées en décembre dernier aux provinces pour renforcer les actions qu'elles mettent en œuvre pour la prévention et la lutte contre les inondations visent des dépenses éligibles jusqu'en décembre 2030. Le ministre-président poursuit ses échanges avec la BEI afin de formaliser cette décision, qui a déjà fait l'objet d'un accord de principe.

Les travaux du premier semestre ont-ils pu commencer ? Pour faire le point, 13 chantiers sont en cours ou le seront sous peu – quatre à Chaudfontaine, deux à Pepinster, trois à Theux, trois à Spa, un à Limbourg. Une présentation des résultats de la modélisation globale à Chaudfontaine a encore eu lieu vendredi dernier avec la commune par la DCENN et la SPI. À ce jour, la Direction des cours d'eau non navigables poursuit la modélisation hydraulique de divers tronçons afin de continuer à rechercher des

solutions de lutte contre les inondations en concertation avec les communes. La SPI prépare quant à elle le cahier des charges « travaux », qui intègre les différents éléments liés à ces démarches – calculs de stabilité, analyse de sol en cas de présence de pollution, concertation avec le Département de la nature et des forêts, réalisation des plans d'exécution, passation de marchés et suivi de l'exécution des travaux.

Concernant la programmation des chantiers à venir, Eupen dépendait également du travail de l'étude de gestion dynamique des barrages menée par le SPW MI. Aujourd'hui, la modélisation du tronçon Eupen-Pepinster est inscrite dans le marché-cadre dont j'ai signé la décision motivée d'attribution et qui vise à réaliser des marchés de modélisation hydraulique et hydrologique ainsi que la centralisation des données topographiques.

Avance-t-on sur la maquette ? Les travaux, qu'il s'agisse de travaux de modélisation comme de chantiers de travaux, sont bien menés, conformément à la maquette budgétaire. Dans ce cadre, je tiens à rappeler l'octroi d'une tranche ferme à la SPI en décembre 2025 de 62 millions d'euros pour fluidifier le démarrage des grands chantiers.

Quels travaux sont prévus avec les budgets complémentaires ? Quelle répartition sur le territoire wallon ? Les budgets complémentaires permettent à la DCENN d'engager les marchés nécessaires à l'entretien des cours d'eau, dont elle est gestionnaire, sur l'ensemble du territoire wallon.

Il est important de rappeler que certains de ces marchés sont pluriannuels et permettent l'intervention sur les cours d'eau de première catégorie à l'échelle de sous-bassin. Il peut s'agir, de manière non exhaustive et non exclusive, des travaux suivants :

- le nettoyage des cours d'eau non navigables, y compris le curage ou l'enlèvement d'embâcles. Il est important de maintenir un niveau élevé d'entretien, c'est un moyen de prévention des inondations ;
- l'entretien et la petite réparation des ouvrages situés dans ces cours d'eau, y compris la consolidation des berges ;
- l'entretien de la végétation des berges et la lutte contre les plantes invasives ;
- la petite réparation, le renforcement et le dégagement des digues longeant les cours d'eau non navigables ;
- l'entretien, la réparation et les mesures assurant le bon fonctionnement des stations de pompage liées à ces cours d'eau.

Les moyens complémentaires obtenus en engagement serviront à tout cela.

Ces moyens supplémentaires sont-ils vraiment supplémentaires ou viennent-ils d'ailleurs ? Il y a

également une demande sur toutes ces questions de faire le point sur les ZIT et sur la consommation de l'enveloppe sur les moyens disponibles. Comme je l'ai indiqué, les crédits sont bien complémentaires et mobilisés à l'ajustement. Ils ne viennent pas d'une autre partie de mon budget. C'est un moyen supplémentaire pour renforcer les moyens d'action de la DCENN pour l'entretien des cours d'eau.

Concernant la réalisation des zones d'immersion temporaire, les moyens pour le soutien à ces réalisations viennent principalement du projet PNRR 99. Suite aux trois appels à projets lancés par le Gouvernement précédent, 17 projets de ZIT et de reméandration sont soutenus. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui achevés ou arriveront à terme d'ici la fin de cette année. Cependant, considérant la complexité liée à ces projets, notamment les périodes d'intervention strictement encadrées sur les cours d'eau et l'importance de garantir la mise en œuvre de ces différents projets, le Gouvernement a approuvé, ce 11 juin, une prolongation des projets jusqu'au 30 juin 2027.

Par rapport à la consommation budgétaire du projet 319, il est important de rappeler que les budgets concernent l'ensemble du territoire wallon. Pour l'année 2026, 8 954 000 euros en crédits d'engagement et 9 962 000 euros en crédits de liquidation ont été transférés sur les DF du programme 122. Il s'agit principalement d'anticiper l'attribution de marchés de travaux ou de modélisations hydrauliques, actuellement en cours.

Je dois vous dire également, Monsieur Mockel, que je n'ai pas compris d'où venait la diminution de 12 millions d'euros. Si vous pouviez préciser cela, je pourrais répondre à vos questions. Sinon, je suis disponible pour l'ensemble de vos questions, si vous en avez encore.

(Réaction de M. Mockel)

Au niveau de la nature, 12 millions d'euros, j'ai expliqué le fait que...

(Réaction de M. Mockel)

Vous parlez des chiffres de 2024 ? Nous n'allons pas refaire le budget, la discussion éternelle. En tout cas, je vous ai expliqué le passage du budget de 0.60 à 0.61 qui est lié aux parcs naturels et n'est pas synonyme d'une diminution d'ambition pour la nature.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je vais réagir sur les différents points répondus par la ministre, de manière qui n'est pas forcément le reflet de l'ordre des interventions de Mme la Ministre ni celles de mes collègues. Ce sont vraiment les points d'attention que j'ai eus par rapport aux expressions de Mme la Ministre sur nos différentes questions.

Je vais revenir sur la question de la ruralité, du programme ruralité et des PCDR, à la fois pour répondre aux éléments de Mme la Ministre, mais également pour répondre aux éléments du collègue Dewez à mon intervention, car il a dit tout à l'heure qu'il était important de consulter les acteurs de terrain et que ne pas le faire en la matière serait ne pas connaître le terrain, le sous-entendu était clairement à mon égard. Je ne peux que m'inscrire en faux d'une telle parole, étant donné à la fois élue locale comme nombre d'entre vous certainement, mais également échevine de la Ruralité dans ma commune depuis la législature précédente, c'est-à-dire depuis 2018. Oui, la ruralité, je sais de quoi il s'agit et oui, les PCDR, je sais de quoi il s'agit. En conséquence, ce genre d'attaques, Monsieur Dewez, vous pouvez les garder pour vous.

Cela étant dit, en la matière, Mesdames et Messieurs, membres de cette majorité, quel dommage de ne pas avoir procédé à une consultation spécifique des agents du DNF avant de procéder à une réforme à la hache au niveau du DNF et d'avoir saqué dans leurs effectifs. Quel dommage de ne pas les avoir consultés. Cette réforme au niveau du DNF, vous la menez sans le dire avec une méthode à la hache, alors qu'elle aurait mérité singulièrement une méthode *bottom-up*, en collectant les retours du terrain et en répondant à leurs besoins en matière d'équipement, mais aussi en matière de développement de leurs missions, car ce sont des agents essentiels sur nos territoires ruraux.

Vous avez décidé, Madame la Ministre, d'établir les États généraux de la protection des cultures. Pourquoi ne pas l'avoir fait pour les forêts ? C'est bien dommage.

Pour réintervenir sur ces fameux États généraux, on a presque cru entendre ici, en commission, une annonce d'une vraie trajectoire de sortie et de diminution des pesticides pour les captages d'eau en Wallonie. J'ai repris le vade-mecum de 80 pages, cité à plusieurs reprises. Quand on tape le mot « captage » en mode recherche, il n'y a rien qui sort. Sans doute qu'il y a un nombre de recommandations importantes pour les alternatives aux pesticides, et sans doute que le travail mené en la matière est conséquent, intéressant pour les acteurs – je tiens vraiment à féliciter l'ensemble des parties prenantes qui se sont investies dans ce type de travail –, mais ici, en termes d'impact vis-à-vis des zones de captage, cela doit être à analyser. On prendra connaissance de l'ensemble des documents, mais à propos de l'impact des zones de captage, permettez-moi de soulever un doute.

Quand on lit les premiers articles de presse autour de cette annonce du Gouvernement sur une trajectoire de diminution de pesticides, on parle d'une trajectoire qui pourrait commencer en 2028 et qui s'arrêtera en 2032. On s'interroge sur le calendrier d'application d'une telle trajectoire, alors qu'au milieu se trouve un enjeu important que sont les élections et un potentiel changement de majorité. On pourrait s'inquiéter sur

l'atterrissage concret que ce type de réforme pourrait avoir, étant donné le calendrier.

S'il y a bien cette annonce d'il y a quelques semaines, relayée ici par des collègues de la majorité, en réalité, quand on creuse un petit peu, les modalités de mise en œuvre d'une telle trajectoire sont a priori non fixées à ce stade. Des GT vont encore devoir se réunir pour plancher sur les dispositifs d'accompagnement, sur les mécanismes de compensation financière pour les agriculteurs, sur le phasage, et cetera. Dans le communiqué du Gouvernement wallon, on évite carrément le mot « interdiction ». Il y a manifestement encore beaucoup de travail à faire en la matière avant de pouvoir annoncer une telle trajectoire de diminution des pesticides.

Simplement, je voulais rappeler que – à nouveau, c'est dans les articles de presse à ce sujet –, sur 600 zones de captage d'eau potable, 90 se rapprochent dangereusement des valeurs limites fixées par l'Europe. Il y aurait des concertations organisées avec les syndicats agricoles et, malheureusement – c'est ce qui est pointé –, les associations environnementales ne seraient pas consultées, ce qui n'est évidemment pas normal. À ce sujet, on serait évidemment intéressés d'avoir toute la clarté de Mme la Ministre.

Pire encore, on parle même d'un écran de fumée, puisque cette trajectoire ne sera activée que si les syndicats agricoles se mettent d'accord sur les modalités concrètes. On attend un peu plus de concret sur la matière. D'autant que lorsque l'on parle de réduction de l'usage des pesticides dans les zones de captage, un gros élément d'inquiétude à ce sujet, c'est la question du traitement des eaux déjà polluées. Vous allez me répondre que : « je ne suis pas responsable en matière environnementale », mais les sujets sont évidemment intimement liés.

Sur le développement rural, vous répondez à mes questionnements sur le sujet en nous disant que les projets communaux en matière de PCDR sont soumis à votre cabinet et approuvés. Cela avance et vous avez une vision, mais il serait étonnant que les projets portés par les communes ne soient pas approuvés s'ils répondent aux critères PCDR. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. Valider les engagements des projets construits par les communes, ce n'est pas une vision, c'est juste faire le job minimum.

Toujours sur ce même sujet, vous confirmez ce que l'on imaginait en la matière, à savoir que vous allez sortir un décret réformant la matière en 2027, qui aura, à notre sens, un impact potentiellement en 2028. Ainsi, 2027 sera une nouvelle année de perdue pour la ruralité, c'est bien dommage.

De manière plus générale, comme votre collègue, le ministre Desquesnes, que j'interroge souvent en commission, vous avez pris l'habitude depuis le début

de cette législature de critiquer l'héritage de vos prédécesseurs. C'est une ficelle un peu facile pour esquiver les responsabilités du présent. À force de s'appuyer sur ses prédécesseurs, on justifie l'inaction d'aujourd'hui. Dommage pour vos prédécesseurs qui reçoivent ce type d'attaque de votre part. Un peu de hauteur serait nécessaire à ce sujet et mettrait un terme à ce cercle sans fin, car vos successeurs paieront vos factures et ce sera la même chose.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je voudrais vous remercier pour vos réponses complètes pour la partie consacrée à l'agriculture, dont je m'occupe précisément, même si l'on ne partage pas toujours la même approche.

Concernant l'agriculture biologique, je ne pense pas avoir critiqué les montants, mais il faudrait essayer de vous entendre avec le secteur puisque ce dernier n'a pas le même sentiment. Il semble dire et penser le contraire. Il semble qu'une concertation plus appuyée, ou une seconde ou troisième concertation serait la bienvenue.

En ce qui concerne le bio, nous avons dit que vous n'êtes pas responsable puisque cela dure depuis des années. J'ai corrigé par rapport à la note qui m'indiquait 2004 et j'ai dit 2024. En ce qui vous concerne, c'est 2024 ; en ce qui concerne vos prédécesseurs, c'est 2004. Ils étaient du même bord politique que vous. S'il n'y a pas de transformateur ni de vendeur, on a beau développer le bio tant que l'on veut, le problème est là. C'est pour cela aussi que l'on insiste sur le fait que le calendrier de votre marque forte doit avancer.

Pour le reste, je n'ai rien à dire. J'aurai encore quelques questions sur des articles, mais les réponses ont été apportées.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je voulais vous remercier. Je vais prendre de la hauteur dans ma réplique, parce que depuis 12 ans que je suis ici, il y a parfois certaines répliques ou attaques particulières, mais chacun est responsable de ses propos.

Monsieur Mockel, je vous ai bien entendu sur les États généraux de la protection des cultures. Il semble que nous n'étions pas au même endroit au même moment, parce que le ressenti que j'ai eu n'est pas du tout le même que le vôtre. Sincèrement, c'était une séance, reconnaissons-le, qui s'est déroulée dans une ambiance très constructive de la part de tous les participants. Ceux-ci ont été coopératifs et ont mis à plat le travail qu'il y avait à faire. Cela a débouché, comme la ministre l'a dit, sur un vade-mecum, un outil indispensable et nécessaire pour les agriculteurs. Il faut le souligner aussi, c'est la première fois que cela a été fait. De plus, on a abordé cette dimension transversale.

Ainsi, Monsieur Mockel, je vous le dis en toute gentillesse, vous pouvez revoir cette séance sur le site du CRA-W puisque tout est remis sur leur site, qui est tout à fait complet, où vous pouvez retrouver les conclusions.

Je tenais aussi à préciser que, dans le vade-mecum, j'entends que l'on ne parle pas de zone de captage, mais je rappelle que les zones de captage et le Plan wallon de réduction des pesticides relèvent de la compétence du ministre Coppieters, même si les matières sont étroitement liées et que la ministre Dalcq travaille sur la recherche agricole. Je voulais simplement le préciser et remercier encore la ministre pour toutes les réponses apportées aux nombreuses questions.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Une très brève réplique pour remercier Mme la Ministre pour la réponse à mes différentes questions, aussi bien au niveau de la ruralité qu'en ce qui concerne le détail qui nous a été donné sur les cours d'eau. Madame la Ministre, pour la ruralité, il faut continuer à avancer. Étant élu local depuis 2012, pour ma part, je n'ai pas la prétention de pouvoir représenter l'ensemble des avis des élus locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – À mon tour de remercier la ministre pour les éléments de réponse, notamment en ce qui concerne la Loi de restauration de la nature, la mise en place des indicateurs ainsi que des outils de suivi et de rapportage, mais également la méthodologie adaptée aux nouveaux besoins exprimés.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour les réponses que vous avez apportées aux nombreuses questions.

Tout d'abord, sur la question de la transmission des fiches sur les réallocations, les transferts, et cetera, je vous remercie de bien vouloir nous les transmettre. C'est une remarque que l'on avait déjà faite lors de la discussion sur l'initial. Vous aviez vous-même dit que vous vous attendiez à la question. À l'avenir, il serait peut-être plus élégant d'anticiper et de transmettre les fiches. Cela aiderait beaucoup pour les débats puisque vous avez expliqué, au niveau des crédits sur la nature, les transferts de réallocation du DF 060 vers le DF 061. Si cela avait été communiqué à l'avance, on n'aurait peut-être pas posé la question.

J'ai encore quelques doutes par rapport aux États généraux de la protection des cultures. J'entends bien qu'un travail a été réalisé en la matière et qu'il y a eu une présentation des résultats. C'est très bien. Il y a enfin un outil et, désormais, il va falloir l'utiliser et apporter une suite. D'ailleurs, vous l'avez dit aussi.

Cependant, on entend en même temps que, dans la suite des travaux, comme Mme Hanus l'a relevé, les associations environnementales ne seraient pas associées à ces travaux de suivi. Cela pose un petit problème parce que les questions en matière d'agriculture et d'environnement sont liées. Il serait dommage de dissocier les intervenants et les acteurs impliqués.

Pour la question du bio, je ne partage pas vraiment votre optimisme, parce que pas mal de remarques ont été faites par le secteur bio, et cela a été aussi soulevé par M. Fontaine. J'aurai une question tout à l'heure sur le sujet. On constate une diminution de la part de la production bio en Région wallonne, il y a vraiment un problème qui se pose et qu'il faut prendre en main.

En matière de cours d'eau, vous avez des moyens, des crédits complémentaires. Vous avez expliqué d'où proviennent ces crédits complémentaires. En même temps, on sait que c'est un travail qui prend du temps, mais en juillet, les inondations de juillet 2021 auront cinq ans. Il faut prendre les choses en main de façon peut-être un peu plus ferme et mobilisatrice pour qu'on puisse avancer plus vite.

Pour le reste, je reviendrai avec des questions écrites pour vous interroger sur deux ou trois détails. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, concernant le PRW, le tableau détaillé sera effectivement le bienvenu.

En ce qui concerne la diminution des pesticides en zone de captage et tout le débat, j'ai entendu que certains collègues s'interrogeaient sur la trajectoire 2028-2032, parce qu'au milieu, il y a les élections et que des choses pourraient être remises en cause. Dois-je comprendre, chers collègues, que si jamais vous revenez au pilotage de la Région wallonne, vous travaillerez à ne plus diminuer les pesticides en zone de captage ? J'espère avoir mal compris parce que je vous croyais plus ambitieux en la matière.

En termes de foncier, Madame la Ministre, vous avez évoqué la définition de l'agriculteur actif qui devrait arriver en 2027, en parallèle avec le travail sur la PAC. Je pense que c'est cohérent et essentiel, effectivement, puisqu'à un moment donné, s'il y a une contraction des moyens qui nous arrivent de l'Europe, il y a tout intérêt à ce qu'on les redirige vers ceux qui en ont vraiment besoin. Je pense que si vous aboutissez sur le sujet, ce sera une belle plume à votre chapeau.

En matière d'assurances agricoles, nous soutenons une ligne équilibrée : il faut maintenir les interventions publiques et développer peut-être un pilier privé. Il faut garder cet équilibre. C'est ce que vous avez avancé.

En termes de formation agricole, je vous ai entendue : tout est inscrit dans le décret. Les contenus sont a priori satisfaisants. Ce qui nous vient du terrain est un peu plus mitigé. Vous avez des retours de terrain aussi, mais je pense qu'on ne fera pas l'économie, à un moment donné, de se replonger sur le contenu de la formation agricole pour voir comment on peut assurer une meilleure liaison entre le volet théorique et le volet pratique. Ce n'est pas moi qui le dis. Avec les collègues, quand on fait le tour des centres de recherche – nous l'avons finalisé, je pense –, cela revient souvent : comment implémente-t-on la recherche et toute la théorie directement sur le terrain ? J'ai bien entendu que le vade-mecum était un outil vivant qui devrait être diffusé. C'est une bonne chose.

Sur le repère fort, vous connaissez notre point d'attention. C'est une démarche positive. Notre intention est que le secteur bio puisse être embarqué et y trouve bien sa place. Je pense que c'est votre ambition aussi, mais comme on l'a dit à quelques reprises, je me permets d'insister.

Sur le frelon, merci pour les différents éléments et précisions. On voit que le nouveau plan porte déjà ses fruits dans sa volonté de consécration collective et de suivi plus précis des données.

Concernant le plan de restauration de la nature, vous avez dit que vous ferez tout pour respecter les délais. C'est bien, parce que justement, cela permet d'insister sur le fait que la construction de ce plan ne soit pas renvoyée aux calendes grecques. Je pense que je partage la même ambition que vous : certes, la priorité c'est le délai, mais c'est surtout la qualité et la praticabilité de ce plan. Ce sera évidemment l'essentiel du travail.

En ce qui concerne les surfaces des aires protégées, je vous le redis, votre approche est bonne. J'ai entendu que le *screening* des surfaces publiques – vous m'aviez déjà répondu en commission – continuait à s'effectuer et que des terrains ont déjà été identifiés. C'est une bonne chose. Mais ma question, c'est : que fait-on après avec ces terrains qui ont été identifiés ? C'est l'étape suivante, mais on pourra y revenir dans nos discussions ultérieures.

Travailler avec les propriétaires privés est une très bonne chose. Ils ont de bonnes idées en la matière.

Je terminerai par dire, chers collègues, que je me réjouis d'être en 2027, parce que pas mal de beaux dossiers vont arriver : la PAC, le foncier, le plan Bio, la marque forte, le PCDR, le plan de restauration de la nature et peut-être une consigne sur les canettes. On verra. Je pense que 2026 va être historique parce qu'on va gagner la Coupe du monde, et que 2027 sera aussi historique parce qu'on va faire gagner l'agriculture wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je ne sais pas ce qu'il faut espérer, que l'on ait d'abord enfin la consigne ou que l'on gagne un jour la Coupe du monde. Pour revenir au budget, c'est quand même un gâchis. Il y a des chiffres et des explications qu'on aurait déjà pu avoir dans les documents budgétaires. Cela nous aurait fait avancer un peu plus, voire fait sauter certaines étapes. Néanmoins, quel gâchis que toutes ces diminutions qu'on a subies depuis deux ans, que ce soit pour le DNF, les budgets pour la nature ou la biodiversité. Quel gâchis pour le non-avancement depuis deux ans. Cela s'est confirmé dans le budget ajusté, que ce soit pour la réglementation de la chasse récréative, en matière de ruralité ou de diminution des pesticides.

Pour revenir aux États généraux, il y aurait beaucoup à dire. Je voulais juste réagir en disant que cette fameuse trajectoire pour la protection des captages d'eau est présentée par la majorité comme une grande victoire, alors qu'en fait, c'est un statu quo. Je ne vois pas où on aurait avancé, où seraient les perspectives. On ne voit pas de planning concret ; c'est très, très flou. Et probablement que c'est voulu ainsi.

Sur la promotion du bio, comme je l'avais dit en introduction tout à l'heure, sans aucun commentaire de votre part sur ces ajustements, on ne peut pas s'y retrouver. Vous avez communiqué au mois de décembre un « document budget bio » qui reprenait l'ensemble des DF concernés. On a constaté, dans l'ajustement que vous avez communiqué, qu'il y avait 2,5 millions de moins sur le DF 57.007 ; presque 1 921 000 euros en moins au 57.001, qui semble être l'ancien 003, notamment sur tous les contrats avec des tiers, pour le contrôle et les certifications des produits. J'y reviendrai peut-être plus tard dans l'analyse par article budgétaire. On aimerait quand même savoir ce que sont ces diminutions, d'où elles viennent.

Ensuite, concernant TerrAé, vous avez affirmé qu'il y avait toujours un soutien, notamment à Lunotec ou à Fourrages Mieux. Mais ma question était aussi : combien ? Vous n'avez pas voulu être concrète. De quel budget disposent-ils actuellement ? Quel montant en plus ou en moins avec l'ajustement budgétaire ? Je n'ai pas entendu de réponse concrète là-dessus.

Pour le budget nature, à nouveau, il n'y avait aucune explication. Maintenant, vous venez dire qu'il s'agit de mouvements budgétaires, de glissements. Cela explique certaines choses, mais pas pourquoi on a totalement supprimé par millions des moyens qui existaient encore il y a deux ou trois ans, même s'il y a moins de moyens européens. Tout supprimer de ces moyens montre quand même un manque d'ambition. Cela a des effets catastrophiques. Un peu comme pour le projet TerrAé. Je vous ai demandé, à propos de Yes We Plant, combien recevraient les communes, les ASBL, les entreprises, du budget qui est prévu. Vous ne m'avez pas répondu. J'aimerais avoir les chiffres pour ces trois catégories.

Vous avez dit que vous aviez déjà communiqué le tableau des subventions facultatives en décembre. Mais il y a des lignes où l'on ne peut pas voir à qui sont destinées ces subventions. On lit « DF XXX.XXX », mais on ne peut pas voir, dans ce document budgétaire, où se trouve telle association dans ce document budgétaire. Ce serait bien de revenir là-dessus, notamment deux DF, le DF 056.143 et le DF 060.020 où c'est le cas.

Il y avait aussi l'article dont on a parlé tout à l'heure pour le DNF. Il y avait une diminution de 1,3 million d'euros, et vous avez parlé d'un transfert de 72 000 euros pour un marché d'achat de smartphones. Pour moi, il reste encore plus de 1,2 million d'euros pour lesquels je n'ai pas d'explication. Y a-t-il un glissement de budget ? Y a-t-il une diminution ? Si oui, de quoi s'agit-il ? Je n'ai personnellement pas entendu de réponse, et ce n'est quand même pas insignifiant au vu du montant.

Concernant le plan contre le frelon à pattes jaunes, à ce poste – le DF 060.033 –, il y a 1,2 million d'économie, et vous avez parlé de 55 millions d'euros alloués au plan. Que reste-t-il à ce poste ? Des missions ont-elles été abandonnées ?

J'en termine ici ; il y aura peut-être un deuxième tour avec les articles.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Simplement parce que cela a été dit par ma collègue, Mme Bernard, et aussi par la ministre. Vous avez parlé, Madame la Ministre, d'un tableau reprenant les différentes fiches. C'est pour acter l'envoi de ce tableau à l'ensemble des parlementaires de cette Commission. Si on pouvait l'obtenir, je suppose, aujourd'hui, ce serait bien de l'acter au PV de nos travaux du jour.

M. le Président. – Y a-t-il l'une ou l'autre question ? M. Mockel voudrait-il réinterroger Mme la Ministre, sur des éléments peut-être plus généraux ?

La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Pour être sûre d'avoir bien compris, vous m'avez demandé de répondre sur trois points – dont TerrAé. Pouvez-vous préciser les deux autres points pour lesquels vous voulez des réponses ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il y avait TerrAé, il y avait une différence dans la promo du bio, et j'avais demandé également une différenciation entre les entreprises. Le montant est-il global pour les entreprises

et pour les communes ? Quelle est la part pour l'associatif ?

À la fin, dans la liste donnée et où ce n'était pas précisé, puisqu'il y avait des « xx » sur les numéros, il restait deux DF où vous pourriez peut-être préciser pour quelle association et de quel budget il s'agit exactement. Ce sont les DF 056.143 et DF 060.020.

M. le Président. – Il y a certains éléments pour lesquels Mme la Ministre va peut-être pouvoir vous répondre directement, d'autres sur lesquels elle reviendra ultérieurement.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il y avait aussi l'explication de la diminution de 1,3 million d'euros au niveau du DNF, où il y avait juste les 72 000 euros du marché des smartphones.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Sur TerrAé, je peux vous répondre directement. Pour préciser la différence dans la promotion du bio, pouvez-vous me donner le DF exact ? Sur la question de la différence entre entreprises privées et communes, peut-on revenir par question écrite pour vous donner des éléments plus précis ?

Très bien, ce sera en question écrite. Et sur la différence dans la promotion bio ?

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il y avait probablement un glissement concernant le 057.003.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Dans la promotion bio ?

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il serait devenu le 001, il y aurait un glissement du 001. Il y avait aussi le 007.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Le 057.003 qui devient le 001 ?

M. Freddy Mockel (Ecolo). – On le suppose.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Votre question porte sur les mouvements sur les DF 057.001 et 057.007. On va regarder, mais ne peut-on pas y revenir lors des lignes budgétaires ?

Je vais vous répondre sur TerrAé.

M. le Président. – Je vous rappelle que l'on est toujours dans la discussion générale.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Pas de problème si on l'a plus tard ; au moins, on l'aura.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Sur TerrAé, je tiens à de nouveau être claire. L'agroécologie fait partie de la boîte à outils pour cultiver et diminuer l'utilisation de pesticides. On ne met pas fin à ces outils agroécologiques.

Au contraire, dans le contexte budgétaire que nous connaissons, on a même réservé des moyens disponibles et on veut les utiliser de la manière la plus efficace possible pour faire perdurer les actions importantes qui sortent de TerrAé, en sachant que TerrAé a bénéficié d'un financement important et on maintient certaines parties.

À ce propos, 35 000 euros sont attribués respectivement à Greenotec et à Fourrages Mieux. L'objectif est de maintenir l'accompagnement des agriculteurs engagés dans l'apprentissage des pratiques agroécologiques. Cette approche repose sur de la recherche-action participative, les expérimentations aux fermes, les échanges entre agriculteurs et l'appui technique sur le terrain. Greenotec assurera toujours l'animation et la coordination du réseau, tandis que Fourrages Mieux apportera son expertise technique, notamment sur les prairies. Les moyens seront concentrés sur des thématiques prioritaires telles que l'autonomie protéique, la réduction d'intrants, la gestion des sols, des prairies, la biodiversité fonctionnelle. Le but est d'assurer la continuité de l'accompagnement des agriculteurs, d'éviter la dispersion des moyens et de renforcer les complémentarités entre les acteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Si j'ai bien compris, c'est 35 000 euros et puis on a juste 35 000 euros en plus.

M. le Président. – Je vous propose d'examiner les divisions organiques.

Concernant les recettes, la DO 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement », y a-t-il des remarques ?

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je voudrais remercier Mme la Ministre. On avait une question, mais la réponse a été apportée.

M. le Président. – Dans les recettes, pas de remarque ? Très bien.

On passe aux dépenses, avec la liste des variations compensées réalisées, le dispositif des dépenses et les articles 14 et 18. Pas de remarque.

Nous passons à la liste des programmes et au tableau des dépenses.

Y a-t-il des questions concernant la DO 15, le programme 001 « Fonctionnel » ?

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – On a constaté, dans le cadre de l'analyse de cet ajustement, une hausse des moyens dédiés au DF 001.116 destiné à couvrir les dépenses relatives aux frais de fonctionnement transversaux payés au secteur privé. Cette augmentation est-elle due au transfert de certaines missions du DNF vers le privé ?

Globalement, on constate que l'augmentation des crédits de ce programme est issue d'arrêtés de transfert. Pouvez-vous nous indiquer de quels DF viennent ces crédits ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – J'ai juste une question sur le DF 001.057. Il y a une variation d'un peu plus de 1 million d'euros. Je ne sais pas s'il y avait une explication dans le PowerPoint ; je ne l'ai pas trouvée. Avez-vous des éléments d'informations sur ce DF ?

M. le Président. – Il y a deux questions : une de Mme Hanus sur le DF 001.116 et une de M. Jacob sur le DF 001.057.

La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Au niveau du DF 001.116, je vous ai expliqué en tout début de présentation générale que ce sont les 72 000 euros pour les achats de smartphones dans le cadre du permis de chasse et frais de téléphonie.

Concernant le 001.057, on demande un peu de temps pour aller chercher les informations précises.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Président, je voudrais compléter ma question pour laquelle la ministre vient donner un élément partiel de réponse. Pour le DF 001.016, vous me parlez d'un montant de 72 000 euros pour les smartphones comme indiqué dans votre intervention générale, sauf que l'on y a noté une fluctuation de 450 000 euros. Il y a une différence importante qu'il convient d'éclaircir, car il n'y a pas pour 450 000 euros de smartphones.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Pour le 001.057, on a retrouvé l'information. Il s'agit du RIDEA, un outil qui va être à mis en œuvre par la DAEA pour tout ce qui est

comptabilité agricole pour répondre aux prescrits européens. Nous cherchons l'information sur le 001.057, c'est assez technique, excusez-moi. Il s'agit justement du contrat pour les formulaires électroniques et examens de chasse. C'est lié à cette dépense pour la mise en œuvre du permis de chasse électronique.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions pour le programme 15.001 « Fonctionnel » ?

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 15.056 « Transversal et coordination des politiques agricole et environnementale » ?

La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, si l'on constate globalement une hausse des crédits destinés au programme 15.056, ce sont surtout les DF destinés à financer la part wallonne obligatoire du programme européen qui augmente. C'est de l'incontestable dû. Par contre, on constate une nouvelle fois une diminution substantielle du soutien aux associations, comme c'est le cas au DF 056.80.

Dans votre exposé particulier, il est question d'une diminution des subventions d'ASBL dans le cadre de relations internationales. Quelles associations sont visées par cette diminution de moyens ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il n'y a pas que le 080, il y a aussi le 143, où l'on a constaté une diminution de 275 000 euros ; c'est plus d'un quart de l'article. Étant donné qu'il n'y a pas d'explications, de quoi s'agit-il, de qui s'agit-il et pour quelle raison il y a eu cette diminution ?

Ensuite, il y a le 056.047. C'est plus associatif, mais c'est une subvention au secteur public et ce ne sont pas des montants énormes, mais ils sont mis à zéro. Étant donné qu'il n'y a pas d'explications, que peut-on en tirer comme information ?

M. le Président. – Ce sont des interrogations sur les 143, 047 et 080, comme M. Spies.

La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Je vais déjà vous donner deux éléments de réponse. Au niveau du 080, c'est pour régler de l'encours FEAMPA. Pour le 143, c'est pour provisionner la subvention donnée à *Quel temps pour la planète*, l'émission de la RTBF. Je voudrais également préciser qu'il y a énormément d'AR/AT, je le conçois, c'est quelque chose que je n'apprécie pas, mais on a déjà sensibilisé énormément le SPW ARNE au fait que les budgets devaient être mieux provisionnés, mieux réfléchis pour qu'il n'y ait pas ces réallocations techniques en cours de route qui

font qu'aujourd'hui on voit beaucoup de mouvements sur les différentes lignes budgétaires.

Le SPW ARNE est sensibilisé à cela et une réunion va également être prévue dans les prochaines semaines pour ne plus avoir ces mouvements techniques qui, par conséquent, prennent du temps à vous être expliqués. Il n'y avait pas assez d'argent provisionné pour *Quel temps pour la planète* et l'on a dû aller chercher sur un autre DF pour honorer la subvention qui était réalisée.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Vers où cela va-t-il ?

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – On peut vous renvoyer pour ce soir le détail de toutes les réallocations.

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 056 « Coordination des politiques agricoles et environnementales » ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 057 « Développement et étude du milieu » ?

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Dans le 001, dans les crédits d'engagement, il y a 921 000 euros en moins. Qu'en est-il ? À quoi est-ce dû ? Où a-t-on retiré des moyens ?

Si je prenais le budget initial de 2024, ce serait encore plus. C'est là où on en était tout à l'heure.

Puis, il y a le 007 également avec 2,5 millions en moins en crédits d'engagement. Comment l'explique-t-on ? Vous en avez parlé, 1 million se retrouvait sur le 039, mais il reste encore 1,5 million.

Ensuite, la dernière, c'est la 033. Là, on passe dans les engagements de 1,4 million à 500 000 euros, par exemple, dans les liquidations de 2,4 millions. Enfin, j'arrondis, soit 1,7 million. Là aussi, il n'y a pas d'explications. Quelles sont les raisons ?

M. le Président. – Monsieur Mockel, si je résume, vous avez le 001, le 033 et le 007 ? C'est bien cela.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – J'ai les DF 057.007 et 033.

Je commence par DF 057.007, destiné à octroyer des subventions aux centres régionaux de référence et d'expérimentation assurant l'information, la sensibilisation et l'encadrement en matière agricole. Je vous ai déjà interrogée sur ce DF à l'initial, mais il y a là un élément que je ne comprends pas : à l'initial, vous nous avez expliqué le mécanisme de financement avec une pluriannualisation. Vous mettez des moyens

d'action pour cinq ans et vous liquidez année après année. De la sorte, si le nombre de bénéficiaires est stable, les crédits de ce DF sont connus et ne doivent vraisemblablement pas évoluer. Or, ici, il y a un ajustement. Cela signifie-t-il qu'il y a eu une modification dans le chef des bénéficiaires ou s'agit-il d'une réallocation entre DF – c'est peut-être le cas – vers le DF 057.021, par exemple ?

J'ai encore une question sur le 057.033, que sont les subventions universitaires en faveur des recherches scientifiques et techniques en matière agricole et agroalimentaire. Au cours de ce semestre – M. Jacob en a parlé tout à l'heure –, nous avons eu l'occasion de visiter plusieurs centres de recherches agricoles en Wallonie et en Flandre, en France et dernièrement aux Pays-Bas, où l'on a d'ailleurs été très bien reçus. Dans ce cadre, on a vu à quel point la recherche et le rôle des universités étaient importants. Que signifie cette diminution de moyens ?

M. le Président. – Monsieur Fontaine, sur le 033 et 007, vos interrogations rejoignent celles de M. Mockel.

La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Au niveau du 057.001, il y a une diminution de 921 000 euros pour régler un encours du 057.006 pour des consommables du SPW ARNE.

Pour le 057.007, c'est la variation compensée dont je parlais en fin de présentation générale. Il y a 1 million d'euros pour le CRA-W et 29 000 euros pour l'investissement : centre d'essais horticoles, et cetera. Cela a été vers les DF 057.035 et 057.039.

Au niveau du 057.033, les montants ont été mis au niveau du 058.33 pour le projet « Manger fermier ».

Pour les diminutions en 057.007, cela a dû être reventilé sur d'autres DF pour des questions de codes SEC. Les différents acteurs concernés sont : Agricall, ReQuaSud, MAEC Sol, le projet AltWalCuivre mené par le CRA-W, les projets de centres pilotes FIWAP, Maïs, CEPIFRUIT, les projets « Essais VCU » et la MAEC Sol pour le CRA-W dans le cadre de son encadrement, les primes Poulain, le projet « Manger fermier » et l'aide à la transformation et production *TCPA*.

M. le Président. – Très bien. Y a-t-il encore d'autres éléments concernant le programme 057 ? Non.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 058 « Aides à l'agriculture ».

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 060 « Nature, forêt, chasse-pêche » ?

La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – J'ai juste une petite question de précision. Si j'ai bien compris, vous avez fait un transfert du DF 060.036 au DF 061.066. Pouvez-vous nous réexpliquer un peu plus en détail pourquoi vous avez fait ce transfert ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – J'ai trois questions.

On revient sur le 060.004 et les 1,3 million d'euros. Il y a un transfert pour 72 000 euros. Qu'en est-il du reste de la somme ?

Ensuite, sur le 060.073, il y a même une augmentation en crédits d'engagement, mais aucune explication. Quelle est l'explication ?

Par ailleurs, il y a le 060.020 « Subvention aux ASBL au service des ménages en matière de ressources forestières », où il y a 495 000 euros – presque un demi-million d'euros – en moins pour les ASBL. Cela représente à peu près un tiers. Comment explique-t-on cette diminution ?

De quelles organisations s'agit-il ? Ce serait bien d'avoir un tableau qui relate les différentes associations concernées.

M. le Président. – Dans un premier temps, il y a M. Spies sur le transfert du 060.036 vers le 061 ainsi que M. Mockel sur les 060.004, 060.073 et 060.020. Est-ce bien cela ?

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il y a aussi le 078, où il y a 950 000 euros en plus dans les crédits d'engagement. Il n'y a pas d'explication sur cette augmentation et sur ce à quoi elle est dédiée.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – En ce qui concerne le transfert du 060.036 vers le programme 061, pour mémoire, au vu de l'arrêté du Gouvernement wallon qui encadre les subventions aux parcs naturels, il y a trois subventions dans mes compétences – puisqu'il y en a également au niveau du tourisme –, à savoir le fonctionnement général, la mise en œuvre d'un plan d'action en matière de ruralité et la mise en œuvre d'un plan d'action en matière de biodiversité. Jusqu'à récemment, toutes ces subventions étaient gérées par la Direction de la nature et des espaces verts. Le renforcement des collaborations et le suivi entre la Direction de la nature et la Direction de la ruralité ont mené à une répartition budgétaire plus claire. Les subventions de fonctionnement et pour la ruralité sont transférées sur le programme 061. Ce mouvement a été fait en cours d'année, après analyse définitive de la

répartition des moyens entre les directions, comme cela avait été annoncé à l'initial.

Concernant le 060.078, il s'agit de réallocations pour des subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignement d'arbres – AGW 2016 – pour les sociétés privées et associations de fait, plus la mesure 355 et le LIFE Vard parce qu'il s'agit là de l'investissement.

En ce qui concerne le 060.064, comme vous l'avez vu, il y a 72 000 euros pour les permis de chasse, mais également des dépenses intérieures du DNF, principalement des dépenses de fonctionnement. Ce sont des dépenses métiers qui ont été budgétisées par mon administration sur des domaines fonctionnels métiers. Leur qualification a nécessité de transférer les moyens vers le programme 001, comme expliqué plus tôt.

Au niveau du 060.073, c'est encore une fois pour la mesure 355, l'entretien annuel du parc de Séroule et des besoins en services extérieurs d'entretien en forêt.

Concernant le 060.020, c'est un retrait pour alimenter le DF 060.071 pour la rénovation de la toiture du Comptoir des graines et la rénovation du bâtiment des services extérieurs du DNF.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – En ce qui concerne le 060.078, vous avez expliqué que c'était dans le cadre d'entreprises privées, ce que l'on a bien vu, mais on passe de 88 000 euros à 993 000 euros. Y a-t-il un projet concret ? Qu'est-il prévu ? C'est tout de même interpellant.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Au niveau du LIFE, il s'agit notamment d'un investissement, ce qui peut représenter des sommes plus importantes. Sinon, c'est qu'il y a une demande plus importante sur ce DF. On peut revenir avec davantage d'informations sur les projets précis, mais c'est suite aux besoins relayés par l'administration.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Si vous les aviez, ce serait bien, oui.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions concernant le 060 ? Non.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 061 « Espace rural et naturel » ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 065 « Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux » ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 068 « Fonds budgétaire : Fonds en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie »?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 069 « Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité »?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 070 « Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne « Gruerie d'Arlon » (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952) »?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 071 « Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1^{er}, 16, de la domaniale du 1^{er} juillet 1983) »?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 072 « Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr »?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 073 « Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole »?

Personne. Merci.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Président, si je puis me permettre, pour notre part, nous n'avons plus de questions sur ces programmes. Par contre, nous avons des questions au sujet de la division organique 18.

M. le Président. – J'y arrive justement. Vous m'avez plutôt fait perdre du temps, puisque j'aurais terminé.

(Rires)

J'en viens à la DO 18 « Entreprises, emploi et recherche » et au programme 111 « Formation agricole ».

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, ma question est simple : comme on l'a évoqué aujourd'hui, les formations en matière agricole sont organisées sous forme d'appels à projets. Est-ce toujours le cas ? Envisagez-vous une réforme en vue de simplifier ce mécanisme à renouveler tous les deux ans ? Quelles seront les thématiques pour les prochains appels à projets ?

Par ailleurs, si l'indépendance du conseil agricole est importante, l'indépendance des formations l'est tout autant ; dès lors, comment s'assurer que les structures qui distillent ces formations – j'en reviens à des questions qui ont déjà été posées sous forme de questions orales – ne soient pas également sous la coupe de certaines multinationales ? Quelles sont les garanties d'indépendance intégrées dans les appels à projets ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Au niveau de la formation agricole, en effet, il est bien prévu de continuer par appels à projets – en tout cas pour le prochain cycle, puisqu'il va être lancé incessamment sous peu dans les prochaines semaines. Il n'est pas prévu de le réformer, sachant que le délai est court pour être relancé dès l'année prochaine pour une période de deux ans.

Par ailleurs, le contenu des formations et d'autres détails figurent dans le Code wallon de l'agriculture. Ces choses sont réanalysées par l'administration, mais il y a également des garanties dans les textes réglementaires pour ne pas être soumis, comme vous le dites, à des multinationales ou autres. C'est quelque chose de bien cadré.

M. le Président. – Passons aux services à comptabilité autonome et aux organismes d'intérêt public, à commencer par l'OPW.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Ce sera ma dernière question. J'aimerais revenir sur le solde SEC de l'OPW. À l'initial, il était à zéro. Quel est l'objectif SEC ajusté ? Le cas échéant, pour quelle raison a-t-il été modifié ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Deux choses : premièrement, le solde SEC a effectivement été dégradé, ce qui est dû à un retour de trésorerie, comme le veut le décret sur les SACA, mais aussi à l'attaque informatique sur le SPW ARNE. Il y a eu des retards, les agriculteurs n'ont pas été payés en temps et en heure. La Commission nous le reproche. Dès lors, nous avons une amende parce que nous n'avons pas payé en temps et en heure les agriculteurs.

Nous sommes en discussion avec la Commission européenne parce que nous avons apporté les éléments qui montrent qu'on a finalement tout payé, même si c'est avec un délai, c'est vrai. J'ai eu des discussions avec les banques et avec les différentes organisations agricoles pour informer à nouveau les agriculteurs du

calendrier et les prévenir qu'il y allait avoir un retard. Tout a été finalement payé selon les délais que nous avons présentés aux organisations agricoles et aux banques, et cetera. On est en discussion avec la Commission européenne pour supprimer cette amende.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Juste une petite précision : cela a été dégradé de combien ?

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Moins 6,8 millions.

M. le Président. – Je vous propose de passer au CRA-W.

La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Avant tout, j'ai juste une petite remarque technique, le tableau de la page 100 comprend des colonnes relatives au budget 2025. Je pense que c'est une petite faute et que cela devrait être 2026.

On constate que le CRA-W perçoit 4 247 000 euros de recettes pour mettre en œuvre des fiches PRW. Qu'en est-il du financement de ces projets au-delà de 2026 ? En cas d'arrêt de celui-ci, quel sera l'impact en termes d'emplois ? Y aura-t-il des suppressions d'emplois ou des non-renouvellement de contrat au CRA-W à cause de la fin de la programmation PRW ? Le cas échéant, y a-t-il un mécanisme spécifique d'accompagnement des agents concernés ?

Ensuite, on constate que le CRA-W se voit doté de 1 million d'euros complémentaire en vue de mettre des bâtiments en conformité. Quelles sont les mises en conformité visées par ce budget ? Quand les travaux seront-ils réalisés ? Qu'en est-il du solde SEC du CRA-W ? Quel est l'objectif SEC ajusté ? Le cas échéant, pour quelle raison a-t-il été modifié ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – On passe à -1 093 000 euros pour l'ajusté.

Au niveau des travaux, il y a par exemple, de la ventilation vétuste. Un certain nombre de choses qui nous ont été présentées par le CRA-W, et il y a une réflexion pour rénover tout le bâti du CRA-W, parce que ce sont beaucoup d'implantations différentes et qui ont chacune des rénovations parfois à réaliser avec plus ou moins grande importance. Cela va nous revenir pour 2027.

Au niveau des subventions, en fait, il s'agit de projets PRW et il était dit dès le départ que c'était un financement qui s'arrêterait à un moment donné. Les

différentes personnes dans ces projets étaient bien au fait que leur projet et leur contrat allaient s'arrêter.

M. Patrick Spies (PS). – Pourriez-vous répéter le solde SEC ?

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Moins 1,93 million d'euros.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions sur le CRA-W ? Non.

Nous passons au Fonds wallon des calamités naturelles. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Concernant les unités d'administration publique et l'APAQ-W, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

Question orale

de Mme Mélissa Hanus

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,

sur « l'impact pour le secteur agricole wallon de
la présence de cadmium dans les sols agricoles »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact pour le secteur agricole wallon de la présence de cadmium dans les sols agricoles ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, on sait, depuis des années, que, dans certaines zones de Wallonie, les sols agricoles contiennent du cadmium. Cette substance peut amener des troubles rénaux, des atteintes osseuses, une perturbation du développement chez l'enfant et l'augmentation des risques de cancer du poumon et de la prostate. Sa présence dans les sols wallons est principalement due au passé industriel du sillon Sambre-et-Meuse.

Récemment, une étude de l'AFSCA a fait apparaître des dépassements dans certaines anciennes régions industrielles le long du sillon Sambre-et-Meuse, autour de Liège et dans l'arrondissement de Verviers. Votre collègue, le ministre de la Santé et de l'Environnement, a indiqué que la gestion de cette problématique était transversale et qu'il n'avait pas les leviers pour indemniser les producteurs.

C'est bien sur ce volet que j'entends vous interroger. La Hesbaye liégeoise et l'arrondissement de Verviers sont des régions dans lesquelles on produit des légumes et des fruits. Y a-t-il aujourd'hui des cultivateurs qui se voient interdits de vendre leur production à cause d'une trop forte teneur en cadmium ? Le cas échéant, les mécanismes de soutien socioéconomique sont entre vos mains. Comment entendez-vous les aider, comme cela avait été fait en 2019 avec les éleveurs touchés par la fièvre catarrhale ? D'une manière générale, disposez-vous d'une étude d'impact socioéconomique de cette situation pour l'agriculture wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à rappeler que les agriculteurs sont les premières victimes de cette pollution issue de l'activité industrielle de certaines régions.

L'AFSCA réalise des contrôles de manière routinière. L'agence a récemment communiqué au secteur agricole que sur les 30 échantillons prélevés en Wallonie en 2025 dans des zones préalablement identifiées comme étant à risque au niveau du cadmium, 11 se sont révélés non conformes. Lorsque, à la suite d'un contrôle, une production présente une teneur en cadmium dépassant les normes réglementaires, sa mise sur le marché est interdite. Toutefois, un résultat non conforme ne signifie pas que l'ensemble des productions ultérieures du même exploitant seront automatiquement contaminées. Les lots suivants peuvent donc être commercialisés pour autant qu'ils respectent eux aussi les normes en vigueur. Des sociétés comme Hesbaye Frost appliquent un principe de précaution très strict. Des analyses de sol sont réalisées avant l'implantation des cultures d'épinards chez les producteurs. Si la teneur en cadmium dépasse la norme, l'implantation n'a tout simplement pas lieu. Ce principe est maintenu tout au long du processus avec de nouvelles analyses réalisées avant la récolte. C'est mon collègue, le ministre Coppieters, qui est en charge de la gestion des sols et de leur pollution. Je vous invite également à l'interroger pour connaître sa stratégie de gestion de cette problématique. Ma compétence me permet d'accompagner les agriculteurs via les centres pilotes.

À ce stade, aucune solution technique simple et immédiatement applicable ne permet de garantir l'absence de dépassement dans toutes les situations. Les recommandations techniques et agronomiques actuelles portent essentiellement sur la gestion du pH du sol, l'amélioration de la matière organique du sol, et le choix de cultures ou variétés moins accumulatrices, certaines espèces étant particulièrement sensibles.

L'ensemble de ces recommandations font l'objet d'une diffusion progressive auprès des producteurs. À ce jour, il n'existe pas de mécanisme spécifique de soutien économique ou d'indemnisation dédié aux producteurs confrontés à ces problématiques liées à une pollution. Le dispositif utilisé en 2024 pour la FCO est utilisable uniquement pour des événements exceptionnels et pour un tout autre contexte. On est ici dans le cas d'une population historique connue.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je ne vais pas aller réinterroger M. Coppieters, alors que nous l'avons déjà fait pour les compétences qui le concernent. L'idée de notre question sur ce sujet était de voir dans vos compétences, à savoir les mécanismes de soutien socioéconomiques pour les agriculteurs, quelles étaient les aides qui pouvaient être octroyées.

Parallèlement, il s'agissait également de savoir s'il existait ou s'il pouvait y avoir, à terme, une étude d'impact socioéconomique pour l'agriculture wallonne. Ici, vous me répondez non, nous en prenons acte. C'est

bien dommage, parce qu'il y a quand même un certain nombre d'agriculteurs qui seraient touchés. Nous allons transmettre cette réponse au secteur concerné.

**Question orale
de Mme Alice Bernard
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le recul de la production biologique en
Wallonie pour la troisième année consécutive »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le recul de la production biologique en Wallonie pour la troisième année consécutive ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, à l'occasion du lancement de la Semaine bio, les chiffres du secteur bio wallon pour 2025 confirment une tendance particulièrement préoccupante : pour la troisième année consécutive, la production bio recule en Wallonie.

Le secteur compte 1 910 exploitations certifiées bio, soit une diminution de 4,4 % en un an. Au total, 87 fermes bios ont disparu en 2025. La superficie agricole consacrée au bio a également diminué de 2,8 %, représentant désormais 88 025 hectares, soit 12,1 % de la surface agricole wallonne. L'objectif d'atteindre 30 % de surfaces agricoles bios d'ici 2030 semble donc s'éloigner. Le nombre d'animaux élevés en bio poursuit lui aussi sa baisse pour la troisième année consécutive.

Cette évolution contraste avec la demande des consommateurs. En effet, 98,3 % d'entre eux ont acheté au moins un produit bio au cours de l'année écoulée, et les dépenses consacrées aux produits bios ont progressé de 3 %, atteignant 539 millions d'euros.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de ces chiffres ?

Disposez-vous d'une évaluation des principales causes de ces abandons ou déconversions, notamment en ce qui concerne la rentabilité des exploitations, les difficultés de transmission des fermes ou le manque de soutien public ?

D'après vous, l'objectif de 30 % de surface agricole bio à l'horizon 2030 tient-il toujours la route ? Sinon, dans le cadre du nouveau plan Bio annoncé, quels objectifs chiffrés voulez-vous fixer en termes de surfaces, de nombre d'exploitations et de développement des différentes filières bios ? Quelles mesures allez-vous mettre en œuvre pour les atteindre ?

Enfin, comment expliquez-vous le paradoxe qu'il y a entre la demande des consommateurs qui augmente en volume et l'offre biologique wallonne qui recule année après année ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, les chiffres récemment publiés confirment une troisième année consécutive de recul de la production biologique en Wallonie, mais ils doivent être lus avec nuance. Après plus de 20 ans de croissance continue, le secteur bio subit depuis 2022 une crise liée à la baisse du pouvoir d'achat qui a freiné la consommation et impacte, avec un décalage d'environ un an, les décisions de production. Cette évolution doit aussi être replacée dans le contexte global de l'agriculture, qui connaît depuis plusieurs années une diminution du nombre d'exploitations.

Sur les trois dernières années, la Wallonie a perdu plus de 500 exploitations agricoles, tous systèmes confondus. Malgré le recul récent, les tendances du bio restent positives. Sur 10 ans, le nombre d'exploitations a progressé de plus de 40 %, et les surfaces de près de 40 %. Les arrêts ou les conversions s'expliquent par plusieurs facteurs convergents : rentabilité fragilisée par des coûts de production élevés, prix parfois insuffisant, débouchés incertains et besoins importants en main-d'œuvre. Vous le savez, le renforcement des filières, la structuration des débouchés, l'accompagnement à la conversion et les aides PAC sont des leviers essentiels.

Je le rappelle, dès mon entrée en fonction en 2024, j'ai augmenté les montants des indemnités des aides bios en ce qui concerne le maintien ; et en 2025, j'ai renforcé les aides à la conversion. Ces aides sont passées de 150 à 200 euros par hectare pour la campagne 2026.

Le paradoxe entre l'offre et la demande doit également être nuancé. La consommation bio repart en valeur, tandis que les volumes restent contrastés, avec des baisses de production dans plusieurs catégories de produits. Les producteurs sont également confrontés à des difficultés d'écoulement face aux importations de produits bios. À ce niveau, le projet de repère fort doit apporter plus de clarté aux consommateurs quant à la provenance des produits bios et les aider dans leurs achats. C'est le consommateur qui peut, via ses actes d'achat, amener une évolution dans les stratégies commerciales.

Concernant l'objectif de 30 % de surfaces bios à l'horizon 2030, l'évaluation externe du plan Bio indique que sa révision stratégique n'est pas prioritaire à ce stade. L'enjeu est plutôt d'élaborer un nouveau plan opérationnel adapté à l'évolution du contexte et aux retours d'expérience. Ce processus est en cours.

M. le Président. – La parole est à M. Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Vous nuancez une partie des chiffres publiés par le secteur ; vous avez certaines explications, mais il y a tout de même un point d'attention à garder, parce que l'importance de l'agriculture bio grandit au vu des défis climatiques, en matière de diminution de l'utilisation des pesticides, et cetera. Il y a donc des initiatives à prendre et à suivre dans ce domaine.

J'entends votre réponse à propos de l'augmentation des importations – c'est une info que, personnellement, je n'avais pas. Vous dites que des réflexions sont en cours. Implicitement, je comprends que, même si vous dites que ce n'est pas encore le moment de le faire, l'objectif de 30 % de terres agricoles bios en 2030 semble effectivement s'éloigner. Je trouve vraiment cela dommage.

(Mme Bernard, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les conséquences des orages de la fin du
mois de mai 2026 et l'accélération de la mise en
œuvre de la BCAE5 »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences des orages de la fin du mois de mai 2026 et l'accélération de la mise en œuvre de la BCAE5 ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, les violents orages qui ont touché la Wallonie à la fin du mois de mai 2026 ont une nouvelle fois provoqué d'importantes coulées de boues dans plusieurs communes. Des voiries ont été recouvertes de terres agricoles, des habitations ont été impactées, des avaloirs et réseaux d'égouttage ont été obstrués, tandis que les pouvoirs locaux ont dû mobiliser d'importants moyens humains et financiers pour faire face aux conséquences de ces phénomènes.

Si l'intensité des précipitations constitue un facteur déterminant, ces événements remettent également en lumière la vulnérabilité de certaines parcelles agricoles à l'érosion hydrique et l'importance des pratiques culturales permettant de limiter le ruissellement et les pertes de sol.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la norme BCAE5 relative à la gestion du travail du sol afin de

réduire les risques d'érosion revêt une importance particulière. Celle-ci constitue un levier essentiel pour renforcer la résilience des territoires ruraux, préserver les sols agricoles et limiter les dommages causés aux riverains et aux infrastructures publiques.

Une évaluation a-t-elle été réalisée quant à l'origine des phénomènes observés et au rôle éventuel joué par l'érosion de certaines parcelles agricoles ?

Quel est aujourd'hui l'état d'avancement de la mise en œuvre de la BCAE5 en Wallonie ? Combien d'exploitations et de surfaces agricoles sont concernées par les obligations qui en découlent ? Les contrôles prévus dans ce cadre ont-ils déjà été déployés et quels enseignements l'administration en tire-t-elle à ce stade ?

Enfin, quelles initiatives supplémentaires la Wallonie entend-elle soutenir afin d'encourager l'installation d'aménagements antiérosifs, l'adaptation des pratiques culturales et la protection des zones les plus exposées aux coulées de boues ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la présence de végétation sur le sol offre une protection contre l'agressivité des pluies et réduit fortement le risque d'érosion. Toutefois, au printemps, environ 40 % des terres de cultures ne sont pas encore couvertes par de la végétation ; c'est le cas des parcelles implantées entre mars et mai par des cultures dites de printemps.

La mesure BCAE5 érosion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027, date à laquelle les contrôles pourront débuter. À partir de cette date, les éventuels aménagements devront être visibles sur le terrain. Les surfaces concernées, c'est-à-dire les cultures sensibles à l'érosion implantées sur les parcelles dont la sensibilité est parmi les trois classes les plus élevées, représentent de l'ordre de 31 000 hectares sur les 750 000 hectares de la SAU wallonne.

Il est important de mentionner que la BCAE5 a été mise en place pour lutter contre l'érosion diffuse des sols. Les coulées boueuses seront atténuées par la mesure, mais dans les situations les plus problématiques, il sera nécessaire de mettre en place des aménagements spécifiques et de travailler avec tous les acteurs : les agriculteurs, mais également les communes. La gestion du risque des coulées boueuses ne doit pas entièrement reposer sur les épaules des agriculteurs.

La PAC inclut, par ailleurs, une mesure de soutien aux investissements non productifs pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce visant à freiner, infiltrer et temporiser les flux d'eau et de sédiments sur les parcelles agricoles.

Pour faciliter les modifications de pratiques culturales ou la réorganisation des rotations et des assolements, les agriculteurs peuvent être accompagnés par les centres pilotes spécifiques à chaque culture ou par les conseillers de protection des sols de Natagriwal.

Enfin, les communes peuvent recevoir l'appui de la cellule GISER pour analyser les problèmes rencontrés à l'échelle du bassin versant et établir des recommandations d'actions à mener par les différents acteurs concernés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Le changement climatique nous invite malheureusement à repenser certaines pratiques culturales. Merci pour le rappel des échéances et des dates.

Le dérèglement climatique va conduire à des événements météorologiques et climatiques extrêmes de plus en plus récurrents et malheureusement de plus en plus intenses, avec les impacts que l'on connaît. Dans ce contexte, il est essentiel d'adapter notre territoire, mais également nos activités à ces nouvelles conditions environnementales, sans quoi nous ne finirons jamais de réparer les dégâts et d'agir dans l'urgence.

Vous avez aussi rappelé l'importance de la cellule GISER, avec toute l'expertise qu'on lui connaît. Elle peut aider à la fois nos pouvoirs locaux et nos agriculteurs.

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la filière viandeuse et l'avenir de l'abattoir
public de Virton »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la filière viandeuse et l'avenir de l'abattoir public de Virton ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, le Collège de Virton a récemment accepté la proposition de la Province de Luxembourg visant à réaliser un audit de l'abattoir de Virton via la Bretelle alimentaire. Cet outil de soutien a pour but d'accompagner les communes dans l'analyse et l'optimisation de leurs outils à des fins d'approvisionnement local et durable.

Avec un déficit de plus de 250 000 euros au terme de l'année 2025 – si les chiffres sont bons –, une telle mesure devenait nécessaire pour cet abattoir structurant

du circuit court en province de Luxembourg. Le bourgmestre virtonais a réaffirmé dans la presse qu'il n'était pas question de fermer l'abattoir, mais bien, éventuellement, de céder la structure à un opérateur privé. Du moins, cela fait partie des hypothèses.

Lors de ma précédente question au sujet de cet abattoir, vous avez indiqué entreprendre une « réflexion sur l'organisation de la transformation de la viande en Wallonie », dans un contexte de diminution du volume global des abattages et d'augmentation du prix de la viande pour les consommateurs.

Où en est votre réflexion sur l'organisation de la transformation de la viande en Wallonie ? Quelles pistes sont sur la table afin de permettre la viabilité de cette activité tout en conservant les spécificités territoriales et en promouvant le circuit court ? Votre collègue en charge de l'Économie est-il associé à cette réflexion ?

Nous savons que les abattoirs bovins fonctionnent en sous-capacité. Une relance passe par l'ouverture de nouveaux marchés et de nouveaux publics. Une réflexion est-elle menée non seulement pour l'étranger, mais aussi pour le marché intérieur ? Le cas échéant, aborde-t-elle la valorisation de notre production auprès des acteurs publics, comme les hôpitaux, les maisons de repos ou les écoles ?

Avez-vous été contactée par le bourgmestre de Virton ou par des représentants de l'abattoir de Virton ? Comptez-vous prendre connaissance du rapport d'audit de la Bretelle alimentaire, une fois qu'il sera finalisé, afin d'activer, le cas échéant, les leviers à votre disposition pour remettre la structure sur les rails ?

Enfin, lors de ma précédente question, vous avez également évoqué votre approbation d'une subvention d'un peu plus de 56 000 euros à destination de l'abattoir de Virton. Je salue à nouveau votre initiative. D'autres subsides d'investissement pourraient-ils être introduits cette année ? Qu'advient-il de ce subside en cas de reprise par un autre opérateur, qu'il soit public ou privé ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme je l'ai dit précédemment, j'ai entrepris une réflexion sur l'organisation de la transformation de la viande en Wallonie. Une concertation avec les syndicats agricoles et le Collège des producteurs est en cours à ce sujet.

L'abattage et la découpe constituent des maillons indispensables de la chaîne de valorisation de la viande. Leur organisation doit s'inscrire dans une approche cohérente tenant compte des réalités géographiques, économiques et démographiques de notre territoire. Tous les outils publics et privés sont repris dans le cadre

de cette réflexion afin de valoriser au mieux cette production sur les marchés belges et internationaux.

Le bourgmestre de la commune de Virton a effectivement informé mon cabinet de la réalisation d'un audit de l'abattoir durant le mois de juin 2026. Les résultats sont attendus pour le 30 juin au plus tard et me seront communiqués. Cet audit est réalisé par la Bretelle alimentaire de la Province de Luxembourg, qui est un outil fédérateur pour la structuration des circuits courts et de ses acteurs.

Pour rappel, un abattoir public peut recevoir une aide représentant 50 % du montant d'investissement, avec un montant maximum de 300 000 euros sur une période de trois ans. En avril 2026, j'ai signé un arrêté ministériel pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 56 195 euros à l'abattoir de Virton ; au mois de mai 2026, j'ai octroyé une subvention de 2 066 euros pour le remplacement d'un palan défectueux. Dans le cadre de l'octroi de ces subventions, une concession à un opérateur privé est envisageable, à condition que la Commune conserve la propriété et un contrôle effectif ou majoritaire de la structure et que le contrat de concession garantisse le respect des obligations de service public. Par ailleurs, les abattoirs privés peuvent solliciter des aides à l'investissement pour les PME auprès du SPW Économie, Emploi et Recherche et/ou un financement auprès de Wallonie Entreprendre, en concertation avec le ministre de l'Économie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous l'aurez compris, à mon sens, il faut une réflexion plus large sur les abattoirs, qu'ils soient de gestion publique ou privée. Sans ce maillon essentiel, notre filière élevage ne pourra perdurer à terme. Mon vœu est que, dans notre paysage agricole, cette structure puisse poursuivre ses activités et prendre le chemin de la rentabilité. C'est un élément important.

Sur ce dossier spécifique, la Région a, jusqu'à présent, joué le rôle qui était le sien. À cet égard, vous nous avez rappelé le subside octroyé encore cette année.

J'espère que vous continuerez à suivre ce dossier et à activer les leviers à votre disposition pour faire de ce

vœu une réalité. Je me réjouis de votre réflexion d'amener sur la table l'organisation de la transformation de la viande en Wallonie. On attend avec impatience les conclusions et les actions qui s'en suivront.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Jacob, sur « les critiques de scientifiques belges à l'encontre des plans pollinisateurs » ;
- Mme Greco, sur « les conséquences de l'incapacité à enrayer la prolifération de sangliers en zone urbaine et périurbaine » ;
- M. Jacob, sur « l'usage de drones dans le secteur de l'agriculture » ;
- M. Jacob, sur « les États généraux de la protection des cultures » ;
- M. Jacob, sur « l'obligation européenne de présenter une autorisation écrite des propriétaires de terres agricoles » ;
- Mme Durenne, sur « la campagne de dénigrement de la filière laitière menée par le Groupe d'action dans l'intérêt des animaux (GAIA) et ses conséquences pour le secteur wallon » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – La question orale de M. Dupont à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences du sous-financement du Département de la nature et des forêts (DNF) sur le bien-être animal » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 56 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Arnaud Dewez, MR
Mme Véronique Durenne, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Patrick Spies, PS
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AR	arrêté royal
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'en 2018)
BEI	Banque européenne d'investissement
CAIF	Cellule d'audit de l'Inspection des finances
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CREAT	Centre d'études en aménagement du territoire (UCL)
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
DAEA	Direction de l'analyse économique agricole
DCENN	Direction des cours d'eau non navigables
DF	domaine fonctionnel
DFA	Direction fonctionnelle et d'appui
DMA	décision motivée d'attribution
DNF	Département de la nature et des forêts
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EGPC	États généraux de la protection des cultures
FCO	fièvre catarrhale ovine
FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
FIWAP	Filière wallonne de la pomme de terre
FN	Fabrique nationale
GAA	groupement(s) d'agriculteurs en agroécologie
GAIA	Groupe d'action dans l'intérêt des animaux
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
GT	groupe de travail
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
MAEC	mesures agroenvironnementales et climatiques
MECAP	mesures des eaux de captage
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
ONG	organisation non gouvernementale
OPW	Organisme payeur de Wallonie
PAC	Politique agricole commune
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
pH	potentiel hydrogène
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PRR	Plan de relance et de résilience
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PV	procès-verbal
ReQuaSud	Réseau qualité sud
RH	ressources humaines
RIDEA	Réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (Europe)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SACA	service administratif à comptabilité autonome
SAU	surface agricole utile

SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SPF	Service public fédéral
SPI	Agence de développement territorial pour la Province de Liège (initialement : Service promotion initiatives, puis Agence de développement économique pour la Province de Liège)
SPW	Service public de Wallonie
TCPA	aides à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
UAP	unité(s) d'administration publique
ZIT	zone(s) d'immersion temporaire